

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et Rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS-6^e, 21, RUE CASSETTE
Téléph. Littré 97-39. — Chèques postaux : PARIS n° 1900

SOMMAIRE

L'opposition ou traité franco-syrien	314
L'Evolution sociale de l'Islam contemporain en Orient, par Pierre RONDOT (<i>Suite et fin</i>)	316
M. Gabriel Puaux, Haut-Commissaire en Syrie, par Paul FIDÈS	320
Le charbon et le problème de la main-d'œuvre en Indo- chine, par P.-B. DE LA BROUSSE	321
Le conflit sino-japonais (quelques faits), par A. M. (<i>suite</i>)	323
Le commerce extérieur du Mandchoukouo en 1937, par J. L.	326
Variétés. — Le comte de Lally, par W. LALANDE	328
Indochine. — Le conseil de gouvernement. — L'activité économique. — Les exportations en Afrique du Nord. — L'enseignement public. — L'enseignement techni- que et professionnel et la rénovation de l'artisanat. — La médecine sino-annamite. — Renseignements dé- mographiques. — Les routes en Cochinchine. — Les inondations en Annam. — La culture du thé. — La 14 ^e Foire de Hanoï. — Le tissage du polompon. — La montagne de marbre de Pursat. — Les Eurasiens du Laos. — Kouang-Tchéou escale aérienne	329
Levant. — La propagande allemande dans le Proche- Orient. — Un projet de fédération arabe. — L'Italie et le Canal de Suez. — Le mandat français sur la Syrie et le Liban à la S. D. N. — La ligne aérienne Marseille- Hong-Kong. — Le départ de M. Puaux pour Bey- routh. — Les pourparlers franco-syriens à Paris. — En Djézireh syrienne. — Le problème palestinien. — Pour la marine marchande turque.	335
Extrême-Orient. — Siam : La nouvelle marine.	339
Chine : Les négociations de Changhaï. — Valeur écono- mique de Hankeou. — Les travaux du Congrès Panmandchou. — Le port de Hulutao. — L'Eglise catholique au Mandchoukouo.	340
Japon : L'accord culturel germano-nippon. — Le Japon et le Pérou.	342
Asie anglaise. — Les Princes et la Fédération	343
Iran. — Le Transiranien	344
Table des matières de l'année 1938	347

A nos Adhérents

Plus encore que l'an dernier à pareille date, il convient, à la fin de 1938, d'appeler l'attention de nos amis sur l'œuvre poursuivie depuis le début du XX^e siècle par le Comité de l'Asie française. Les faits sont là, des faits dont l'importance n'échappe à personne; sur quelque théâtre qu'ils se déroulent, l'Asie antérieure, les presqu'îles du Sud ou l'Extrême-Orient, ils prouvent avec la dernière évidence quelle rapide transformation se produit partout en Asie, quels ferments nouveaux en agitent les populations, quelles ambitions les poussent comme aussi à quoi tendent ces ambitions. Ceux qui ont pris, depuis des années, la peine de lire l'Asie française ne sauraient être surpris par les faits actuels: en évoquant le souvenir de tel article ou de telle chronique, ils se disent y avoir vu signalés les prodromes des événements que nous vivons, les idées dont s'inspirent les « maîtres du jeu », les tendances opposées des uns et des autres, les revendications de ceux-ci, les aspirations de ceux-là... Dès lors, pour eux, tout devient clair et les faits prennent leur entière signification, apparaissent sous leur vrai jour, parfois si inquiétant, si menaçant pour les intérêts européens et, plus spécialement, pour les intérêts français en Asie.

C'est surtout de ces derniers que s'occupe notre Bulletin. Ceux qui veulent bien le parcourir savent de quelle manière il s'efforce de remplir cette partie du programme du Comité de l'Asie française, et avec quelle attention nous suivons, en particulier, l'évolution de notre superbe empire d'Indochine, les progrès sociaux, intellectuels et économiques de ses populations, comme aussi l'action de la métropole dans notre colonie. Si, parfois, nous discutons et critiquons celle-ci, c'est en toute impartialité, non point par un vain plaisir de dénigrement, mais en nous inspirant de l'intérêt de notre

cher pays, comme aussi de celui de notre colonie elle-même et de ses attachantes populations.

Ainsi nous efforçons-nous de maintenir la tradition bientôt quarantenaire de ce Bulletin; ainsi travaillerons-nous, en 1939, à la développer davantage encore, si possible..., pourvu que nos amis nous aident. Nous ne saurions le leur dissimuler en effet: le sort du Comité de l'Asie française est entre leurs mains. Comme tant d'autres groupements analogues, le nôtre a été très éprouvé par les événements qui rendent l'époque actuelle si dure pour les sociétés comme pour les individus; son existence dépend d'eux. S'ils ne s'intéressent pas activement à cette œuvre qui est la leur, celle-ci ne pourra plus vivre bien longtemps. Qu'ils nous gagnent donc des sympathies nouvelles et de nombreuses adhésions! Ainsi permettront-ils au Comité de l'Asie française non pas seulement de vivre, mais de développer ses publications et donc ses informations; ainsi accroîtront-ils ses moyens d'action et son influence, et lui permettront-ils aussi, le jour où il devra intervenir auprès des Pouvoirs publics en faveur de nos intérêts en Asie, de le faire avec une autorité plus grande encore que celle dont il jouit aujourd'hui.

Liste des Souscripteurs

Dépêche de Lille; Bib. des Officiers, à Dakar; Cercle Militaire de Toul; Com. Colonna de Giovellina, à Haïphong; Bib. du 21 ^e R. I. C., à Paris; * Schéfer, au Havre; * Ecole Pratique, au Havre; Bib. de Saint-Mandé; Messageries du Livre, à Paris; chacun 60 fr..	540
Général Braive, à Fréville; Corby, à Paris; Colonel Jacottet, à Paris; Julien, à Clermont- Ferrand; * du Véou, à Paris; Lecointe à Saint-Ouen-les-Vignes; Le Neveu, à Paris; * Paul, à Toulon; chacun 50 fr.....	400
* Cap. Bouvier, à Bône.....	45
Total..	Fr. 985

Les Souscriptions pour 1939

Le Comité de l'Asie Française prie ses adhérents de vouloir bien, dès maintenant et en tout cas le plus tôt possible, lui adresser leur souscription pour l'année prochaine, 1939.

Il leur rappelle qu'ils ont liberté pleine et entière de fixer à leur guise le chiffre de leur cotisation; mais il les prie de vouloir bien, en en déterminant le taux, tenir compte à la fois des charges toujours croissantes qui pèsent sur le Comité et des nécessités auxquelles il doit faire face dans un temps où, plus que jamais, les questions coloniales doivent être soigneusement étudiées et très constamment suivies. Que nos amis considèrent également que, malgré les

charges nouvelles, et très sérieuses, résultant pour lui des récentes réformes sociales, puis des derniers décrets-lois, le Comité ne veut pas élever le taux de sa cotisation et qu'il s'impose, en agissant de la sorte, de très lourds sacrifices.

Seules, en effet, les souscriptions égales ou supérieures à 60 francs pour toutes les collectivités (administrations diverses, bibliothèques, etc., etc.) ainsi que pour les personnes recourant à l'intermédiaire des libraires, et les souscriptions égales ou supérieures à 50 francs pour les adhérents individuels assurent aux souscripteurs le service du Bulletin et permettent au Comité de disposer de quelques très faibles ressources pour son action et pour sa propagande. Pour l'Étranger, le prix de souscription est fixé à 125 francs.

Le Comité demande instamment aux souscripteurs de ne pas attendre les lettres de rappel qui leur sont adressées, pour éviter les frais supplémentaires qui viendraient de ce fait à sa charge. Pour atteindre également ce but, le service du Bulletin sera supprimé à ceux de nos abonnés qui retarderont de plus de deux mois l'envoi de leur cotisation après la date de son échéance.

Les abonnements, qui sont annuels, peuvent d'ailleurs débiter à n'importe quel mois de l'année. Quant aux souscripteurs qui enverront par avance leur cotisation, ils sont assurés que les sommes versées par eux seront affectées à la période succédant immédiatement à celle déjà réglée par leur versement antérieur.

Les souscriptions peuvent être adressées à **M. le Trésorier du Comité de l'Asie française, 21, rue Cassette, Paris-VI^e**, soit par mandat-poste, soit par chèque, soit par versement à notre compte de chèques postaux, **Paris 19-00**

Rappelons également à nos abonnés que, pour tout changement d'adresse, ils doivent nous envoyer 1 franc et, pour éviter toute erreur, joindre à cet envoi la dernière bande du Bulletin. Les changements qui nous parviendraient après le 10 de chaque mois ne pourront être effectués que le mois suivant.

L'opposition au traité Franco-Syrien

Il serait, sans doute, sans utilité pratique de rechercher sur quels points portent exactement les critiques de ceux qui s'opposent à la ratification du traité franco-syrien. La plupart le condamnent en bloc, comme totalement inadmissible, sans guère formuler de griefs en se reportant au texte. On ne voit pas quelles améliorations pourront désarmer une hostilité qui paraît moins viser l'instrument du 22 décembre 1936 et les compléments qui lui ont été

apportés que la politique même du traité. La question qui se pose maintenant est donc celle de la concordance de cette politique purement négative avec les intérêts français en Orient.

On ne peut y répondre raisonnablement sans rappeler la série des événements qui ont conduit au traité et le milieu politique dans lequel il est intervenu.

L'acte signé à la fin de 1936 est l'aboutissement d'une politique déclarée dix ans plus tôt par M. de Jouvenel, alors haut commissaire de la République en Syrie et au Liban, et confirmée depuis par toutes les déclarations du Gouvernement français. Elle n'a pas été, en 1926, l'effet de la fantaisie d'un haut commissaire qui n'en manquait pas, mais celui de circonstances qui nous imposaient une certaine méthode dans notre action en Syrie et au Liban. Dès 1922, l'Angleterre avait passé avec le roi de l'Irak un traité qui prévoyait la levée du mandat britannique au bout d'un délai de dix années. Cette politique, suivie imperturbablement, a été confirmée par le traité anglo-irakien de 1930, qui déterminait les modalités de son aboutissement, réalisé deux années plus tard par l'admission de l'Irak dans la Société des Nations. Aucun de ceux qui eurent alors une part de responsabilité dans l'exercice de notre mandat n'ont cru, et on n'a pas cru depuis, qu'il fût possible de refuser indéfiniment à la Syrie, pour le moins aussi évoluée que l'Irak, un traitement analogue à celui qui avait été accordé à ce pays.

L'Angleterre suivait, dans les autres pays d'Orient relevant d'une manière ou l'autre de son empire, la même politique qu'en Irak, sauf en Palestine où l'hypothèque sioniste l'obligeait à maintenir un régime étroit d'autorité; après avoir déclaré son protectorat sur l'Égypte, au lendemain de la guerre, elle a complètement changé d'orientation et conclu avec ce pays un traité que les Égyptiens ont pu considérer comme une véritable charte d'émancipation.

Cette politique a récemment provoqué la réunion au Caire des représentants de l'Égypte, de l'Irak et de tous les États de l'Arabie. Elle va essayer, demain, dans des pourparlers menés à Londres entre les représentants du Sionisme et ceux des États arabes, de donner une solution à la question de Palestine. Si cette solution se trouve, même provisoire, — et il est à croire que le Gouvernement britannique ne s'est pas lancé dans cet examen sans avoir quelques promesses des princes arabes, dont il a certainement déterminé l'intervention, — nous deviendrons les seuls représentants, dans l'Orient arabe, d'une politique de contrainte, prenant à cet égard la place où le Sionisme a mis l'Angleterre dans l'opinion de cette partie du monde.

Pour ne considérer que le terrain syrien, il ne peut être douteux que l'abandon de la politique de traité, engagée depuis dix ans et qui vient de remplir encore deux années de négociations

et d'adaptations laborieuses, déterminerait une renaissance de l'opposition syrienne. Il est, certes, entendu que nous avons les moyens voulus pour l'empêcher de prendre une forme matérielle. Mais elle ne peut manquer d'avoir, au dehors, des échos qui seront exploités. On peut bien dire que, le traité ajourné *sine die*, nous resterions en droit dans la situation présente, sous le régime du mandat qui conserve intégralement sa base juridique; mais qui pourrait contester que, dans l'Orient dont l'évolution vient d'être rappelée, le mandat a beaucoup vieilli politiquement? De ce vieillissement résulte une incertitude et, par conséquent, l'utilité de formes nouvelles; qui pourrait croire que, dans le monde d'aujourd'hui, où rôdent, en cherchant leurs chances des politiques de proie, il ne soit pas mauvais, pour nous et encore plus pour la Syrie elle-même, de rester dans une situation qui ne pourra plus être que foncièrement contentieuse?

Certains ont paru conclure de l'évolution de l'affaire d'Alexandrette à la nécessité de mettre de côté le traité franco-syrien. En vertu de quelle logique et de quelles considérations politiques peut-on donc soutenir que les concessions, nuisibles à la Syrie, que la Turquie a extorquées en mettant pleinement à profit les difficultés internationales, nous imposent de refuser aux Syriens la confirmation de leur traité avec nous? Si l'on juge nécessaire de faire, par compensation, montre de fermeté, on peut en trouver l'occasion sur des terrains beaucoup meilleurs, ne serait-ce que celui de l'application du traité lui-même.

Contre celui-ci on a dit qu'il avait été conclu dans les conditions les plus mauvaises et que, copié sur un modèle établi par les Anglais, qui n'ont pas en Orient des intérêts identiques aux nôtres, il n'était pas valable pour défendre le patrimoine que nous avons à sauvegarder dans cette partie du monde. S'il a commencé, en effet, à être négocié dans des conditions peu louables certaines de ses annexes montrent que ses négociateurs ont su tenir compte de la différence des intérêts de l'Angleterre et des nôtres en Orient: les textes de décembre 1936, complétés sur plusieurs points depuis leur rédaction, contiennent, en ce qui concerne les minorités, nos œuvres d'enseignement, d'assistance et de développement scientifique, des clauses dont on chercherait vainement l'équivalent dans le prototype irakien, dont le silence témoigne sur certains points d'un détachement complet.

On a dit et répété que ces clauses sont insuffisantes. C'est une critique qui ne paraît pas très réaliste: si la France conserve à l'égard de la Syrie la position qu'elle doit avoir et que suppose tout le système du traité, il suffit que des intérêts soient mentionnés par celui-ci pour qu'elle puisse en assurer la sauvegarde. Si, au contraire, cette position était altérée, les dispositions les plus détaillées ne serviraient de rien. On a chez nous une foi singulière dans les armes de papier.

La question principale qui se pose pour notre

politique est d'établir un équilibre acceptable entre les intérêts des minorités qui sont de tradition nos clientes et les aspirations de la majorité, ou du moins de ses éléments dirigeants, car la masse n'en a guère. Nous ne pouvons ni ne devons sacrifier entièrement un de ces éléments à l'autre. On peut, si l'on veut donner un complément de sécurité au premier, remettre sur le chantier certaines pièces du traité, mais nous ne saurions cesser de tenir compte de l'autre en mettant le traité au rancart. Ceux qui tendraient à une telle solution feraient bien de se demander si, lorsqu'une politique a été engagée jusqu'à un certain point, on peut encore remédier à ses inconvénients en la reniant ou bien la corriger par une application attentive et ferme.

L'évolution sociale de l'Islam contemporain en Orient ⁽¹⁾

Cette révision de l'exégèse coranique s'associe logiquement avec une discussion des institutions sociales issues de la tradition musulmane. Comme il est naturel, la critique porte d'abord sur les institutions qui n'ont pas résisté aux coups du sort, et singulièrement sur le Califat. Un philosophe ture, Riza Tewfiq bey, estime que le Califat est responsable de la désagrégation de l'Islam. Un savant égyptien, cheikh Ali Abdelrazzak, expose que, loin d'être prévu par le Coran, il n'est pas essentiel à l'Islam, et opine que la plupart des Califes n'honorent guère celui-ci. Le même savant professe que la guerre sainte est une institution simplement occasionnelle ; justifiée aux origines, elle n'aurait plus de raison d'être aujourd'hui.

Plus intéressantes peut-être que ces considérations théoriques sont les critiques suscitées, dans le grand public, par les formes tenues désormais pour désuètes de la vie sociale traditionnelle. Le chansonnier beyrouthain Omar az Zaani, qui est loin d'être un partisan aveugle de l'Occident, dont il critique divers aspects, s'élève contre le port du voile et contre la claustration des femmes : une de ses chansons a pour titre : « Ne l'enfermez pas ». Il critique également l'étroite annexion de la femme au groupe économique constitué par la famille de son mari (2). On ignore souvent qu'un mouvement féministe notable se développe, en Orient, sous l'impulsion

d'une dame druze du Liban, Mme Nour Hamadé ; une revue féministe, *Al Misriya* ou *L'Égyptienne*, paraît en Egypte en français et, depuis quelques mois, en arabe ; une jeune fille druze de Beyrouth, Mlle Nazira Zeineddine, écrit diverses brochures contre le port du voile, en se référant d'ailleurs soigneusement au Coran. *The Light*, l'organe déjà cité du mouvement *Ahmadiya*, parle de « Mahomet, champion des femmes (1) ». Le célèbre auteur-acteur égyptien Youssef Wahbi sait qu'il plaira à son public en mettant en scène le drame suscité, dans une famille musulmane, par l'opposition entre les conceptions occidentales et les conceptions orientales traditionnelles de la vie familiale : c'est le sujet de sa pièce : *Banat el Youm, Jeunes filles d'aujourd'hui*. Bien que cette satire théâtrale n'épargne pas les mœurs modernes, elle atteint surtout, et très sévèrement, la conception coutumière du mariage de jeunes gens qui ne se connaissent point et condamne nettement, en propres termes, les « traditions rétrogrades (2) ».

Cette révision des institutions sociales traditionnelles dépasse, d'ailleurs, le domaine de la vie familiale pour bouleverser celui de la vie publique et politique. A dessein, nous éviterons de mentionner ici les pays qui, tels la Syrie, la Palestine ou l'Iraq, sont soumis ou ont été soumis au régime des mandats, ainsi que ceux qui, telles la Turquie et l'Égypte, ont délibérément adopté l'occidentalisation ou ont été l'objet d'une longue pénétration européenne. Nous invoquerons seulement l'exemple du Royaume Arabe Séoudien, constitué au cœur même de l'Arabie, autour des Lieux Saints de l'Islam, par l'héritier de la dynastie wahabite des Séoud. Cet Etat, il y a quelques années, était encore un émirat du type arabe le plus classique, régi, en matière de droit public comme de droit privé, par les prescriptions de la loi coranique interprétées dans le sens le plus étroit. Aujourd'hui même, la vie quotidienne y reste étroitement bridée par ces prescriptions coraniques, mais l'organisation de l'État y adopte petit à petit des formes plus modernes : une monarchie héréditaire, avec désignation préalable de l'héritier du trône, voire avec une fête nationale, au jour anniversaire de la montée du souverain sur le trône, nouveauté tellement étonnante dans l'ambiance wahabite qu'il a cependant fallu y renoncer rapidement (3). Cependant la tendance est nette ; une nouvelle preuve en est apportée par l'annonce récente de mesures en vue de la limitation du commerce des esclaves au Hedjaz. Ainsi, comme le remarque le Professeur Gibb en conclusion de son livre *Whiter Islam ?*, la vitalité de l'Islam tend, de plus en plus, à se maintenir par des institutions de type délibérément moderne et occidental.

(1) *Suite et fin*. V. le début de cette étude dans le numéro de novembre 1938, pages 282-289.

(2) J. LECERF : *Littérature dialectale et renaissance arabe moderne* dans le *Bulletin d'études orientales*, t. II, pp. 179-258 : c. III, pp. 43-173.

(1) *The Light*, 24 juillet 1934.

(2) J. LECERF : *Loc. cit.*

(3) L. JOVELET : *Loc. cit.*, p. 150, note 1.

Une dernière forme, la plus frappante peut-être, de cet effort d'adaptation de l'Islam, consiste dans l'adoption des perfectionnements matériels de l'Occident et particulièrement des techniques occidentales (1).

Sans doute, dans l'Islam, certains esprits éminents s'opposent résolument à de tels emprunts : tel Mawlana Chawket Ali, leader musulman des Indes, qui, faisant en 1931, devant un auditoire libanais, l'éloge funèbre de son frère Mohamed Ali, souligne que celui-ci, revenant d'Oxford, où il avait étudié de longues années, avait abandonné tous les hochets de la civilisation occidentale, du veston au stylographe, et conclut : « Rien n'est vrai et durable que le Coran. » Dès le lendemain, d'ailleurs, *L'Orient*, journal local chrétien, mais sympathique envers les musulmans, répond que l'Islam, sous prétexte qu'il ne veut pas s'écarter du Coran, risque peut-être de disparaître dans cette attitude d'héroïque obstination :

Le véritable soldat d'Islam, écrit ce journal, c'est l'industriel damasquin qui a commandé le premier Diesel, l'ingénieur qui va installer la première turbine... La mosquée ne durera que grâce à l'usine. L'Islam connaîtra un jour la rationalisation et la standardisation ou mourra (2).

Beaucoup de musulmans orientaux pensent ainsi. Ceux même qui sont le plus opposés à l'occidentalisation exceptent volontiers de leur ostracisme la science et la technique. Behjet Wahby, après avoir fait le procès des Orientaux à demi occidentalisés, invoque le témoignage du prince Saïd Halim qui précise que le secours à demander par l'Orient à l'Occident ne peut être en aucune manière d'ordre social ou politique et doit être uniquement technique ; il conclut que l'Orient doit « se confiner strictement dans l'acquisition de la science de l'Occident, qui constitue sa seule supériorité sur l'Orient (3) ».

De telles doctrines ont déjà reçu une consécration remarquable dans les faits. Sans invoquer, encore une fois, l'exemple de la Turquie, de l'Irak, ni de l'Égypte, qui sont en contact plus étroit avec l'Occident, considérons l'Arabie Séoudienne. Ibn Séoud, son souverain, n'a jamais hésité à employer, dans toute la mesure possible, les ressources de la technique moderne : téléphone, radio, automobile. A l'origine, l'emploi de certains de ces procédés, du téléphone par exemple, suscita une vive émotion chez certaines tribus du Nedj, qui estimaient cet engin démoniaque et, en tout cas, répréhensible du point de vue de l'Islam. Ibn Séoud eut l'adresse de faire déclarer par un congrès de théologiens, réunis à cet effet, que l'emploi de tels moyens était parfaitement licite. Après quoi, il mit en déroute

les chefs des tribus rebelles qui avaient fait de la lutte contre les innovations impies la base de leur rébellion. Et la *Nation arabe*, qui rapporte ces faits, conclut par une approbation sans réserve :

Ibn Séoud pourra désormais se consacrer aux réformes nécessaires qu'exigent les temps modernes, sans dévier des traditions islamiques. Les Wahabites sont assez bons interprètes du Coran pour admettre les méthodes utiles à l'État ou à la Société, du moment que le Coran fait de la science le deuxième degré après la prophétie et que le prophète prescrit de chercher la sagesse jusqu'en Chine (1).

Ibn Séoud n'a pas manqué de persévérer dans cette voie ; il a couvert son territoire d'un réseau de radiotélégraphie ; ses victoires de 1934 contre le Yémen ont été dues, en grande partie, à l'emploi de l'automobile pour les déplacements de ses troupes : on a vu un véritable raid de colonnes motorisées sur les arrières des bandes yéménites.

Si l'aéronautique n'a pas suivi, en Arabie, un développement comparable, c'est en raison, d'une part, des dépenses que son emploi entraînerait, d'autre part, de la méfiance avec laquelle on verrait les techniciens étrangers nécessaires s'établir dans le pays. Mais l'avion est considéré en Orient avec une faveur d'autant plus vive que l'on n'hésite pas à parler de ses origines arabes. *L'Oum el Kora*, journal officiel d'Ibn Séoud, écrit, en effet, très sérieusement :

L'époque de l'invention des avions remonte à l'âge des Abassides en Orient et des Omeïyades d'Espagne en Occident musulman. En effet, l'histoire raconte que aussi bien Ibn Firnas el Tilmsani que El Djiaouwari, auteur de *As Sinah*, tentèrent de voler sur des appareils de leur construction ; cependant tous les deux firent faillite dans leur invention. L'Occident, ces derniers temps, s'est occupé sérieusement de l'aviation et a tiré parti de l'expérience de ces inventeurs arabes (2).

III. — Complexité de la société islamique contemporaine.

Le recensement que nous venons de tenter des valeurs traditionnelles de l'Islam et des efforts d'adaptation qui s'y dessinent a été à dessein très simplifié ; il reste néanmoins chargé, confus, d'aspect incohérent. On ne saurait d'ailleurs réduire à un schéma cette esquisse de l'évolution de l'Orient : si l'on en avait une idée claire, tout au contraire on devrait craindre d'avoir arbitrairement et trop simplifié et d'avoir omis plusieurs éléments essentiels.

En réalité, nous sommes ici en pleine incertitude, en plein désordre. L'encombrement, l'indécision, l'impuissance à classer, le souci obsédant de concilier des contraires, semblent dans l'Orient islamique d'aujourd'hui les caractéristiques les plus certaines de la plupart des esprits cultivés. Malgré le sang froid de ces hommes et leur art de voiler leurs difficultés intimes, bien des con-

(1) On trouvera de plus amples détails sur ce sujet dans L. JOVELET, *loc. cit.*, pp. 170-185 et 190-200.

(2) *L'Orient* (Beyrouth), 20 et 25 février 1931.

(3) *Loc. cit.*, p. 77.

(1) *La Nation arabe* (Genève), n° de mars 1930, p. 38.

(2) *Oriente Moderna*, décembre 1930, p. 643.

traditions leur échappent. Si l'on ne pénètre pas dans les esprits, on jette cependant parfois un coup d'œil dans les maisons, et l'on est autorisé à penser que leurs occupants les ont meublées selon leurs préférences intimes et en quelque sorte à leur ressemblance. Or le spectacle de certains appartements orientaux révèle un singulier encombrement. Dresser l'inventaire de tel de ces bureaux, de telle de ces chambres, serait bien instructif. On ne saurait mieux les comparer qu'à ces demi-pages de vignettes qu'on trouve auprès de chaque lettre du Larousse et où l'illustrateur a réuni, dans l'arbitraire voisinage alphabétique, les principaux objets dont le nom commence par la même lettre. Sur les murs, auprès des panneaux où s'inscrivent, en belle écriture coufique ou nechki, des versets du Coran, figurent des photographies de chevaux de course, de danseuses ou de stars de l'écran, des lithographies représentant quelque bateau de guerre périmé, « Waldeck Rousseau » ou « Jauréguiberry », riche de ces innombrables cheminées qui sont symbole de puissance navale aux yeux des Orientaux. Sur un massif coffre de Damas trône un phonographe à vaste pavillon ; tout auprès, une vitrine contient, ingénument exposées, dix ou quinze paires de ces chaussures vernies à boutons qui font partie intégrante de la respectabilité dans la bonne société musulmane. Sur la table voisinent un gros presse-papier en verre avec une vue en couleurs de la Tour Eiffel, une tasse à café décorée aux couleurs nationales de l'Irak par un ingénieux industriel japonais, un appareil de radio de la marque américaine la plus appréciée ; dans un coin l'« Histoire Universelle » de Wells et le « Tout en un » de Hachette. Et vingt bibelots encore, à tous usages, traditionnels ou très modernes, généralement dénués de style.

Il semble qu'avec l'hésitation devant le choix, le goût de la qualité se soit atténué, et que ces emprunts hâtifs à notre civilisation paraissent trop souvent à leurs nouveaux usagers de magnifiques conquêtes, alors que nous n'y voyons que banalité. C'est ainsi qu'au musée de Bagdad, non loin des armes précieuses du Roi Fayçal, de ses agals d'or, de ses beaux burnous de fine laine, on expose ses raquettes de tennis, ses chemises Lacoste et sa trousse de toilette avec une boîte de poudre d'une grande marque parisienne ; et le badaud iraquien n'en sourit pas.

L'Occidental qui, dans le secret de son cœur, garde souvent une préférence pour l'Orient traditionnel, selon Gautier et Loti, se défend mal d'un certain scandale : il n'est pas très sûr que ces acquisitions voyantes correspondent toujours à des gains réels ; en revanche, il est sensible à ce que, sous leur abondance, elles étouffent de l'antique culture ; il trouve là comme une caricature, un tableau poussé au noir de sa propre hâte et de son encombrement. Alors qu'il doute, parfois, lui-même, de cette civilisation occidentale qui fut élaborée par les siens, l'Occidental n'éprouve guère de confiance

envers cet Orient qui adopte d'un même élan ce qu'elle a de meilleur et ce qu'elle a de pire. Si quelque chose l'attire et le retient en Orient, ce sont bien plutôt ces valeurs anciennes qu'écartent les tendances modernes : goût de la sérénité, sens de la durée, recherche de la perfection ; plus que l'intérieur surchargé de nos dons que nous avons essayé de décrire tout à l'heure, il aimera ce traditionnel appartement, très simple, presque nu en dépit des beaux tapis persans, où le maître de maison lui montre de vieux canifs ottomans, dont la trempe exquise résiste à la taille de tous les roseaux, et utilise devant lui, pour ses moindres notes, un papier inaltérable et une encre indélébile qui résisteront dans un siècle, tandis que les journaux seront tombés en poussière.

Aussi bien ces efforts d'adaptation du monde islamique ne vont pas sans malaise, ni sans résistance. La Turquie, devenue franchement laïque, et, avec le vote des femmes, des codes tout neufs, l'autarcie, plus « occidentale » à certains égards que bien des pays de l'Occident la Turquie excite dans le monde arabe un intérêt passionné et des appréciations contradictoires. Certains la louent et voient en elle le pionnier du progrès de l'Orient. D'autres, plus nombreux peut-être, déplorent qu'elle soit allée trop loin. Chekib Arslan, partisan cependant de la modernisation de l'Islam, dénonce le modernisme ture dans ce même numéro de sa revue où il a loué les innovations d'Ibn Séoud. On perçoit la différence : il faut prendre son bien en Occident, tout en gardant l'irremplaçable esprit de l'Islam. Mais est-ce possible ? Quel critérium permettra de distinguer ce qui est bon à emprunter de ce qui est nuisible ? Pourra-t-on d'ailleurs empêcher que certaines formes matérielles de la civilisation moderne n'apportent avec elles un esprit nouveau ? L'orientaliste français E. Saussey, dont nous déplorons si vivement la disparition prématurée, marque bien l'objection, dans son compte rendu de l'ouvrage optimiste du Professeur Gibb : *Whiter Islam ?* :

Il est difficile d'admettre (écrit-il), comme ces réformateurs orientaux, que l'Orient puisse prendre à la civilisation européenne « ce qu'elle a de bon », c'est-à-dire les progrès matériels, tout en laissant de côté « ce qu'elle a de mauvais », c'est-à-dire son manque de spiritualité. Sans insister sur ce que pareille appréciation a de subjectif, un tel tri n'est pas réalisable. Il n'est possible, ni de séparer le matériel du spirituel, ni de décider ce qui est essentiel et ce qui est secondaire. Il ne semble pas, par exemple, qu'on puisse répandre l'hygiène, l'instruction, la justice, sans diminuer du même coup la résignation à la douleur, à la mort, aux vicissitudes du destin (1).

Une réforme d'apparence essentiellement technique, telle que l'adoption de l'alphabet latin, qui a été réalisée en Turquie et chez les peuples orientaux de l'U. R. S. S., suscite dans le monde arabe une répugnance profonde. Une telle réforme, si elle doit faciliter l'organisation matérielle

(1) *Bulletin d'études orientales*, t. II, pp. 296-300.

de la société et l'expression même de la pensée, compromet, en effet, la conservation des valeurs spirituelles et sociales traditionnelles. Le Français Volney, qui a eu le premier, voici plus d'un siècle, l'idée de cette latinisation des alphabets orientaux, y voyait « une grande et heureuse révolution morale, seule capable de régénérer l'Asie », et Lénine, de nos jours, s'est réclamé d'une conception analogue en établissant l'alphabet latin des peuples orientaux de l'U. R. S. S. A ces perspectives de bouleversement social s'ajouterait, pour le monde arabe, l'abandon pratique du trésor littéraire accumulé durant des siècles au moyen des caractères traditionnels ; on comprend que l'Islam arabe recule encore devant une mesure qui serait, pour employer la terminologie actuelle, une véritable « réforme de structure ».

On ne peut manquer de noter de même quelles difficultés soulèvent la réforme et la modernisation d'une vieille institution islamique comme la célèbre université al Azhar du Caire. Comment moderniser les programmes ? Comment les charger de sciences profanes sans faire tort à la science sacrée ? Comment garder l'originalité de l'école, justifier sa nécessité auprès des universités de type moderne, si on la rend plus ou moins pareille à celles-ci ? et, si l'on prend un moyen terme, que faire de ses élèves désormais déclassés, moins aptes à devenir des théologiens traditionnels, incapables cependant de rivaliser, dans les fonctions de la vie moderne, avec les produits des universités ? D'autre part, si on ne modernise pas al Azhar, comment empêcher que les meilleurs éléments attirés par le renom de cette institution ne s'en lassent rapidement et ne cherchent ailleurs un enseignement plus évolué ? Autant de dilemmes qui passionnent l'opinion et suscitent des polémiques, mais qui attendent encore une solution définitive.

Les quelques traits, que nous avons essayé de discerner ici, de l'aspect contemporain de l'Islam, montrent bien dans quel sens on a pu chercher une solution au problème de l'évolution musulmane, mais font apparaître aussi toutes les imperfections des essais proposés. « Repenser l'Islam », comme le souhaitent des philosophes tels que Taha Hussein et Mohamed Iqbal, — solution d'ailleurs difficile et dangereuse —, n'est guère que le rêve, pas toujours très précis, d'intellectuels isolés, la préoccupation de milieux lettrés assez restreints. « Conserver les traditions islamiques », quitte à accueillir un certain nombre de perfectionnements matériels modernes, — solution raisonnable et modérée, mais qui nécessiterait en pratique des accommodements compliqués, — constitue le souci plus ou moins conscient d'une partie très notable de la bourgeoisie et du peuple. Mais des milieux sociaux nouveaux se constituent dans le monde islamique et s'efforcent avec vigueur d'imposer des conceptions bien différentes.

D'une part, l'introduction de la machine suscite, dans les pays orientaux les plus évolués, un prolétariat ouvrier que des conditions de travail analogue tendent à modeler sur le type des prolétariats européens : le matérialisme, l'agnosticisme, le concept de la lutte des classes s'introduisent dans des esprits qui se trouvent, parallèlement, éloignés des conceptions islamiques même les plus libérales. La lenteur extrême, et pour le moins imprudente, avec laquelle la plupart des pays orientaux procèdent à l'élaboration d'une législation sociale moderne concourt à donner à ce prolétariat naissant l'impression qu'il n'a rien à attendre de la société traditionnelle. Mais déjà les hommes politiques devinent l'appui que peuvent leur fournir ces nouvelles masses populaires. Au Liban, la protection des travailleurs a servi de thème au moins partiel aux programmes de divers candidats lors des élections législatives d'octobre 1937 ; en Egypte, le Nabil Abbas Halim, qui s'intéresse de longue date au mouvement ouvrier, paraît songer à fonder un parti politique trade-unioniste, sur le modèle britannique (1). Sans doute le développement de pareils mouvements restera limité par la mesure même, vraisemblablement assez réduite, dans laquelle les pays orientaux pourront s'industrialiser ; il n'en est pas moins loin d'être négligeable.

D'autre part et surtout, la jeunesse orientale prend dans la vie publique, grâce au développement de l'instruction et à la faveur des événements politiques récents dans lesquels elle a joué un grand rôle, une importance soudaine qui constitue à elle seule une anomalie, une innovation étonnante pour l'Islam. Cette jeunesse, remarque M. R. Montagne, directeur de l'Institut Français de Damas, est résolument novatrice :

Tout ce qui est moderne l'intéresse exclusivement et la séduit... Il est impossible de la fixer sur les problèmes religieux et moraux de l'Islam. Ce qui intéresse les jeunes gens, ce sont les articles de journaux et de revues de vulgarisation touchant aux aspects les plus nouveaux de notre civilisation scientifique.

Le même excellent observateur note le manque de guides intellectuels dont souffre cette jeunesse, son goût pour l'idéologie nationale panarabe qui la mène au racisme, son extrême confiance en soi, sa préoccupation d'éliminer l'étranger (2).

L'accession rapide de la jeunesse orientale aux postes d'où elle pourra conduire l'opinion constitue un fait social d'une grande importance pour l'évolution de l'Islam. On ne peut encore deviner, tant la chose est neuve et tant la situation évolue rapidement, quelle position elle adoptera à son égard. Mise, à l'aube de l'âge mûr, en présence des réalités politiques, songera-t-elle

(1) *L'Orient* (Beyrouth), 16 et 19 septembre 1937.

(2) *Politique étrangère*, août 1936, pp. 3-10 ; voir encore L. JOVELET, *loc. cit.*, pp. 185-190.

à son tour à des compromis, à l'utilisation des forces traditionnelles de l'Islam encore vivaces, ou s'y heurtera-t-elle de front, en apportant une discipline et des principes nouveaux? On ne peut actuellement que poser la question, mais il faut souligner son intérêt.

**

Le double avènement politique, en Orient, du prolétariat et de la jeunesse ajoute donc de nouvelles inconnues au problème déjà complexe posé par l'évolution de l'Islam. Entre les valeurs traditionnelles de l'Islam et les apports du monde moderne, l'Orient n'a pas encore fait son choix et peut-être va-t-il renoncer à le faire : il essaie, en tout cas, de concilier les uns et les autres. Une telle expérience risque d'être d'une importance capitale pour l'avenir de l'Islam : on ne saurait chercher à en deviner les résultats, mais il est indispensable d'en suivre le déroulement. L'observation attentive du monde oriental, dans les grands desseins de sa politique comme dans les menues circonstances de sa vie quotidienne, s'impose comme une nécessité pour notre pays si profondément mêlé au monde de l'Islam ; elle constitue d'ailleurs, par sa difficulté même, par sa diversité, par son imprévu, la plus passionnante des tâches.

Pierre RONDOT.

M. Gabriel PUAUX

Haut-Commissaire en Syrie

Le dernier numéro de *l'Asie Française* a signalé la nomination de M. Gabriel Puaux, Ambassadeur de France, au poste de Haut-Commissaire de la République en Syrie et au Liban.

A la plupart de nos lecteurs, il est déjà connu ; n'est-il pas le fils d'un historien estimé? et le frère d'un aimable et savant érudit, le très regretté René Puaux, helléniste et philhellène, dont les chroniques hebdomadaires, pendant plus de vingt ans, donnèrent le sentiment que la Renaissance humaniste continuait parmi nous ?

**

De bonne heure, Gabriel Puaux s'orienta vers la diplomatie. Son père l'avait initié aux études historiques ; dès sa première jeunesse, il y prit goût. Des maîtres excellents, à la Sorbonne et à l'Ecole des Sciences Politiques (parmi eux, Seignobos et Albert Sorel) cultivèrent en lui ce besoin de comprendre, ce constant effort vers l'impartialité, cette haute conception du rôle et de la destinée de la France, qui sont d'essentielles qualités pour un diplomate.

Encore adolescent, il prit contact avec plusieurs pays étrangers, surtout avec l'Allemagne. La Rhénanie lui apprit la langue de Goethe ; l'université d'Iéna, où il demeura de longs mois, lui découvrit le fonctionnement de la pensée allemande appliquée aux questions historiques et politiques.

Licencié ès Lettres et en Droit, diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques, à 23 ans il passe brillamment le concours d'entrée dans la Carrière, et fait ses débuts comme Attaché d'Ambassade à Berne.

En 1907, le nouveau Résident général à Tunis, M. Alapetite, le choisit pour Chef de cabinet. Gabriel Puaux a l'heureuse fortune de faire ainsi ses écoles impériales sous la direction d'un proconsul énergique et lucide, qui fut un des premiers réalisateurs en Afrique du Nord (presqu'en même temps que Lyautey) de la fameuse « politique d'association ». En 1913, ayant acquis pendant six années, sur place, une connaissance approfondie des affaires de la Régence, le jeune administrateur-diplomate est appelé au Quai d'Orsay, où il va diriger le service de Tunisie.

Août 1914. Gabriel Puaux part dans l'Infanterie, lieutenant au 329^e régiment. Il participe à la bataille des frontières, à la retraite, à la victoire de la Marne, est blessé, promu capitaine, reçoit le ruban rouge à titre militaire. En 1915, le général Franchet d'Espèrey le cite à l'Ordre de l'Armée :

A entraîné brillamment sa compagnie sous un feu violent d'artillerie et d'infanterie. Ayant reçu l'ordre de se replier, a ramené son unité dans nos lignes, puis est retourné sous le feu, avec quelques volontaires, au secours de son chef de bataillon. Ayant constaté la mort de cet officier supérieur, a recueilli ses papiers militaires et objets personnels. A rejoint nos lignes le dernier en emmenant, toujours sous un feu violent, les blessés qu'il rencontrait, portant lui-même un de ses caporaux.

Appelé au Grand Quartier Général, il succède à André Tardieu comme rédacteur du communiqué. Entre temps, il fait visiter le front à Kipling, à Barrès, à Rostand, à diverses missions étrangères. Il contribue à l'organisation du service photographique et cinématographique de l'armée et suit de près toutes les grandes opérations.

Après avoir été Chef de la Section d'Information du G. Q. G. et avoir organisé la Maison de la Presse, il est nommé, en 1917, Directeur du Service de Presse au Commissariat des Affaires de guerre franco-américaines.

A la Conférence de la Paix, il assumera la délicate responsabilité du service de Presse française. Il prendra ainsi de nombreux contacts avec les maîtres du jour et du journalisme en France et à l'étranger. C'est un technicien de la presse.

La paix conclue, M. Gabriel Puaux est nommé Secrétaire général du Gouvernement tunisien, poste qu'il occupera sous les proconsulats Flandin

et l'ancien Saint. Connaissant à fond le pays, il va d'emblée s'appliquer à résoudre les problèmes les plus importants : fixation des indigènes au sol, plan général d'organisation hospitalière et de lutte contre les épidémies (trachome, paludisme), progrès des institutions et amélioration de la justice. Après de longs mois d'études poursuivies en intimité avec le Ministre Tahar Bey Khereddine, avec les magistrats français et les juristes musulmans, il voit aboutir la rédaction d'un Code de procédure pénale assurant à la liberté individuelle de solides garanties, à l'image des législations qui font honneur aux démocraties accidentales. De la promulgation de ce code (1920) date une véritable séparation des pouvoirs : le Bey renonce à la « justice retenue. »

Après dix années consacrées à l'étude des problèmes que pose la conduite d'un Protectorat méditerranéen, M. Gabriel Puaux va être appelé à passer plus de quinze ans en Europe Centrale.

En 1922, on le voit Consul général dans les provinces du Rhin, Mayence et Cologne. Il retourne ensuite à Berne, où avait débuté sa carrière, pour y remplir les fonctions de Conseiller d'Ambassade. En 1926, nommé Ministre à Kowno, il assiste non seulement en observateur, mais en qualité d'agent officiel d'une politique de médiation officieuse, à toutes les péripéties de la crise polono-lithuanienne. En 1927, à l'appel de M. Briand, il se rend à Genève pour collaborer au règlement du conflit.

En 1928, il part représenter la France en Roumanie, où il restera cinq ans, parcourant le pays en tous sens, prenant contact avec toutes les classes de la population, stimulant les relations commerciales, favorisant les échanges intellectuels, développant toutes les œuvres françaises, d'enseignement et d'assistance. L'Académie Roumaine s'honore de le compter parmi ses membres.

En 1934, M. Gabriel Puaux est nommé Ministre à Vienne, où il ne tarde pas à nouer avec le Chancelier Dollfus une amitié des plus fécondes. Il devait y demeurer jusqu'au coup de force de l'Anschluss, dont les prodromes ne lui avaient point échappé.

*
**

Le voici maintenant en présence d'une tâche importante et délicate entre toutes : il doit présider à l'émancipation de la Syrie et du Liban, et au remplacement du Mandat par deux traités destinés à concilier l'indépendance de la Syrie et du Liban avec la sauvegarde de certains droits acquis, de certaines nécessités impériales.

Le diplomate éprouvé, l'élève des proconsuls, ne saurait faillir à pareille mission. Il ne lui manque ni la foi patriotique, ni l'esprit de libéralisme, ni le sens de la tradition, ni le souci des adaptations nécessaires à la vie des peuples.

Arrivées à un tournant de leur histoire commune, France et Syrie peuvent faire en commun confiance au nouvel Ambassadeur Haut-Commissaire.

Paul FIDÈS.

Le Charbon et le Problème de la main-d'œuvre en Indochine

C'est le charbon qui se situe en tête des exportations indochinoises ; 1.347.550 tonnes du 1^{er} janvier au 15 novembre 1938, contre 973.536 tonnes de riz et 400.908 tonnes de caoutchouc, produits qui prennent rang immédiatement après lui.

Sis au bord de la mer, sur le rivage de la baie d'Along, les principaux charbonnages indochinois, déjà exploités avant la conquête du Tonkin, attirèrent immédiatement l'attention de notre colonisation. Mais, les premières tentatives d'exploitation furent prématurées, en raison notamment de l'insuffisance des débouchés. La Société française des Charbonnages du Tonkin elle-même, propriétaire de la concession de Hongay depuis 1888, ne commença qu'en 1900 à distribuer des dividendes. Enfin, c'est seulement après la guerre que furent sérieusement équipées les mines du Dong Trieu, qui bordent à l'Ouest le grand bassin de Quang-Yen, dont la baie d'Along constitue la limite orientale. Depuis lors, l'industrie houillère indochinoise qui, outre ces deux grandes compagnies, groupe plusieurs entreprises de moindre importance, a connu un développement presque continu. Sa production a atteint, en 1937, le chiffre record de 2.308.000 tonnes. Elle occupait, pendant la même année, un effectif ouvrier de 40.580 travailleurs.

Les couches exploitées dans le bassin de Quang-Yen sont mésozoïques, mais leur âge exact est encore controversé ; elles sont, en tout cas, d'origine continentale. Très semblable, au point de vue géologique, se trouve être le bassin de Phan-Mé, qui s'étend sur 100 kilomètres carrés, au Nord-Ouest du bassin de Quang-Yen. A l'ère secondaire se rapportent encore quelques autres gisements, et on connaît enfin de très nombreux indices houillers appartenant à d'autres étages tels que le westphalo-stéphanien et le mioplIOCène.

Les travaux dont ont été l'objet tous ces bassins sont encore trop peu avancés pour qu'il soit possible d'apprécier avec certitude les réserves disponibles. A ce sujet, la statistique de l'industrie minérale donne les chiffres suivants, en insistant sur le fait que ce ne sont que des chiffres partiels.

	CERTAINES	PROBABLES	POSSIBLES
	tonnes	tonnes	tonnes
<i>Quang-Yen</i>			
Partie Orientale			
{ Kébao . . .	2.000.000	10.000.000	30.000.000
{ Hongay . . .	20.000.000	50.000.000	1.000.000.000
Partie Occidentale			
{ Maokhé . . .	1.000.000	5.000.000	10.000.000
{ Clotilde . . .			
{ Ex-Louise	8.000.000	40.000.000	50.000.000
<i>Phan-Mé</i>			
Faisceau gras	790.000	1.200.000	1.800.000
Faisceau maigre	8.000.000	17.000.000	34.000.000
Total	40.000.000	125.000.000	1.125.000.000

Aussi approximatifs que soient ces renseignements (1) ils montrent suffisamment quelles possibilités offre la mine de charbon indochinoise.

Du point de vue de sa qualité, le combustible tonkinois se classe en presque totalité dans la catégorie des anthracites. Pratiquement, seul un des faisceaux de Phan-Mé fournit un charbon gras donnant 23 p. 100 de matières volatiles avec un pouvoir calorifique de 7.900 calories (tout venant).

Fournissant un produit de choix, l'industrie minière indochinoise est particulièrement bien placée pour alimenter les marchés extérieurs. Elle est même venue concurrencer jusqu'en France l'anthracite gallois, allemand et russe. Les taux du fret ont parfois malheureusement empêché que ce courant d'exportation prenne toute l'ampleur qu'on pouvait espérer. Heureusement les marchés d'Extrême-Orient constituent toujours un très large débouché pour les charbons indochinois. La consommation intérieure absorbe surtout les produits de médiocre qualité. Par ailleurs, le Canada pour les produits de petit calibre les Etats-Unis pour les qualités supérieures, ont ouvert leur marché aux anthracites du Tonkin. Le Brésil même s'est récemment porté acheteur de charbon tonkinois.

Enfin, il est intéressant de noter que si, par sa nature, l'anthracite tonkinois est absolument contre-indiqué pour la fabrication directe du coke, il est permis d'envisager son emploi dans le haut fourneau. La question présente un intérêt d'autant plus grand que notre grande Colonie d'Extrême-Orient possède d'importantes réserves de minerai de fer qu'il est tout naturel de songer à élaborer au moins jusqu'au stade de la fonte.

Les plus larges débouchés sont donc assurés dès maintenant aux charbons du Tonkin; les perspectives des frets sont également devenues plus favorables depuis la mise en service de navires charbonniers d'une plus grande capacité et de vitesse plus grande permettant une rotation

(1) Il convient d'y ajouter les évaluations des gisements du Dong Trieu autres que la mine Clotilde-Louise et qui donnent comme chiffres de tonnages : certains, 50.000.000; probables, 150.000.000; possibles, 700.000.000.

plus rapide et une exploitation plus rémunératrice. Le véritable problème à résoudre pour les mines indochinoises est pour le moment un problème de production dont la solution dépend des possibilités de recrutement de la main-d'œuvre et de l'éducation de celle-ci. Des cours d'apprentissage ont bien été organisés dans une des principales entreprises minières, sur l'heureuse initiative de l'inspection générale des travaux publics et du service des mines et avec le concours du budget local. Mais ces mesures apparaissent aujourd'hui insuffisantes. En outre, du fait de la sous-alimentation à peu près générale dans le delta du Tonkin, l'Annamite est dépourvu trop souvent des moyens physiques indispensables aux mineurs; aussi, pour une tâche généralement rude et qui nécessite une certaine force, sa capacité de travail est-elle faible.

Il rachète, il est vrai, cette insuffisance par son intelligence, sa facilité d'adaptation aux travaux les plus variés, mais néanmoins ce n'est pas sans appréhension qu'il cède aux appels persuasifs des agents recruteurs et, une fois à la mine, qu'il consent à y rester. Habitué à une grande sobriété, les salaires relativement élevés qu'il y perçoit, au lieu de l'encourager, l'entraînent à beaucoup d'irrégularité dans son travail. En une semaine, il gagne en effet de quoi subsister pendant quinze jours. Aussi faut-il à une entreprise minière au moins le double des ouvriers qui lui seraient normalement nécessaires pour les besoins de son exploitation.

On a pu relever que, dans une des principales mines du Tonkin, dix mille ouvriers inscrits fournissent à peine chaque jour cinq mille travailleurs, la moitié de l'effectif étant employée dans les tailles, les galeries et les divers services, tandis que l'autre se repose jusqu'à ce que, ses salaires dépensés, elle soit dans la nécessité de se remettre au travail.

La période des moissons, avec ses perspectives de gain facile et de vie agréable dans les villages en liesse, est une autre occasion de désertion. Sans doute, ces circonstances ont existé de tout temps; mais elles n'avaient pas eu de conséquences graves tant que l'industrie minière était à ses débuts. Actuellement, elles

commencent à créer un état de crise, conséquence de l'extension des entreprises anciennes dont l'exploitation est plus difficile depuis qu'elle est devenue, presque partout, souterraine, les grands découverts étant épuisés, et de la mise en train d'affaires nouvelles.

On constate ainsi au Tonkin, cette situation troublante : des exploitations minières du plus bel avenir tant par la qualité de leurs charbons, l'importance des gisements et la multiplicité des marchés assurés, entravées faute d'ouvriers dans leur développement normal, dans un pays dont est connue l'extrême densité de la population et où cette population demeure oisive une grande partie de l'année, faute de moyens de travailler.

Par ailleurs, l'Administration s'emploie à diriger, non sans peine, des habitants du Delta vers des districts éloignés alors qu'aux abords mêmes des embouchures du fleuve Rouge, à quelques heures de leurs villages d'origine, une masse de travailleurs pourrait trouver une utilisation largement rémunérée de son activité dans l'industrie minière.

Or, la bonne marche de celle-ci intéresse la Colonie tout entière sous la forme de distribution de hauts salaires, d'activité des ports et de perception de contributions importantes pour les différents budgets. Elle n'intéresse pas moins la Métropole, d'une part grande importatrice de charbon, et, d'autre part, appelée à fournir à la Colonie des quantités de matériel d'autant plus élevées que se développeront les mines tonkinoises.

Bien plus, ce n'est pas seulement vers la haute région du Tonkin, alors que les mines manquent de main d'œuvre, que l'on songe à diriger des émigrants du Delta ; c'est encore vers l'Afrique Occidentale, l'Afrique Equatoriale, Madagascar et l'Océanie. Certes, cette conception apparaît grandiose et magnifique en ce qu'elle affirme superbement la solidarité de l'Empire, ces régions surpeuplées se montrant secourables aux contrées moins favorisées où trop de bras manquent encore. Mais la mise en valeur de l'Empire nécessite et présuppose, il nous semble, une série d'opérations, sagement coordonnées et allant par étapes appropriées, des plus simples, des plus immédiatement productives, aux plus onéreuses et aux plus lointement rentables.

Or, si l'on ne peut apprécier encore ce que donneront des Annamites, transplantés sous d'autres cieux au prix de dépenses qui seront, au moins dans les débuts, considérables, on sait quelle somme de richesses a déjà apportée à l'Indochine et à la France l'exploitation des premières mines tonkinoises et ce que donnerait l'extension de celles qui se sont ouvertes depuis.

Va-t-on les laisser arrêtées dans leur essor faute de main-d'œuvre, alors que cette main-d'œuvre, qui est à moins d'un jour ou deux de leurs gisements, serait, pour le plus grand dommage du Tonkin lui-même, exportée vers d'autres

continents ? On se refuse à le concevoir. Non pas, entendons-nous bien, que nous soyons hostiles au principe d'entr'aide intercolonial qui, nous l'avons déjà dit, est juste ; mais sa mise en pratique doit être surbodonnée en toute équité à la mise en valeur préalable des régions qui seraient appelées à fournir ultérieurement des travailleurs à d'autres parties de l'Empire.

Est-ce une tâche si difficile qui est attendue de l'Administration du Tonkin en faveur d'industries à qui elle reconnaît, elle-même, un caractère d'intérêt national et qui jouent déjà un si grand rôle dans l'économie du pays dont elle a la charge.

Donnons en quelques lignes le sommaire d'un programme qui devrait être poursuivi avec résolution : faciliter le peuplement des provinces minières, encourager la création de villages de mineurs, comme on l'a fait dans le nord et l'est de la France, en attribuant des terres de colonisation aux familles de ces mineurs, créer une véritable école de mineurs, relevant non pas d'une entreprise privée, mais directement du service des mines et dont les élèves, au terme de leur apprentissage, seraient répartis entre les diverses sociétés proportionnellement à leur importance, inciter les autorités des villages à l'exode vers les mines de leurs ressortissants inoccupés, enfin et surtout, faciliter les moyens d'accès entre le Delta et les grands centres miniers.

Souhaitons que, sans trop de délai, soient solutionnées les questions complexes, mais si importantes, de main-d'œuvre qui entravent encore, dans un pays qualifié de surpeuplé, le développement d'entreprises minières de premier ordre et qui pourraient être, ainsi que le pense avec raison le département des Colonies, d'une si grande utilité pour la Métropole.

P.-B. DE LA BROSSE

Le Conflit Sino-Japonais ⁽¹⁾

(Quelques Faits)

La prise de Canton a revêtu quelque chose de mystérieux. A lire les récits qui en ont été faits, on a l'impression qu'un état d'affolement, de désarroi inimaginable a régné dans la grande cité tandis que les troupes japonaises s'avançaient à marche forcée.

La lettre d'un correspondant occasionnel, publiée par *le Temps* est, à cet égard, significative. C'est la lettre d'un témoin. Nous la reproduisons d'un bout à l'autre.

(1) Cf. la série des articles parus dans *l'Asie Française*, depuis la livraison de septembre-octobre 1937. Le dernier se trouve dans le numéro de novembre 1938, aux pages 296-298.

Débarquer à Bias-Bey avec 50.000 hommes le 15 octobre et occuper Canton le 21 sans combattre, voilà de quoi étonner les experts militaires ! Certainement, le Japon aurait agi plus tôt s'il n'avait, lui aussi, surestimé les moyens de défense des Cantonnais. Mieux qu'à Hankéou, il a atteint ici le cœur de la Chine, car Canton, c'est le berceau de la révolution chinoise et du parti Kouomintang, c'est la ville de Sun-Yat-Sen et l'ancien fief de Chang Kai Shek. Canton enfin a toujours représenté le centre de propagande antijaponaise.

Je tiens à vous donner certains détails sur un événement aussi inattendu.

Le 12 octobre, les Japonais débarqués à Bias-Bay, à l'est de Hong-Kong, poussent leur offensive en deux directions : l'une de Waichow, afin d'aborder Canton par le nord-est, l'autre de Tamshui avec, pour objectif, la coupure du chemin de fer de Kaou-Loun, en face de Hong-Kong, à Canton. L'occupation de la voie ferrée est réalisée au cours de la nuit du 16 au 17 octobre. De Canton nous entendions la canonnade sans pouvoir obtenir d'autres informations, les lignes téléphoniques et télégraphiques ne fonctionnant déjà plus.

Au nord, après la prise de Waichow, le 16 octobre, les Japonais n'avaient cessé d'avancer, et leurs avant-gardes atteignaient Canton le 21, sans avoir rencontré de résistance.

A 50.000 hommes les Chinois pouvaient en opposer 300.000, leurs meilleures troupes du Kouangsi et du Kouangtong ; et cependant, sans avoir livré bataille, l'armée chinoise se repliait en désordre et, fort heureusement, en évitant de traverser Canton.

Pour sauver la face, on a, bien entendu, parlé de trahison ; on a livré à la vindicte publique le nom d'un chef qui aurait ouvert la route de Canton pour une très forte somme... En réalité les généraux responsables étaient ou absents, ou en fuite. Quelle excuse invoquer ? Pas même celle d'avoir été surpris par l'ennemi. Il y a quatorze mois que la Chine est en guerre, quatorze mois qu'on aurait dû organiser la défense de Canton. La panique ne s'est pas seulement emparée de l'armée : le gouverneur civil a quitté la ville le 20 octobre et s'est embarqué à bord d'un bateau anglais ; le maire s'est réfugié à Hong-Kong ; le préfet de police a également pris la fuite ; les grandes banques chinoises ont fermé leurs portes le 20 ; les administrations civiles ne fonctionnent plus depuis le 17. Tous les hôpitaux de Canton, sauf l'hôpital américain et l'hôpital français « Paul-Doumer », sont fermés depuis le 16 octobre. La police n'assure son service que jusqu'au 20. Il n'y a plus ni importation ni exportation depuis le 13, date de fermeture de la rivière.

On comprendra l'émoi de la population cantonnaise devant de pareils faits. Tous les Chinois qui, de loin ou de près, sont en rapports avec des étrangers se sont réfugiés dans les concessions anglaise et française de Shameen. De là ils assistèrent avec les étrangers à un spectacle vraiment incroyable. D'abord, dans la nuit du 20 au 21, de violents incendies éclatèrent non loin des concessions. Les plus importants sont ceux des grandes banques chinoises et des grands hôtels. Malgré l'arroyo qui nous séparait de Canton, Shameen était bien proche des brasiers. On voyait les incendiaires. On en arrêta trois du côté français, les Anglais en tuèrent deux.

On arrosa à jet continu les maisons, les magasins des deux concessions. La police chinoise ayant fui, les consuls anglais et français décidèrent de faire occuper le quai chinois et les environs en attendant l'arrivée des Japonais, mesure salutaire. Les incendies s'éteignirent lentement, mais c'est au moins un dixième de la ville qui brûla. La cathédrale française et l'hôpital Paul-Doumer ont été miraculeusement épargnés.

De Shameen, les étrangers purent également contempler d'autres désastres. Dans Canton, à Honam, dans le quartier industriel de Seichuen, des mines explosent : la cimenterie, les nouveaux water works, la nouvelle centrale électrique, la brasserie sautent.

Une usine de papiers, une autre de tissage brûlent. Les Chinois détruisent en quelques instants ce que les aviateurs japonais cherchaient à démolir par leurs bombardements aériens depuis plus d'un an. Un moment, on aperçoit une automitrailleuse chinoise qui parcourt les rues en tous sens, tirant à tort et à travers. Il n'y a plus personne dans Canton, fort heureusement ! A la gare de Wongsha, les Chinois, qui détruisent tout, brûlent une batterie d'artillerie prête à partir pour Hankéou. Ils font sauter deux dépôts de munitions. En amont de Bocca-Tigris, ils coulent douze de leurs propres « torpédo-boats ».

L'aviation japonaise, qui vole bas maintenant puisqu'il n'y a plus de D. C. A., lance d'abord des tracts qui prouvent qu'elle ignore encore l'absence de toute autorité responsable à Canton ; mais bientôt elle en lance de nouveaux, qui s'adressent cette fois au peuple, pour l'encourager à reconnaître de nouvelles autorités.

Je termine en vous assurant que les membres des communautés étrangères purent tous se réfugier à temps à Hong-Kong ; la communauté française ne comportait que trois femmes et pas d'enfant. Enfin la marine française apporta un appui efficace au détachement colonial français.

L'occupation de Canton a eu maintes répercussions. Ce fut d'abord un coup décisif porté à l'esprit sudiste, c'est-à-dire à l'esprit national chinois mis en formules par les doctrinaires du parti démocratique, le Kouomintang, qui eut et qui a encore des racines profondes dans les grandes associations économiques et civiques de la métropole méridionale.

Certes, le Japon n'est pas opposé à cette idéologie politique et sociale Kouomintang marquée au sceau du panasiatisme. Il fut un temps même où les partisans nippons de Sun Yat Sen, connus sous le nom de « Ronins chinois », entretenaient des relations suivies avec les loges cantonnaises, et il ne serait pas surprenant que cette prise de Canton, si étrange, eût été facilitée par des intelligences chez l'adversaire.

C'est en outre, croit-on volontiers dans certains milieux étrangers d'Extrême-Orient, un coup porté au prestige britannique. Il n'est pas douteux qu'une grosse perte ait été causée à l'économie anglaise. Le commerce britannique, paralysé qu'il est dans le Centre, a pris une extension formidable dans le Sud entre Canton et Hong-Kong.

Avec la prise de Canton, les Japonais peuvent fermer les portes de la Chine. Les communications par mer sont aujourd'hui complètement sous la domination de l'empire du Soleil-Levant. Les communications dont Chang Kai Shek dispose (route rouge à travers le Sinkiang, chemin de fer du Yunnan, route birmane) vont devenir d'un rendement beaucoup plus limité.

On conclut que les embarras de Chang Kai Shek augmenteront, l'occupation de Canton ayant mis fin à l'aide britannique. Canton a été invité à se joindre aux trois capitales : Pékin, Nankin, Hankéou, à participer aux travaux du Conseil Uni dont a parlé la dernière chronique de Chine (cf. la p. 307).

Dès le début de septembre, les représentants des autorités de Pékin et de Nankin se sont

réunis à Dairen pour délibérer sur une coopération des deux gouvernements. Le 22 septembre a été inauguré, à Pékin, le Conseil Uni, assemblée mixte composée des représentants de ces deux Gouvernements.

Depuis, les événements ont progressé. La solution envisagée à Dairen ne correspond plus aux besoins actuels. De nouveaux gouvernements ont été créés à Hankéou et à Canton. C'est donc la coopération de ces quatre Gouvernements qui est actuellement à l'étude.

Pour le moment, on ne sait encore rien de définitif sur la forme qui sera donnée à l'administration de la Chine. Il est cependant plus que certain que les quatre Gouvernements existant actuellement à Pékin, à Nankin, à Hankéou et à Canton continueront leurs activités. Ils auront même un pouvoir assez large sur les territoires placés sous leur juridiction. Le Conseil Uni mixte, formé par les représentants de Pékin et de Nankin, qui s'est réuni déjà deux fois, sera élargi et comprendra les représentants des quatre Gouvernements.

Ce Conseil se transformera en un Gouvernement central dont le siège sera probablement à Pékin. De cette façon, une sorte d'état fédéral sera créé. Le Gouvernement central tiendra entre ses mains le Département des Affaires étrangères, de manière que toutes les relations avec les autres pays soient centralisées. Il est très probable qu'au début l'organisation militaire du pays sera, elle aussi, confiée au Gouvernement central. Cependant, dans les questions d'ordre économique et financier, les Gouvernements locaux garderont leur autonomie. Le problème de l'unification de la monnaie ne pourrait se poser que plus tard, une fois la situation politique stabilisée.

Sous ce rapport, les déclarations qui ont été faites par M. Liang Hung Chih, président du Gouvernement de Nankin, le 17 novembre, aux représentants de la presse étrangère à Tokio, sont du plus grand intérêt.

La population des territoires actuellement sous la juridiction du gouvernement de Nankin a entièrement perdu confiance en Chang Kai Shek a déclaré M. Liang Hung Chih. Il est vrai cependant qu'il existe encore beaucoup de partisans du maréchal dans la concession internationale et dans la concession française de Changhaï. La population chinoise est généralement en faveur du nouveau gouvernement de Nankin. Mon gouvernement fait de son mieux pour conserver cette confiance populaire. Le gouvernement de Nankin va suivre une politique financière qui sera conforme à ce but : il émettra de nouveaux billets de banque pour stabiliser la situation économique du pays, mais de façon telle que cette nouvelle monnaie n'apporte pas de troubles dans le système monétaire de la Chine Centrale, où la monnaie émise par l'ancien gouvernement du Kouomintang a une circulation beaucoup plus grande qu'en Chine du Nord. Par ce procédé, la population chinoise ne souffrira pas des conséquences de cette innovation financière.

Aussitôt après les derniers succès militaires du Japon, les pro-nippons envisagèrent la convocation d'une Assemblée du peuple des quatre

capitales. Des mesures viennent d'être prises dans ce sens.

Tandis que se poursuivent ces efforts de réorganisation sous la protection des armes japonaises, Chang Kai Shek proclame sa volonté inébranlable de résistance.

Sir Archibald Klerk-Kerr, ambassadeur de Grande-Bretagne en Chine, a essayé depuis la chute de Canton d'agir sur les Chinois pour qu'ils entrent en négociations de paix. L'ambassadeur entreprit courageusement le voyage de Tchongking pour se rendre auprès du chef suprême du gouvernement chinois. A son retour, questionné par les correspondants de presse, sir Archibald Klerk-Kerr déclara rapporter l'impression que la guerre vient seulement de commencer.

Interrogé sur une médiation éventuelle de la Grande-Bretagne, l'ambassadeur dit que l'Angleterre serait heureuse d'offrir ses bons offices si elle en était priée. Mais ni Chine, ni Japon ne semblent vouloir la paix. « Au cours de mes entretiens avec le maréchal Chang Kai Shek, celui-ci n'a pas prononcé une syllabe de paix. »

Mais, hors du champ d'action de la Grande-Bretagne, des contacts sont pris qui pourraient aboutir à un armistice.

Au reste, d'importantes déclarations gouvernementales nippones viennent d'être faites.

Le 3 novembre, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur Meiji, le Gouvernement impérial a publié une déclaration dont voici les principaux passages :

Le gouvernement du Kouomintang n'existe plus que comme simple régime local. Cependant, aussi longtemps qu'il persistera dans sa politique anti-japonaise et procommuniste, notre pays ne déposera pas les armes jusqu'à ce que le régime soit écrasé.

Ce que le Japon cherche, c'est l'établissement d'un nouvel ordre qui assurera la stabilité permanente de l'Asie orientale.

Ce nouvel ordre a pour base les relations d'aide mutuelle et de coordination entre le Japon, le Mandchoukouo et la Chine dans les domaines politique, économique, culturel et autres. Son objet est d'assurer la justice internationale, d'achever la défense commune contre le communisme, de créer une nouvelle culture et de réaliser une étroite cohésion économique en Asie Orientale. Telle est la voie à suivre pour contribuer à la stabilisation de l'Asie Orientale et aux progrès du monde. Ce que le Japon désire de la Chine, c'est que ce pays participe à l'exécution de ce nouvel ordre en Asie Orientale. Il espère avec confiance que le peuple chinois comprendra nos véritables intentions et répondra à l'appel de collaboration du Japon. La participation du gouvernement Kouomintang ne serait pas rejetée, si, répudiant la politique qui l'a guidé dans le passé et réorganisant son personnel dans un sentiment de reconnaissance, il se joignait à nous dans l'établissement du nouvel ordre.

L'établissement du nouvel ordre en Asie Orientale est conforme à l'esprit même dans lequel l'Empire fut fondé : l'achèvement d'une pareille tâche est la responsabilité glorieuse imposée à notre génération.

« Offre de paix aux lieutenants du maréchal Chang Kai Shek, pourvu qu'ils répudient leur

chef et forment un nouveau gouvernement sur la base d'un kouomintang réformé », telle est, selon les observateurs de Tokio, la portée de la déclaration que le gouvernement japonais a publiée à l'occasion de l'anniversaire de l'empereur Meiji.

L'essentiel de la déclaration réside en effet dans le passage annonçant que Tokio est prêt à faire participer même le Kouomintang à la formation de la nouvelle Chine, à condition : 1° qu'il renonce à son ancienne politique c'est-à-dire à son attitude antijaponaise et procommuniste ; 2° qu'il remanie son personnel, c'est-à-dire qu'il élimine le maréchal Chang Kai Shek.

On dit, dans les milieux politiques de Tokio, que cette déclaration constitue une sorte de « délai de grâce » accordé aux modérés du Kouomintang. En d'autres termes, la guerre sino-japonaise entre dans une période de pause relative qui se prolongera en une paix durable si, dans les deux ou trois prochains mois, on voit s'opérer la décomposition du régime du maréchal Chang Kai Shek, espérée par le Japon.

Dans un discours, radiodiffusé le 3 novembre également, le prince Konoyé a proclamé la nécessité d'une révision générale des traités internationaux relatifs à l'Extrême-Orient. Le but du révisionnisme asiatique défini par le prince Konoyé est « d'effacer les atteintes à l'indépendance et à la paix imposées (dit-il) dans les derniers siècles par l'impérialisme occidental en Extrême-Orient ».

Le Japon, a déclaré le prince Konoyé, proclame la nécessité d'effectuer une révision fondamentale de cette situation et d'établir en Extrême-Orient un nouveau système de paix fondé sur la justice.

Il a condamné les traités internationaux tels que le covenant, qui « veulent maintenir le statu quo, c'est-à-dire l'inégalité entre les nations » Puis il a défini ainsi ce nouvel ordre :

Sans faire de la justice internationale un code écrit, le nouveau système de paix doit être capable de suivre les progrès de l'histoire, et doit être inspiré d'une saine compréhension de toutes les activités humaines telles que le commerce, l'émigration, l'exploitation des ressources naturelles.

Ces déclarations furent complétées par une interview donnée le même jour par M. Ikeda, ministre des finances et du commerce.

Le trait commun des deux déclarations, remarque M. A. Th. dans le bulletin d'*Asia Press*, est qu'elles soulignent toutes deux la nécessité d'une étroite collaboration entre le Japon, la Chine et le Mandchoukouo, non seulement dans les domaines politique et culturel, mais aussi et surtout dans le domaine économique. Le prince Konoyé a qualifié cet état de choses de « nouvel ordre en Extrême-Orient. » Il est tout à fait naturel qu'après une guerre de pareille envergure, ajoute M. A. Th., des changements se produisent dans la structure économique de l'Extrême-Orient. Cependant, il est entièrement erroné d'inférer de ces déclarations que la fameuse

« porte ouverte », qui a tant fait parler d'elle, est désormais fermée. En effet, dans son allocution, le prince Konoyé s'est montré favorable à toute collaboration étrangère. Il a demandé simplement que les puissances apprécient les buts du Japon et qu'elles s'adaptent aux conditions nouvelles. A. M.

Le commerce extérieur du Mandchoukouo en 1937

Les chiffres publiés dans la *circulaire mensuelle* d'avril 1938 de la maison Mitsubishi sur le commerce extérieur de l'Etat de Mandchoukouo, méritent de retenir l'attention. Ils ne prouvent pas seulement quelle place prépondérante le Japon a su s'assurer dans ce commerce ; ils laissent encore prévoir un développement pareil dans la Chine du Nord et les autres régions de la Chine occupées par les Japonais, en cas de leur soumission définitive au pouvoir du Japon.

En 1937, la valeur du commerce extérieur du Mandchoukouo, exportations comme importations, dépasse considérablement celle des années précédentes. Les importations se sont accrues de 195.582.000 youans, soit de 28,3 p. 100, et les exportations de 7,1 p. 100. La prédominance du Japon a été plus marquée dans les importations que dans les exportations, puisque la part nipponne s'est élevée, dans celles-ci, à 49,8 p. 100, dans celles-là à 75,1 p. 100.

Pour les importations de produits textiles (tissus de coton, de laine, de soie, fils de coton et de soie artificielle ou rayonne, etc...), le Japon a virtuellement exercé un monopole, comme le montrent les chiffres suivants. La valeur totale des tissus de coton importés en 1937 a été de 104.645.000 youans, sur lesquels la part du Japon est de 95.007.000, celle de la Corée (c'est-à-dire de ce même Japon), de 8.526.000 youans ; la part des autres pays a donc été absolument négligeable. Pour la soie, sur une valeur totale de 30.646.000 youans, 29.053.000 vont aux tissus de soie importés du Japon. La prépondérance du Japon n'est pas aussi écrasante dans les importations de produits métallurgiques, de machines, etc., mais, là encore, ce pays se classe de loin le premier. La valeur des importations de fer et d'acier a atteint 76.429.000 youans ; le Japon en a fourni pour 55.397.000, les Etats-Unis pour 9.598.000, la Belgique pour 3.329.000, l'Allemagne pour 2.153.000 youans. Dans la rubrique *Machines et Instruments*, dont la valeur totale est montée à 65.901.000 youans, la part du Japon s'élève à 51.909.000, tandis que les chiffres sont de beaucoup inférieurs pour les autres pays ; les Etats-Unis ne figurent qu'avec 3.855.000, la Grande-Bretagne avec 3.529.000,

l'Allemagne avec 2.562.000 et la Suède avec 2.293.000 youans. Sous la rubrique *Voitures et Bateaux* (la valeur totale en atteint 6.406.000 youans), nous trouvons pour le Japon 38.201.000, pour les Etats-Unis, 46.888.000 youans. Les appareils électriques viennent presque exclusivement du Japon : dans leur valeur totale de 26.502.000 youans, les importations du Japon figurent pour 25.989.000. Dans les importations de sucre (valeur totale : 21.293.000 youans), le Japon est inscrit pour 10.604.000 youans et la Corée pour 4.000, c'est-à-dire que l'Empire japonais fournit à lui seul 75 p. 100 de toutes les importations de sucre, le reste venant presque exclusivement des Indes Néerlandaises (5.827.000 youans). Le Mandchoukouo achète au Japon environ 75 p. 100 des produits chimiques et pharmaceutiques importés sur son territoire, soit une valeur de 14.511.000 youans, alors que le total s'élève à 20.312.000 youans ; dans le reliquat, 1.754.000 youans ont été achetés en Allemagne. En ce qui concerne les importations de papier (valeur totale, 24.865.000 youans), la part du Japon s'élève à environ 80 p. 100 : 20.493.000 youans. Dans les importations de coton brut (valeur totale, 32.202.000 youans), le Japon, obligé lui-même d'acheter cette matière première à l'étranger, ne figure point ; ici, la Chine se classe la première avec 22.340.000, tandis que les Etats-Unis viennent loin derrière elle avec 4.962.000 et la Corée avec 3.630.000 youans. Comparées à celles de l'année 1936, les importations de fer et d'acier, de machines et d'instruments, d'appareils électriques, etc., ont presque doublé.

Dans les exportations du Mandchoukouo, la première place est, comme toujours, occupée par les fèves de soja, qui constituent 35 p. 100, et, même avec leurs dérivés (huile et tourteaux de soja), plus de 50 p. 100 de la valeur totale des exportations. Les exportations des fèves de soja se répartissent ainsi par pays : de la valeur totale (226.076.000 youans), 78.939.000 youans ont été dirigés sur le Japon et 7.715.000 sur la

Corée. Après le Japon, l'Egypte se classe deuxième avec 76.119.000 et l'Allemagne troisième avec 42.511.000 youans, la Chine a pris 6.313.000 youans (contre 18.816.000 en 1936), la Grande-Bretagne 4.143.000 (contre 21.410.000 en 1936). Les autres fèves (valeur totale, 12.542.000 youans) ont été presque exclusivement dirigées sur le Japon (9.130.000) et sur la Corée (1.625.000 youans). La valeur des tourteaux de soja s'est élevée à 62.336.000 youans ; sur cette somme, 48.659.000 sont la part du Japon, 1.634.000 celle de la Corée, 7.713.000 celle de la Chine et 2.896.000 celle des Etats-Unis. Aux exportations de l'huile de fèves (valeur totale, 25.343.000 youans), le Japon ne figure pas ; la première place est occupée par les Pays-Bas avec 9.253.000 youans ; vient ensuite l'Allemagne avec 6.731.000, puis Hongkong (2.411.000) et la Grande-Bretagne 1.303.000. Les exportations de charbon (valeur totale, 35.610.000 youans) vont en majeure partie à l'Empire japonais (le Japon en a pris pour 26.363.000 et la Corée pour 5.417.000) ; la Chine en a acheté pour 1.786.000. Dans les exportations des terres-noires (valeur totale, 16.370.000), l'Allemagne se classe la première avec 2.849.000 ; les Pays-Bas viennent au second rang avec 2.484.000, ensuite arrivent le Japon avec 2.016.000 et le Canada avec 1.896.000. Les exportations de coton, de chanvre, de semences de sésame, etc. (valeur totale, 17.285.000 youans) vont principalement au Japon (14.728.000) et à la Corée (652.000) ; les autres pays ne figurent sous cette rubrique qu'avec des chiffres insignifiants, — la France, entre autres, avec 550.000 youans. Les exportations de fer et d'acier et de leurs produits (valeur totale, 13.350.000) sont aussi dirigées principalement sur l'Empire japonais : elles ont été, au Japon, pour 9.663.000 youans, en Corée, pour 1.130.000 ; une valeur de 2.063.000 a été exportée en Chine.

Le traité de commerce avec l'Allemagne, signé le 30 avril 1936, a été prorogé jusqu'au 31 mai 1940. En vertu de ce traité, le Mandchoukouo doit acheter en Allemagne des mar-

	EXPORTATIONS						IMPORTATIONS					
	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1932	1933	1934	1935	1936	1937
Japon	192.684	177.327	172.266	183.524	237.509	277.088	182.921	313.749	383.270	434.274	507.234	627.230
Corée	43.178	32.414	46.833	33.761	48.395	44.423	14.240	26.159	25.321	22.283	27.306	39.040
Chine	183.230	71.771	65.300	65.336	128.603	113.753	61.113	79.821	57.538	32.156	47.685	39.324
Hongkong	5.667	6.499	6.849	7.559	8.733	8.416	9.008	8.006	3.597	2.762	4.947	4.411
U. R. S. S.	34.411	13.360	8.423	4.662	1.585	146	7.523	7.568	4.840	1.168	261	701
Indes Britanniques	2.131	1.091	646	2.690	1.691	132	20.666	14.703	23.962	23.866	28.224	45.624
Indes néerlandaises	5.417	4.050	1.702	701	1.478	1.265	242	3.323	6.695	5.062	6.859	8.948
Grande-Bretagne	11.065	8.823	16.190	24.231	27.521	9.322	8.015	7.190	19.299	9.458	7.419	11.128
France	3.074	2.548	2.921	3.570	4.837	1.268	1.114	779	541	463	789	3.367
Allemagne	74.073	66.395	53.311	32.799	50.278	59.052	6.511	10.577	2.508	14.673	13.025	17.278
Belgique	1.509	281	1.190	1.148	953	1.273	905	1.291	704	1.511	1.019	3.993
Pays-Bas	6.312	5.914	8.081	10.075	7.071	16.570	364	427	388	815	631	1.527
Italie	2.210	1.855	4.310	3.864	383	2.644	150	459	702	1.357	1.624	1.064
Etats-Unis	5.078	7.604	5.959	15.590	16.353	18.674	20.068	28.962	35.290	24.936	23.735	57.523
Total (avec les autres pays)	618.157	448.478	448.427	421.078	602.759	645.298	337.673	515.832	593.562	604.149	691.830	887.412

chandises pour le quart de la valeur de ses produits achetés par l'Allemagne. L'année dernière, cependant, cette proportion n'a pas été maintenue : le Mandchoukouo a acheté, jusqu'à la fin de 1937, des produits allemands pour une valeur de 19.800.000 youans, tandis que ses exportations vers l'Allemagne n'ont atteint que la valeur de 37 millions de youans.

Le tableau du bas de la page 327 montre l'essor du commerce du Mandchoukouo avec les divers pays, depuis la création de cet Etat jusqu'au début de l'année (en milliers de youans).

J. L.

VARIÉTÉS

LE COMTE DE LALLY

Il est impossible de lire un ouvrage sur les conquêtes et les revers des Français dans l'Inde au XVIII^e siècle sans avoir l'âme envahie de tristesse et le regret. Nous avons laissé passer en d'autres mains un admirable empire. Tant de valeur déployée par quelques-uns de nos compatriotes, tant de génie dans les conceptions et la politique indigène d'un Dupleix, pour aboutir à un tel désastre !

S'il est vrai que l'expansion de nos établissements fût aussi peu solide qu'elle était brillante, il eût fallu cependant peu de chose pour voir les événements tourner à notre avantage. Il eût fallu surtout que le successeur de Dupleix fût un autre homme.

Lorsque le comte de Lally est arrivé aux Indes, les forces dont il disposait, les concours qui s'offraient à nous et la renommée qui le précédait auraient permis de bâtir un empire dans un pays où des chefs habiles avaient pu réaliser des merveilles avec une poignée de soldats. Ses fautes ont tout anéanti et conduit Pondichéry même, base de notre action dans l'Inde, à la capitulation.

Lally a essayé d'en rejeter la responsabilité sur son entourage. Qu'il y ait eu autour de lui des intrigues, des querelles et des faiblesses, c'est hors de doute. Il avait aussi près de lui des talents et des dévouements qu'il ne sut pas utiliser. « C'est, hélas ! l'habitude des Français aux colonies de se déchirer entre eux. » On pouvait en dire autant, à l'époque, des Anglais, alors que les troupes de leur colonie et celles du roi d'Angleterre se livraient parfois des batailles rangées. Et croit-on que si les princes et rajahs de l'Inde avaient su s'entendre au lieu de convoiter réciproquement leurs richesses, ils auraient eu de la peine à mettre dehors Anglais et Français ?

Louis XV a été souvent accusé d'avoir sacrifié d'un cœur léger le Canada et les Indes. Il serait injuste de méconnaître les efforts réels de son Gouvernement pour étendre nos possessions et pour secourir Pondichéry par l'envoi d'une flotte importante d'abord, puis de denrées et d'argent. Il est vraisem-

blable que si, aux Indes mêmes, nous avions été victorieux des Anglais, Louis XV eût été contraint à moins d'abandons au traité de Paris.

Les conceptions de Lally sur la politique à suivre aux Indes étaient-elles trop modestes ? Elles étaient en tout cas défendables : d'une part, au lieu de disperser les efforts dans l'immense péninsule des Indes, constituer autour de Pondichéry une large colonie solidement établie ; d'autre part, chasser les Anglais de la péninsule et, pour cela, mettre en action, dès le début, une supériorité de forces impressionnante.

Il parut d'abord à deux doigts de réussir. La flotte anglaise battue, le Fort Saint-David se rendit sans combattre. Mais, dès ce moment, Lally commit les pires erreurs, dues surtout à son mauvais caractère autant qu'à la pauvreté de son talent.

L'ouvrage que M. Marc Chassaigne a consacré au comte de Lally dans la « Bibliothèque d'Histoire Coloniale » publiée par la Société de l'Histoire des Colonies Françaises (1), ouvrage plein de vie et d'intérêt, peint avec vigueur le caractère du personnage.

Officier valeureux — il avait contribué à la victoire de Fontenoy — Lally n'avait pas l'étoffe d'un grand chef militaire, ni d'un organisateur. Despotique, emporté, injuste à l'égard de ses collaborateurs ; pire encore, il entrave leur action, plutôt que de leur laisser la gloire d'un succès. Aucune adresse dans ses relations avec les princes hindous ; la brutalité et l'ignorance à l'égard des populations — n'a-t-il pas été jusqu'à réquisitionner des hommes sans s'inquiéter de leur caste ? Il tyrannise les civils et aggrave le sort de Pondichéry dans l'espoir de faire retomber la responsabilité de la catastrophe sur d'autres que sur lui.

La seule excuse à lui trouver est un déséquilibre nerveux, rendu plus violent par les rigueurs du climat, par les déconvenues et sans doute aussi par l'excès d'alcool.

Le comte de Lally paya durement ses fautes, puisqu'il périt sur l'échafaud. Le Parlement le condamna à mort, bien qu'il ne fût reconnu coupable ni de trahison, ni de concussion, parce que l'ensemble de sa conduite avait mené nos établissements à la ruine.

Jugement deux fois cassé lorsque, plus tard, Lally Tollendal s'efforce d'obtenir la réhabilitation de la mémoire de son père, — et l'obtient partiellement du roi. Le Parlement a-t-il commis une erreur juridique en qualifiant « crimes » des faits qui relevaient seulement de la morale ? « Je n'en crois rien pour ma part, écrit M. Marc Chassaigne. Mais il importe peu. Si ces faits, dont le caractère affligeant n'est contesté par personne, ont eu pour conséquence directe la ruine de l'Inde française et en partie provoqué les désastres du traité de Paris, devant l'histoire comme devant les Parlements le procès de Lally est jugé sans appel. »

W. LALANDE.

(1) Marc CHASSAIGNE : *Le Comte de Lally*, Paris, librairie Larose, 1938, in-8.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Le conseil de gouvernement. — La session ordinaire du Grand Conseil des Intérêts économiques et financiers d'Indochine s'est terminée le 19 novembre par le vote du budget général s'équilibrant, en recettes et en dépenses, à 107.284.180 \$.

Ouvrant le lendemain le conseil de Gouvernement, le Gouverneur général Brévié a fait un exposé de la situation politique.

Parlant des relations de l'Indochine avec les pays voisins, il a mentionné qu'elles demeuraient excellentes, malgré la proximité du conflit qui se déroule entre deux grandes nations voisines. Celles-ci ont reconnu la correction absolue et l'évidente loyauté de notre attitude, conforme aux prescriptions du droit international.

D'accord avec l'Ambassadeur français en Chine et grâce au rayonnement de la science française dans le sud de la Chine donné par la mission médicale française dirigée par le médecin général Lasnet et envoyée par la S. D. N., le Gouverneur général s'occupe d'attirer à Hanoï les étudiants chinois. Des bourses d'enseignement supérieur ont été instituées pour eux.

A l'Ouest, l'accord commercial signé le 9 novembre 1937 avec le Siam n'est pas encore entré en vigueur par suite de la nécessité d'en déterminer de manière précise les modalités d'exécution ; mais trois résolutions ont été adoptées en novembre 1937 par la Haute Commission permanente franco-siamoise du Mékong, au sujet de la police fluviale, de la pêche et du régime de navigation. Déjà approuvées par le Gouvernement français, elles ne tarderont pas à être agréées par le Gouvernement siamois. Enfin, des négociations sont sur le point d'aboutir pour régler la question de l'immigration saisonnière et la circulation dans la zone frontière.

L'année 1938 a marqué le début d'une période de réorganisation et de renforcement de la puissance défensive en Indochine. Le succès de l'emprunt pour la défense de l'Union, celui des nouveaux contingents de 20.000 hommes ont constitué pour le Gouverneur général un vrai réconfort.

A aucun moment, en 1938, l'ordre public n'a été troublé, bien que certains propagandistes aient tout fait pour exploiter d'inévitables conflits dans la vie politique et sociale. De façon générale, la presse annamite a mieux compris son rôle d'information et d'éducation ; toutefois, certains sont restés d'irréductibles adversaires de l'action de la France. Devant les dangers que comporte l'exercice de la liberté de la presse, M. Brévié demande à nouveau à tous les éducateurs politiques du peuple de plus se souvenir de leurs devoirs que de leurs droits. Le libéralisme de la France a été marqué de façon frappante ;

sur 3.000 condamnés politiques en 1934, 600 seulement sont restés détenus, dont la plupart ont commis aussi des crimes de droit commun. De plus, le Gouvernement général s'est préoccupé de la réadaptation à la vie normale des condamnés libérés et les a aidés à reprendre leur place dans la vie sociale, montrant ainsi la magnanimité de l'administration française.

La pénétration dans l'arrière-pays annamite du Laos s'est heurtée à certaines difficultés. Née des manœuvres d'un sorcier, la dissidence, toujours latente dans ces régions insuffisamment occupées, grandit et gagne rapidement du terrain, surtout en Annam. L'administration locale a dominé la situation, plus par son action politique que par son action militaire. Depuis le début de l'été de 1938, la paix est entièrement rétablie. Il est incontestable que, malgré les différences de mœurs et de coutumes, les tribus moïs forment, au double point de vue géographique et technique, un bloc homogène nettement séparé des autres races indochinoises. Il faut parvenir à leur faire comprendre que la force française ne pratique pas à leur endroit une politique de refoulement, mais une politique d'association respectueuse de leurs coutumes et de leurs droits ; déjà, une méthode de pénétration progressive et pacifique, qui établit le contact par des bienfaits, des infirmeries, des écoles, par une aide matérielle et morale a sorti d'heureux effets. La tâche primordiale sera de lutter contre l'ignorance et contre la maladie, d'introduire des cultures nouvelles adaptées à la région, de tracer des pistes, d'organiser des marchés, enfin d'ouvrir la porte à la petite colonisation annamite dirigée et surveillée. Cette politique, que les nécessités financières avaient obligé d'interrompre, va reprendre et s'achever.

Parlant du personnel administratif, le Gouverneur général a exposé qu'en plus des mesures prises en faveur des fonctionnaires indochinois, sa sollicitude s'est étendue également aux fonctionnaires français : les prélèvements sur la solde institués au cours des années de crise budgétaires ont été supprimés ; l'application du troisième palier de réduction d'indemnité complémentaire a été ajournée ; l'indemnité spéciale de séjour en France pour les fonctionnaires régis par décrets a été accordée aux fonctionnaires des cadres locaux se trouvant en France et en position de service ou congé rétribué.

Par ailleurs, le Chef de l'Union a été heureux, par l'application du décret du 25 mars 1938, de mettre fin au régime spécial de solde imposé aux jeunes fonctionnaires entrés dans l'administration indochinoise, après le 1^{er} novembre 1932. Enfin, il a proposé au Département d'accorder une majoration d'indemnité temporaire et le relèvement des taux d'indemnités de zone pour les fonctionnaires mariés. L'ensemble de ces mesures donne satisfaction à trois des vœux les plus importants émis par la commission des soldes européennes. Retraités et contractuels n'ont pas été oubliés ; les premiers ont bénéficié

de la suppression du prélèvement de 10 p. 100 sur leur pension ; les seconds ont la faculté de participer au régime de la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse.

Certes, toutes les questions concernant soldes et indemnités ne sont pas résolues et beaucoup restent à l'étude. La rétribution des agents des services publics est délicate devant la jeunesse autochtone, avide de prendre sa place dans l'administration de son pays. La défense des intérêts professionnels est légitime, mais elle doit toujours rester dominée par le souci de l'intérêt public et par les nécessités politiques et financières, les obligations qui s'imposent au Gouvernement d'un pays dont la population est pauvre et les facultés contributives limitées.

L'activité économique. — Les exportations indochinoises par les ports de Saïgon-Cholon pour la Cochinchine et le Cambodge, le groupe Haïphong-Port-Redon et Hongay-Campha pour le Tonkin, accusent les chiffres suivants durant les dix premiers mois de 1938 :

Cochinchine :	
Riz et dérivés	931.914 tonnes
Maïs	354.446 —
Caoutchouc	45.301 —
Latex	1.294 —
Bétail	1.814 têtes
Porcs	17.046 —

Tonkin :	
Riz et dérivés	27.262 tonnes
Maïs	128.691 —
Charbon	1.270.314 —
Bétail	14.004 têtes
Porcs	2.050 —

Les exportations en Afrique du Nord. — Nombreux sont les produits que l'Algérie et, d'une façon générale, le Maghreb achètent de plus en plus à l'Union indochinoise.

Au premier rang figurent les *thés* dont les envois par l'Indochine augmentent sensiblement.

En deuxième lieu viennent le *poivre*, à raison de 400 tonnes par an, puis le *riz*, dont le tonnage a quintuplé de 1935 à 1937. L'Indochine se préoccupe de faire entrer en Afrique du Nord du riz de qualité, qui venait d'Espagne et vient encore d'Italie.

Le *maïs* est exporté en quantité appréciable, ainsi que la *canelle* et la *badiane* qui intéresse particulièrement les Algériens : elle sert à la fabrication des anis.

Malgré la concurrence, les *arachides* d'Indochine continuent d'arriver en Algérie. Les articles de *vannerie* sont très appréciés, ainsi que la bijouterie ; malgré l'importance de la fabrication locale, les bracelets indochinois ont conquis la faveur des Mauresques.

Enfin, depuis plusieurs années, les bois d'Indochine ont été importés en quantité variable mais importante, principalement en ce qui concerne les traverses de chemins de fer. N'oublions pas les *allumettes*, dont l'exportation d'Indochine

est d'ailleurs subordonnée aux accords passés par le Gouvernement français.

L'accroissement de ce mouvement commercial en faveur de l'Indochine résulte des efforts fournis par les divers Services agricoles de l'Union. Des voyages d'étude ont été entrepris et sont poursuivis en vue d'adapter la qualité des envois au goût des acheteurs (pour le thé par exemple), ce qui permet d'intensifier l'exportation de ces produits. On cherche également à placer sur les marchés de l'Afrique du Nord, d'autres articles comme les broderies et dentelles du Tonkin. L'Office commercial indochinois créé à Alger s'occupera de la propagande pour tous ces produits.

L'enseignement public. — Le recteur Bertrand, directeur de l'Instruction publique, est rentré en France après avoir poursuivi l'œuvre de longue haleine entreprise par ses prédécesseurs.

Actuellement, l'édifice scolaire indochinois comprend, à la base, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire complets. Au sommet se place l'enseignement supérieur, comprenant une école supérieure de droit et une école de plein exercice de médecine et de pharmacie, dans lesquelles l'enseignement est dispensé par des professeurs agrégés des Facultés de Droit et de Médecine. Une école des Beaux-Arts et des Arts appliqués, également rattachée à l'Enseignement supérieur, a été récemment réorganisée et complétée ; elle comprend, outre d'anciennes sections de peinture, sculpture, arts décoratifs, architecture et des ateliers de ciselure et laque, des sections nouvelles d'ébénisterie artistique, de céramique et d'orfèvrerie ciselée.

Le nombre des enfants et des jeunes gens fréquentant les établissements scolaires d'Indochine a crû rapidement durant ces dernières années, malgré la crise : de 383.363 élèves en 1932, on atteignit 491.064 en 1938. En 1936, le nombre était de 438.856. Si la progression continue dans les mêmes proportions, les effectifs scolaires dépasseront largement un demi-million l'an prochain.

L'enseignement technique et professionnel et la rénovation de l'artisanat. — Le 28 octobre, lors de l'ouverture de la session du Grand Conseil des Intérêts économiques et financiers, le Gouverneur général a défini le rôle de notre enseignement technique et professionnel : il doit être de former des diplômés, mais surtout les cadres et le personnel technique et spécialisé de l'armature économique de l'Union indochinoise.

Une nécessité des plus urgentes de notre action est donc d'orienter un nombre toujours plus grand de jeunes gens vers les carrières de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. C'est vers la production que doit se diriger particulièrement notre effort. Aussi l'École Supérieure des Beaux-Arts, à laquelle on pouvait autrefois reprocher de ne former que des artistes, va devenir « l'École

des Beaux-Arts et des Arts appliqués ». Tout en continuant à dégager les talents qui se manifestent, elle sera surtout une école supérieure professionnelle qui rénovera l'artisanat par ses nouvelles sections d'art appliqué, du meuble, de la céramique, de l'orfèvrerie et particulièrement de la laque. Cette école formera donc, en même temps que des artistes, des ouvriers d'art et des artisans dont la production, surveillée et garantie par les Maîtres, sera assurée d'une vente rémunératrice. Ces Maîtres artisans seront recrutés parmi les meilleurs élèves des écoles d'Art qui fonctionnent déjà dans les divers pays de l'Union et dont les ateliers de dessin, de fonderie, d'orfèvrerie, de sculpture, de laquage et de tissage ont déterminé une vraie rénovation des arts indigènes.

Par ailleurs, les écoles techniques supérieures qui gravitaient autour de l'Université de Hanoï et que d'impérieuses raisons budgétaires avaient contraint de fermer, vont recommencer à fonctionner sous une forme nouvelle. L'École Supérieure des Sciences générales et appliquées comportera désormais plusieurs laboratoires orientés vers les recherches industrielles et formera des agents d'exécution expérimentés pour les services publics indochinois, qui en manquent et, pour les entreprises privées, des collaborateurs indigènes rompus aux techniques modernes. Dans le cadre de cette École Supérieure des sciences fonctionne déjà l'École Supérieure d'Agriculture et de Sylviculture de Hanoï.

Pour doter l'Indochine de la puissance économique qui lui manquait, la réforme de l'enseignement technique a été poursuivie constamment. Cet enseignement technique se donne dans sept écoles pratiques d'industrie, nombre insuffisant si l'on songe qu'elles ont réuni, en 1938, près de 2.500 élèves contre 1.800 l'année précédente. Le succès obtenu par elles est considérable et, quant aux écoles du Tonkin, le nombre des situations offertes est bien plus important que celui des élèves sortants. Les écoles de Hanoï et de Haïphong se complètent, d'ailleurs, l'une l'autre. Celle de Hanoï forme des ajusteurs, des électriciens, des spécialistes de moteurs à explosion, des menuisiers ; un cours d'aviation et de radiotélégraphie vient d'y être créé. A Haïphong, on forme surtout des ajusteurs-tourneurs, des chaudronniers, des fondeurs et des modeleurs. Dans les autres pays de l'Union, des écoles professionnelles et techniques de types divers obtiennent un égal succès et sont appelées à fournir d'ici peu le contingent de contremaîtres et d'ouvriers nécessaire à l'essor et à l'avenir économique de la Fédération.

La médecine sino-annamite. — Un journal indigène très évolué, « *La Patrie annamite* », a récemment publié une curieuse défense de la médecine traditionnelle, en s'inspirant d'un rapport présenté par M. Pho-duc-Thanh à la

Commission « d'Études et de Réglementation de la médecine sino-annamite ».

L'auteur débute par se demander si la médecine sino-annamite peut être un jour abandonnée par le peuple annamite, et répond à cette question par un non catégorique, pour les raisons que voici :

Après un demi-siècle d'occidentalisation, la quasi-totalité de nos compatriotes continue d'avoir recours à ses bons offices, tant sa vertu curative dans bon nombre de cas pathologiques est indéniable. Fondée sur l'empirisme, elle relève toutefois des théories et des principes dont quelques-uns commencent à être acceptés dans la médecine occidentale, telles, par exemple, la radiesthésie et l'acupuncture. Sa pharmacopée est riche et possède de nombreuses analogies avec la pharmacopée occidentale. Citons le Khô sâm qui fournit la kosamine et le Ma-hoang qui donne l'éphédrine. Et, chose curieuse, certains ingrédients jusqu'ici réputés dangereux sont aujourd'hui éprouvés par les travaux des savants. Ainsi, de l'urine, un médecin de Moscou a tiré dernièrement le grandidan.

A un autre point de vue, la médecine sino-annamite est à la portée de tous les budgets de familles alors que les remèdes les plus connus et les plus efficaces, tels que la Kalmine et l'Aspirine, se vendent à des prix inaccessibles aux bourses des paysans de nos campagnes. D'autre part, ayant fait ses preuves durant une carrière quatre fois millénaire, cette médecine est devenue dans le pays une tradition que, dans l'intérêt du peuple annamite, il convient de respecter.

Toutefois, ce respect ne doit pas consister dans une ignorance totale et volontaire. Au contraire, il importe de renouveler la médecine indigène pour l'adapter aux conditions d'existence moderne. Cela, pour ne pas laisser pulluler les soi-disant médecins et les remèdes à composition douteuse.

Ce principe étant posé, l'auteur déclare qu'une réglementation mal comprise ne protège pas plus les vrais médecins, qu'elle ne peut empêcher les charlatans de se changer en sorciers, bonzes et bonzesses qui, au nom des divinités et de Bouddha, guériraient aussi aisément qu'ils tueraient. Il faut donc attendre cinq ou dix ans après que les vrais médecins et pharmaciens sino-annamites se soient organisés et réglementés eux-mêmes.

En attendant, M. Pho-duc-Thanh demande, dans son rapport, la consécration des remèdes et des médecins sino-annamites par l'analyse facultative des spécialités indigènes lancées dans le commerce, l'inspection des remèdes, le contrôle des publications médicales et l'institution d'examen de capacités auxquels seront invités à participer ceux qui ont l'ambition d'exercer la profession médicale.

COCHINCHINE

Renseignements démographiques. —

D'après le Bureau économique du Gouvernement de la Cochinchine, la population est la suivante :

Composition de la population	Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
Européens . . .	7.674	3.672	4.579	15.925
Indigènes, sujets français . . .	1.287.666	1.280.542	1.929.496	4.497.613
Indigènes, sujets étrangers . . .	62.709	110.492	120.418	293.619
Totaux . . .	1.358.048	1.394.636	2.054.493	4.807.157

Les routes. — Parmi les réalisations qui sont à l'actif de la colonisation française, le réseau routier mérite une mention particulière.

La longueur totale des routes est de 8.983 km. 220 qui se répartissent comme suit : 646 km. 675 de routes coloniales, 1.440 km. 728 de routes locales, 1.875 km. 477 de routes provinciales, 3.061 km. 131 de routes communales, 52 km. 598 de routes du Port, 990 km. 011 de chemins ruraux classés et 916 km. 600 de chemins de villages non classés et de pistes.

En 1938, des travaux neufs ont été exécutés sur les routes locales pour un total de 18.135 piastres 61 (181.356 fr. 10). Des études ont été entreprises également pour la liaison routière entre le Darlac et la Cochinchine par le nœud des trois frontières.

Le Gouvernement local a dépensé, en 1937, une somme globale de 610.142 piastres 36, soit 6.101.423 fr. 60 pour l'entretien courant des chaussées, pour les ouvrages d'art, les ponts communs, etc...

En dehors de l'achèvement de la construction de la section Rachgia-Hàtiên de la route locale n° 8 et des travaux de terrassements des routes nouvelles de Càmau à Nam-Can et de Goquao à Thaibinh, ces travaux neufs sont principalement des travaux de remplacement de ponts provisoires par des ponts définitifs en béton armé.

Le budget général a accordé, en 1937, au budget local une subvention de 70.000 \$, à titre de participation au remplacement des ponts Eiffel par des ponts en béton armé sur la route Saïgon-Càmau, dans la partie comprise entre le Mékong et Càmau.

Les budgets provinciaux et communaux ont également fourni un gros effort pour l'entretien et l'amélioration de leur réseau routier.

En 1937, la longueur des rechargements généraux effectués est de 183 kilomètres, celle des asphaltages neufs exécutés est de 48 km. 600. Enfin, des ponts ont été construits dans la plupart de nos provinces.

ANNAM

Heureux événements à la Cour. — Le 2 novembre, à Dalat, une salve de neuf coups de canon annonça la naissance d'une petite princesse à la Cour d'Annam. Le Résident supérieur Graffeuil a aussitôt exprimé, en son nom et au nom du Protectorat, ses vœux à leurs Majestés.

Après tous les vœux formulés par leurs Majestés et par les Ministres, l'Empereur choisira un nom pour la petite Princesse, et ce nom sera inscrit sur le « Nzoc-Diep ».

Les événements heureux se succèdent à la cour, puisque S. A. Bao-Long, premier fils des Souverains, a été élevé à la dignité de Prince Héritier de la Couronne ; la cérémonie d'investiture ne tardera pas longtemps.

Les inondations. — A la suite du typhon qui a récemment touché la côte d'Annam, la province de Khanh Hoà a été couverte par les eaux. La voie ferrée, la route coloniale n° 1, les lignes télégraphiques ont été coupées. Si les communications ont pu être rétablies par des moyens de fortune par la route, plusieurs mois seront nécessaires pour remettre en état la voie ferrée. Les dégâts aux récoltes sont minimes, la moisson étant achevée dans la région. Mais on compte 119 morts et plusieurs centaines de têtes de bétail disparues.

Le Protectorat et le Gouvernement Annamite ont immédiatement pris les mesures nécessaires pour distribuer des secours individuels. Une enquête en cours fixera les pertes subies par la population et l'aide administrative qui pourra être donnée aux sinistrés pour reconstituer leur cheptel et reconstruire leurs foyers.

La culture du thé. — La culture du thé est pratiquée depuis des temps déjà anciens par les cultivateurs des vallées existant entre les premiers contreforts de la Chaîne d'Annam.

C'est dans la province du Quang-Nam, et surtout dans les régions qui s'étendent en arrière du Tam-Ky et de Tourane, qu'elle a pris son plus grand développement. Encouragée d'abord par les missionnaires, puis soutenue par des entreprises françaises venues pour traiter ou exporter le thé, elle s'étendit rapidement et occupa des surfaces importantes. Elle couvre actuellement 1.700 hectares environ, dont 1.500 en plantations mixtes avec cannelliers dans la région de Tam-Ky et 200 en plantations pures aux environs de Tourane.

Sans abandonner l'exploitation en rameaux verts ou en « tra-Hué » (thé ordinaire destiné à la consommation locale), les cultivateurs ont préparé eux-mêmes des thés noirs destinés à l'exportation. La production annuelle de ces thés atteint pour le Quang-Nam de 250 à 300 tonnes, dont les trois quarts proviennent de Tam-Ky et le reste de Tourane.

A l'origine, les thés indigènes étaient de faible qualité. Les thés noirs préparés par les entreprises françaises avec les feuilles fraîches apportées par les récoltants des environs leur étaient très supérieurs. Il convient toutefois d'améliorer encore leur qualité. L'Administration française a donc imposé, à l'exportation, un conditionnement assez sévère pour empêcher la sortie des thés de basse classe ; elle a en outre entrepris, avec le concours du Crédit agricole et de l'Institut des Recherches agronomiques, d'amener les cultivateurs à perfectionner leurs méthodes de culture et leurs procédés de préparation.

En ce qui concerne la culture, les principales améliorations à réaliser furent : l'adoption d'un système rationnel de taille et de récolte qui, seul, permet aux arbustes de produire régulièrement des jeunes pousses tendres ; — la remise en état des plantations envahies par la brousse

et les mauvaises herbes et des conseils donnés aux cultivateurs pour qu'ils effectuent les travaux d'entretien indispensables ; — l'application de fumures appropriées et, s'il le faut, copieuses, pour redonner leur vigueur primitive aux arbustes affaiblis par des années de mauvais entretien ; — l'introduction de variétés de théiers qui se prêtent mieux à l'exploitation et donnent un meilleur produit que la variété locale ; — le remplacement des manquants pour ramener à leur densité primitive les plantations éclaircies, afin que la production soit assez forte pour justifier travaux d'entretien et fumures.

En ce qui concerne la technologie, la meilleure solution est de remplacer la préparation du thé noir par celle du thé vert qui, plus rapide et ne nécessitant pas d'installations coûteuses, convient beaucoup mieux aux petites exploitations paysannes.

Le thé vert présente un intérêt économique aussi grand, sinon plus grand, que le thé noir. Des débouchés bien plus importants lui sont réservés. En Indochine même, il peut sans peine prendre la place de la majeure partie des thés de Chine et du Japon, dont nous importons chaque année de 7 à 800 tonnes. A l'extérieur, le marché de l'Afrique du Nord, qui absorbe de 8.000 à 9.000 tonnes par an, lui ouvre ses portes.

Pour réaliser ce plan à la fois cultural et technique, il fallait d'abord grouper les intéressés, et leur faire saisir les avantages des réformes projetées.

L'action débuta en 1936 dans la région de Tourane. Les petits propriétaires furent réunis en une coopérative de thé qui fut rattachée à la Coopérative Agricole de Quang-Nam, institution placée sous l'égide du Chef de province et dirigée par le personnel du Crédit agricole.

Puis, avec l'appui du Chef de province et des mandarins, une campagne énergique fut menée pour encourager la taille des arbustes. Des indemnités furent accordées pour couvrir les frais de l'opération et des engrais furent distribués aux cultivateurs qui appliquèrent les instructions données. Après quelques hésitations, le mouvement fut si bien déclenché qu'il fallut intervenir pour l'arrêter lorsque la saison devint favorable.

Des pépinières importantes furent installées dans les principaux centres de production pour entreprendre sur une grande échelle l'essai des variétés « Assam », « Manipur » et « Sha », employées sur les grandes plantations et qui donnent un thé d'excellente qualité.

La préparation du thé vert est effectuée par des ateliers coopératifs. Les quantités de thés traitées sont ainsi suffisantes pour permettre une marche régulière des manutentions et abaisser les prix de revient.

Pour la région de Tourane, cinq districts, desservis chacun par un atelier, furent délimités. Dans chaque district, les plantations ont été réparties en 6 ou 7 lots d'égale importance qui

constituent les tâches journalières de récolte.

La cueillette des jeunes pousses a lieu régulièrement tous les sept, dix ou quinze jours suivant la saison. Elle est faite par le propriétaire lui-même ou par une équipe de cueilleuses dirigées par un agent de la coopérative.

Les jeunes pousses sont amenées à l'atelier aussitôt récoltées.

Chaque atelier peut préparer de 40 à 50 kgr. de thé par jour environ. Il est dirigé par un chef de préparation ayant fait son apprentissage dans les stations expérimentales de Blao ou de Phu-Hô.

La méthode de préparation adoptée est celle de Chine, modifiée sur quelques points de détail. Les feuilles fraîches, légèrement mouillées, sont d'abord torréfiées pendant vingt à trente secondes dans une bassine de fonte chauffée au rouge sombre. Puis on les presse fortement pour en extraire le jus âcre. Elles sont ensuite roulées aux pieds. Cette opération, très importante, est effectuée sur une table basse. L'homme, après s'être soigneusement lavé, saisit une barre d'appui placée à environ 1 m. 50 de hauteur et, prenant la masse de thé sous ses pieds, la pétrit en la faisant rouler sous lui. Après ce premier malaxage, le thé subit une succession de chauffages dans des bassins alternant avec des roulages à la main. Une fois convenablement roulé, il est placé sur un large plateau en forme de cône aplati où il subit une première dessiccation. Puis il est à nouveau chauffé dans des bassines et déposé ensuite sur des tamis en bambou à maille fine qui sont introduits dans des cylindres de natte de bambou placés verticalement sur des foyers de charbon. Les feuilles y restent jusqu'à ce que la dessiccation soit suffisante pour permettre au thé de se conserver quelque temps.

La première partie de la préparation est alors terminée.

La deuxième partie, qui comprend la maturation, le séchage définitif et le conditionnement pour les différents marchés, n'est plus effectuée dans les ateliers de campagne, mais bien dans l'usine de Tourane où sont rassemblés tous les thés préparés dans les ateliers de campagne.

Cette usine, équipée d'appareils à grands rendements, traite facilement 150 tonnes de thé par an et même davantage. On s'y comporte de façon différente suivant que le thé est destiné à tel ou tel pays.

Pour l'Indochine, les thés sont simplement triés, et parfois parfumés.

Pour l'Afrique du Nord, les opérations de conditionnement sont plus longues et plus complexes.

Une fois coupé en éléments de longueur déterminée, le thé est trié à la machine pour un premier classement en différentes catégories de « Sew-mee », éléments fins et plats, et de « Chun-mee » éléments bien roulés et longs. Il est ensuite placé dans l'appareil de séparation

pneumatique, long couloir que traverse un courant d'air régulier, pour le débarrasser des poussières et des vannages ou « fanings ». Enfin un triage à la main permet de séparer la « poudre à canon », formée uniquement par des feuilles roulées sur elles-mêmes en petites boulettes rondes. Après quoi, les différentes sortes de thé sont placées dans des tambours hexagonaux rotatifs où elles sont polies, puis colorées plus ou moins fortement suivant le désir des consommateurs des différentes régions d'Afrique. Cette coloration se fait avec de la poudre de talc teintée au eucuma. Après un léger parfumage aux fleurs de jasmin, le thé est emballé dans des caisses étanches doublées de feuilles d'aluminium.

La qualité des cueillettes est actuellement aussi belle que sur les meilleures plantations européennes. Vieilles feuilles et brindilles ligneuses ont complètement disparu. Le thé vert obtenu s'est révélé de bonne qualité et a été apprécié en Indochine comme en Afrique du Nord.

Sur le marché local, le produit de la coopérative se vend en vrac, sans aucun triage et dans un emballage peu coûteux, à un prix trois fois supérieur à celui des thés noirs indigènes.

En Afrique du Nord, les échantillons présentés à la foire de Fez ont vivement intéressé les négociants, qui se sont tout de suite montrés disposés à acheter cette production.

TONKIN

La 14^e Foire de Hanoï. — La 14^e Foire, ouverte du 10 au 30 novembre, a laissé loin derrière elle les manifestations précédentes.

Dès l'entrée, le visiteur était impressionné par une porte monumentale aux lignes majestueuses. Le style des stands nouvellement érigés est d'un modernisme heureux. Les bâtiments permanents ont subi, de leur côté, de nombreuses modifications. Des parterres fleuris, bien alignés et soigneusement entretenus, reposent agréablement la vue, et les étalages dans lesquels les exposants avaient rivalisé d'adresse et d'ingéniosité, étaient artistement disposés.

Le nombre des participants, la diversité et la qualité des marchandises et des produits exposés, ont largement contribué à faire de la foire de 1938 une véritable exposition du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et des beaux-arts, digne de l'Indochine.

Aussi cette manifestation vraie Foire d'échantillons, conformément au principe qui lui a donné naissance, a-t-elle connu un très grand succès en raison de la reprise des affaires au Tonkin et dans toute l'Union depuis quelques années.

Outre les exposants habituels, les Offices de propagande commerciale et touristique de quelques colonies françaises et pays étrangers (Algérie, Maroc, Japon, Indes Néerlandaises, province chinoise de Kouang-Si), y ont participé. Différents services publics indochinois avaient aussi leur

stand dans l'enceinte de la foire. Celui des Travaux Publics, notamment, attirait chaque jour de nombreux visiteurs. La 14^e Foire de Hanoï a donc été, au total, une brillante réussite.

Le tissage du polompon. — La Résidence supérieure fait procéder actuellement à des études pratiques sur le filage de la fibre du polompon qui, après rouissage, possède des propriétés en tous points comparables à celles de la fibre du jute.

Ces essais permettent d'entrevoir le passage dans la phase des réalisations pratiques. Des spécialistes des services agricoles ont mis au point une machine robuste, rustique et peu coûteuse, permettant un filage rapide et donnant des produits de qualité correspondant aux besoins du marché : très simple, à torsion par rotation de cadre autour d'une bobine entraîneuse, elle est mue par un simple pédalier de bicyclette et assure l'entraînement des fibres et leur torsion à une vitesse réglable selon l'habileté de l'ouvrier.

Des artisans de Gialâm demandent déjà au musée artisanal d'Hanoï de leur fournir cette machine, susceptible de leur fabriquer de la ficelle analogue à celle qui est actuellement fabriquée au Tonkin. Ultérieurement, quand la technique de ces artisans se sera perfectionnée, on passera au tissage de toiles grossières présentant toutes les qualités des toiles à sac en jute. On pourra alors assurer à l'économie indochinoise le bénéfice d'une fabrication indispensable à l'exportation de ses riz et paddys, que le Bengale fournit seul actuellement et qui nécessite une dépense annuelle de plusieurs centaines de mille piastres.

Le R. P. Henri Bernard. — On annonce le passage à Hanoï du R. P. Henri Bernard, le savant sinologue, qui séjourne en Chine depuis quatorze ans et qui s'y consacrera notamment aux recherches culturelles destinées à contribuer au rapprochement des civilisations d'Occident et d'Orient. Pour le P. Bernard, la culture occidentale s'installa à Pékin à la suite du P. Mathieu Ricci (1551-1612), fondateur des missions chinoises, d'où il rayonna dans tous les pays voisins de la Chine. Rechercher sur place les traces de la culture occidentale apportée jadis en Chine par le Père Ricci, puis emmenée par les mandarins chinois au Tonkin et en Annam, voilà le dessein du P. Bernard, qui compte faire à Hanoï, notamment à l'Université Indochinoise, une série de conférences et de cours sur la pénétration culturelle d'Occident en Extrême-Orient. Il pense faire également un cours à l'École française d'Extrême-Orient sur les lettres chinoises de l'époque des Ming. Le Père Bernard ira ensuite à Hué pour rencontrer certains membres de l'élite intellectuelle annamite ayant conservé le contact avec la tradition culturelle des anciens lettrés annamites.

CAMBODGE

La montagne de marbre de Pursat. — Au sud des grands lacs, dans la province de Pursat, existe une colline de marbre, le Pnom-Thmar-Kéo, qui fait partie du massif montagneux des Cardamones.

Ce marbre, appelé communément *marbre de Pursat*, est une pagodite de teintes claires et variées, qui se présente généralement à fleur de terrain. Naturellement très tendre et facile à travailler, il durcit à l'air, de sorte que, pour l'extraire, il faut se servir d'explosifs afin d'atteindre les couches profondes.

La montagne de Pursat n'est pas exploitée industriellement.

Le transport des blocs se fait à dos d'homme, la carrière étant inaccessible aux éléphants et aux charrettes. Jadis, la population devait, chaque année, au souverain, une prestation « en marbre » affectée aux ateliers royaux.

On ne compte que peu d'artisans professionnels à Pursat. Ce sont les indigènes, cultivateurs pour la plupart, qui, au fur et à mesure des commandes et au gré de leurs loisirs, viennent travailler au chef-lieu. Un atelier d'outillage leur est ouvert et la résidence de la province leur distribue chaque année à peu près gratuitement des blocs de marbre qu'elle fait extraire.

Bien qu'amateurs, les artisans indigènes sont très habiles et doués d'un sens inné de la décoration.

L'École d'Art de Pnom-Penh possède, à l'heure actuelle, une section de marbriers qui tend à améliorer et à propager une meilleure technique de la sculpture du marbre et à faire revivre la tradition khmer dans le choix des sujets. Cette école forme des moniteurs qui devront, à leur tour, former des élèves dans leurs ateliers. Les sujets, généralement imités des bas-reliefs et des figurines d'Angkor, ont été adaptés à la demande des Européens et à leurs commandes.

LAOS

Les Eurasiens. — Le Gouverneur général se préoccupe beaucoup d'améliorer le sort des enfants métis abandonnés et le Conseil supérieur de Colonisation créé par lui a dernièrement étudié un projet de création d'une « Fondation des Français d'Indochine », destinée surtout aux Eurasiens.

L'an dernier, au cours de son premier séjour au Laos, M. Brévié avait appelé l'attention du Résident supérieur sur la question des enfants métis abandonnés.

Sur ses conseils, une Société de Bienfaisance dite « Société de Protection de l'Enfance » a été créée à Vientiane. Elle devait avoir pour premier but la création d'un foyer pour les enfants métis plus ou moins moralement et matériellement abandonnés. Le Gouverneur général a accepté le parrainage de cette institution, à laquelle a

été donné le nom de *Foyer Jules Brévié*. Ce foyer vient d'ouvrir ses portes à des garçons et filles entre 15 et 16 ans, choisis parmi les sujets les plus dignes d'intérêt. Il est installé dans un vaste bâtiment à étage. Le régime est provisoirement l'externat, en attendant l'aménagement des dortoirs. Les enfants prennent au foyer les deux principaux repas; ils suivent les cours des diverses écoles publiques de Vientiane. Un ouvroir pour les filles, ouvert également aux jeunes filles laotiennes, sera bientôt installé.

Sous la présidence du Résident-Maire de Vientiane, un Comité de dames dirige l'œuvre. La surveillance des enfants et les soins à leur donner sont assurés par deux religieuses françaises.

Cette œuvre intéressante a rencontré dans tous les milieux une approbation unanime; elle est financée par les cotisations des membres et surtout par la contribution du budget local.

TERRITOIRE

DE KOUANG-TCHEOU-WAN

Kouang-Tchéou, escale aérienne. — Le territoire de Kouang-Tchéou-Wan constitue une excellente escale aérienne entre l'Indochine et Hong-Kong.

Voulant permettre à notre concession de remplir le rôle que lui assigne à cet égard sa position géographique, le Gouverneur général Brévié a prescrit l'agrandissement et l'amélioration de l'aérodrome de Fort-Bayard. Celui-ci était trop exigü et trop vallonné pour être utilisé par des avions de gros tonnage tels que les Dewoitine avec lesquels la Compagnie Air-France assure la liaison Hanoï-Hong-Kong.

Ces travaux sont terminés. Le terrain a été essayé avec plein succès par un Dewoitine les 27 et 29 octobre. Les modifications apportées sont les suivantes: l'allongement du terrain en direction Nord-Sud a été porté de 920 mètres à 1.100 mètres, et l'allongement en direction Est-Ouest, qui était de 600 mètres, est maintenant de 1.000 mètres. Deux bandes d'atterrissage non empierrées, dont les longueurs sont de 1.000 mètres et 900 mètres et la largeur uniforme de 50 mètres, ont été aménagées et balisées.

La surface totale du terrain d'aviation atteint actuellement 420.000 mètres carrés.

Levant

GÉNÉRALITÉS

La propagande allemande dans le Proche-Orient. — Le *Daily Telegraph* a récemment consacré un article à la propagande allemande dans le Proche-Orient (cf. *l'Asie Française* de novembre 1938, p. 303-304), en reproduisant

notamment des renseignements recueillis par son envoyé spécial en Palestine. Les Allemands, écrivait-il, font preuve actuellement d'une grande activité en Irak, en Syrie et au Liban et le dernier passage du Dr. Baldur von Schirach, fuhrer, de la jeunesse hitlérienne (voir notre numéro de janvier 1938, p. 32) dans les capitales du Proche-Orient, a eu comme conséquence l'envoi d'une délégation de jeunes Irakiens au Congrès de Nuremberg. Le correspondant du *Daily Telegraph* (1) rappelle l'ancien projet allemand du chemin de fer de Bagdad et annonce que le Gouvernement irakien aurait l'intention d'accorder à l'Allemagne une concession de pétrole dans le sud de l'Irak. D'après lui, l'intermédiaire entre les Gouvernements allemand et irakien aurait été un des principaux dirigeants du club arabe de Damas (cf. la revue de mars 1938, p. 95). Ce club serait à tendances nazies et, au cours d'une récente réunion, un des lieutenants du grand Mufti de Jérusalem aurait rappelé que de fortes sommes d'argent de provenance allemande sont versées aux dirigeants de la rébellion palestinienne.

D'autre part, un journal damascain, les *Echos de Syrie*, a consacré un article de fond à l'intervention dans les affaires palestiniennes de ce même club « Nadi el Arabi », dont les rapports étroits avec les nazis allemands auraient été souvent signalés par la presse syrienne. Nous voulons bien donner pour la cause palestinienne, dit-il, mais beaucoup d'entre les Arabes entendent ne rien verser pour le « Nadi al Nazi al Arabi », même la plus insignifiante des contributions, car il est certain que de tels fonds alimentent une activité qui n'a d'arabe que les apparences et la surface. Rares sont ceux, ajoute-t-il, qui voudraient venir en aide à une institution dont la tendance politique et la nature de la propagande sont pertinemment connues comme n'ayant aucun rapport avec Médine, Jérusalem, Riad et Bagdad. L'auteur termine en déclarant que la propagande arabe ne doit pas se confondre avec la propagande nazie, car elle y perdrait tout son intérêt.

Un projet de fédération arabe. — Depuis quelques semaines, le projet d'une fédération arabe est à nouveau à l'ordre du jour.

La fédération envisagée engloberait la Palestine, la Transjordanie et la Syrie et cette nouvelle, à laquelle le *Times* a consacré quelques articles, a fait l'objet de nombreux commentaires de presse. Dans l'ensemble, les journaux attribuent la paternité du projet au Gouvernement britannique ; des feuilles anglaises ont même affirmé qu'il avait figuré à l'ordre du jour des conversa-

(1) Il convient de rapprocher de cet article l'étude qu'un correspondant du *Times* a publié sur le même sujet, et qui confirme celui-ci de tous points. Les milieux officiels allemands ont été très mécontents de cet article et le *Hamburger Fremdenblatt* s'est fait l'écho de leur mécontentement. En même temps, la presse allemande a reproché à la censure palestinienne de ne laisser passer aucune nouvelle défavorable aux autorités mandataires, ce qui aurait déterminé l'exode de nombreux correspondants étrangers de la ville de Jérusalem.

tions que les ministres anglais ont eues récemment à Paris avec leurs collègues français.

Des différents articles consacrés à cette question, nous citons quelques passages, extraits du *Daily Mail* et du *Times*.

La France hésite à accepter ce projet, écrit le *Daily Mail* ; mais nous ne pensons pas qu'elle hésitera longtemps. La création d'un État arabe comprenant la Syrie, la Palestine et la Transjordanie, comporte en effet, pour la France aussi bien que pour la Grande Bretagne, des avantages considérables du fait que cette création entraînerait l'unification de la politique orientale des deux grandes nations européennes.

La création d'un État de 5 millions d'habitants donnera (dit le *Times*) satisfaction aux Arabes et instituera une étroite collaboration entre la Grande-Bretagne et la France pour prévenir les visées allemandes sur le Proche-Orient.

Le projet en question aurait motivé le récent voyage en Europe de M. Tewfik bey Soueidi, ministre des Affaires Étrangères d'Irak, qui s'est en effet rendu à Londres, à Paris et à Genève.

Qu'en adviendra-t-il ? Jusqu'ici, s'il a été beaucoup parlé, depuis la guerre, d'une fédération arabe du Proche-Orient, rien de sérieux n'a encore été fait. En général, le projet est repris périodiquement par les personnalités momentanément évincées du pouvoir dans les capitales des principaux pays arabes ; elles y trouvent, par un certain attrait auprès des masses, un renforcement de leur situation d'opposants. Quant aux membres des Gouvernements, s'ils donnent leur adhésion à ce projet, c'est toujours en déclarant que, seuls, leur pays et eux doivent prendre la direction de la fédération projetée.

Sans doute ne sommes-nous pas à la veille d'assister à sa réalisation, et l'opinion du Gouvernement de Londres ne doit pas différer sensiblement de la nôtre. Il est toutefois probable qu'en reprenant une idée qui fut chère au colonel Lawrence, l'Angleterre pense surtout pouvoir atténuer, aux yeux des Musulmans de son Empire, de ceux des Indes en particulier, par une politique proarabe accentuée, l'impression pénible qui résulte de la persistance et même de l'aggravation de la tension judéo-arabe en Palestine.

L'Italie et le canal de Suez. — La presse italienne a repris, à l'égard du canal de Suez, la campagne qu'avait déjà signalée cette chronique en octobre dernier (voir p. 271). Le *Messagero*, après avoir souligné que l'Italie occupe la deuxième place dans le trafic du canal, mais qu'elle ne participe pas à son administration, constate qu'en 1937 elle a payé, sans contrepartie, 250 millions de droits de passage, alors que la Grande-Bretagne, du fait des actions qu'elle détient, recouvre, sous forme de dividendes, une grande partie des droits qu'elle paie. L'Italie, ajoute-t-elle, en réclamant la révision du régime du canal, ne se place que sur le plan de l'intérêt collectif, étant donné qu'il importe de limiter tout ce qui est de nature à entraver la collaboration internationale dans le domaine des relations entre l'Afrique et l'Europe.

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Le mandat français sur la Syrie et le Liban à la S. D. N. — La Commission des mandats de la Société des Nations a discuté, le 27 octobre, en présence du représentant accrédité de la puissance mandataire, M. de Caix, l'examen du rapport du Gouvernement français sur la Syrie et le Liban pendant l'année 1937.

M. de Caix a rappelé les raisons pour lesquelles le Gouvernement français avait demandé, en juin dernier, l'ajournement de l'examen du rapport. A cette époque, des craintes s'étaient manifestées dans l'opinion publique française et la ratification des traités ne semblait pas certaine ; il apparaissait que des réajustements devaient être apportés à ces traités, notamment au sujet des minorités. D'autre part, les départements français qui devaient préparer ces projets de réajustements n'étaient pas encore arrivés à une conclusion commune.

Aujourd'hui, ajoute-t-il, la situation n'est plus la même. Des demandes ont été présentées au Gouvernement syrien et font présentement l'objet de négociations avec le Président du Conseil de Syrie, qui se trouve à Paris. Les négociations pourraient aboutir, quelles que soient les difficultés qu'elles rencontreraient de la part d'une opposition irresponsable qui agite la masse et fait pression sur l'opinion publique. Mais, quels que soient les obstacles à surmonter, le Gouvernement français reste décidé à faire de son mieux pour que la politique du traité, qu'il poursuit depuis plus de dix ans et qui est en harmonie avec l'évolution des pays voisins, aboutisse prochainement à une solution.

L'affaire d'Alexandrette a été dominée par des nécessités et des considérations étendues d'ordre international.

Dans l'ensemble, la vie politique de la Syrie s'est résumée dans l'attente de la ratification du traité, tandis que l'on s'appliquait à faire évoluer la question des mandats, de façon à s'acheminer vers le régime qu'instituera l'application des traités.

Les négociations entre la Syrie et le Liban, pour la gestion de ce qui a été jusqu'ici le domaine des intérêts communs, a donné lieu à des manifestations d'un esprit particulariste, la Syrie et le Liban voulant prendre les libertés entières que leur permet leur souveraineté, tout en en corrigeant l'exercice par des arrangements qui écarteraient autant que possible les mouvements pouvant résulter de l'autonomie douanière des deux États.

La vie économique de la Syrie et du Liban a été, dans l'ensemble, satisfaisante.

Rentrée du comte de Martel en France. —

Le comte de Martel, ancien Haut-Commissaire de France en Syrie et au Liban, est arrivé à Marseille le 23 novembre.

Les manifestations de sympathie dont fut l'objet M. de Martel lors de son départ de Beyrouth, lui ont prouvé que, malgré des difficultés sans nombre, il avait accompli dans le Levant une œuvre utile.

Grâce à la collaboration éclairée des dirigeants du Liban et de la Syrie, j'ai eu la satisfaction (déclara-t-il à son arrivée à Marseille) de pouvoir, en ces deux pays, réaliser quelque chose. Je ne cite, parmi les améliorations matérielles, que le développement du réseau routier de quelques centaines de kilomètres de bonnes et belles routes goudronnées comme en France,

l'extension du réseau ferroviaire sur 100 kilomètres complétant la grande ligne de Bagdad, les travaux d'irrigation devant permettre sur des milliers d'hectares la culture du coton, le développement du port et l'aménagement de l'aérodrome de Beyrouth. Sur le plan politique, je puis constater que l'action menée depuis cinq ans, conformément aux directives du Gouvernement français, a donné des résultats dont il n'est pas téméraire de se réjouir.

Le départ de M. Puaux pour Beyrouth. —

M. Gabriel Puaux, le nouveau Haut-Commissaire, dont l'*Asie Française* a retracé plus haut la carrière (cf. les p. 320-321), rejoindra son poste à la fin du mois.

Au cours de la réception donnée en son honneur, le 18 décembre, par le centre des amitiés du Levant, M. Gabriel Puaux, répondant au discours de bienvenue du Président, a dit notamment :

Je suivrai dans l'accomplissement de la délicate mission qui vient de m'être confiée ce que j'appellerai une politique de l'amitié. Je considère que cette méthode, qu'impose d'ailleurs la nature même de la situation issue des derniers accords, est infiniment préférable à celle de la violence.

L'évolution des relations franco-syriennes a traversé des phases difficiles. Grâce surtout à Djemil Mardam bey, chef du Gouvernement syrien, à l'intelligence et au patriotisme duquel il convient de rendre hommage, une ère de collaboration franche et loyale s'ouvre pour la France et la Syrie.

Seule, une politique s'inspirant des amitiés dont la France jouit au Levant aura des résultats bienfaisants et durables.

La ligne aérienne Marseille-Hong-Kong. —

La compagnie Air-France a décidé, en principe, d'assurer de bout en bout son service hebdomadaire Marseille-Damas-Saïgon-Hong-Kong au moyen d'avions Dewoitine D. 338.

Cette ligne est actuellement scindée en deux tronçons : sur le premier, Marseille-Tripoli (Liban), sont utilisés des hydravions Lioré-Olivier H. 246, quadrimoteurs Hispano-Suiza 12 X ; sur le second (Damas-Hong-Kong), des Dewoitine D. 338 fonctionnent depuis le début de cette année.

En utilisant sur tout le parcours ces trimoteurs, plus rapides que les hydravions, « Air-France » doit accélérer les horaires de sa ligne d'Extrême-Orient.

Ce changement de matériel amène Air-France à modifier l'itinéraire pour diminuer les distances à franchir au-dessus de l'eau. Au lieu de passer par Naples, Athènes, Corfou et Castelrosso, pour atteindre Tripoli-du-Liban, d'où les voyageurs sont transportés en autocars à Damas, la ligne passera par Tunis, Benghazi-Le Caire et Lydda (Palestine) pour toucher Damas.

Les pourparlers franco-syriens à Paris. —

Comme l'*Asie Française* l'a annoncé dans son dernier bulletin (p. 304), les négociations engagées à Paris entre le Ministère des Affaires Étrangères et le Président du Conseil syrien ont abouti, le 14 novembre à la signature d'un avenant au traité franco-syrien de 1936.

Déjà, à la fin de 1937, des conversations entre

le Président du Conseil syrien et M. François de Tesson, alors sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, s'étaient terminées par un échange de lettres (cf. *Asie Française*, février 1938, p. 65).

L'avenant qui vient d'être signé mettrait, définitivement, au point diverses questions qui se sont posées depuis 1936.

Ces questions concernent d'abord les minorités, qu'il s'agisse du statut personnel des Syriens non musulmans ou du statut des minorités en tant que groupes compacts. La liberté de conscience est maintenant garantie, pour les chrétiens en particulier; un accord serait de plus intervenu pour la répartition des emplois publics entre musulmans et non-musulmans.

Quant au statut des minorités prises dans leur ensemble, il s'agissait de concilier les tendances autonomistes qui se sont manifestées et la nécessité de l'unité de l'Etat. Il aurait été décidé que la loi sur les mohafezats (provinces) serait appliquée loyalement par le gouvernement de Damas et que, en ce qui concerne la Djezireh notamment, tous apaisements seraient donnés à ses habitants.

La question du statut des fonctionnaires français mis à la disposition du Gouvernement syrien aurait également été examinée et résolue. Ces fonctionnaires seraient principalement des techniciens dans les domaines politique, financier et sanitaire, leur présence étant destinée, conformément à l'accord de 1936, à faciliter la transition du régime du mandat au régime nouveau.

La langue française aurait, dans l'avenir, une place égale à celle qu'elle occupait dans l'enseignement avant la signature du traité de 1936.

Au point de vue militaire, les deux parties auraient défini d'une manière précise les bases permanentes de leur collaboration dans le régime de l'alliance militaire prévue dans la convention annexée au traité.

Il aurait été encore entendu que l'ensemble des textes réglant les rapports de la France et de la Syrie seraient examinés à Paris, par les commissions compétentes, dans la première quinzaine de décembre en vue de leur prochaine ratification.

Enfin, il aurait été convenu que le mandat français prendrait fin le 22 septembre 1939.

Le récent accord est intervenu au moment même où, en France et principalement au Parlement, l'opposition au traité de 1936, se faisait si vive que la ratification en paraissait très douteuse. Des parlementaires et des journalistes se sont, à diverses reprises, élevés contre toutes dispositions ne comportant pas de garanties suffisantes pour la France et ne stipulant pas le maintien des forces françaises en Syrie pour la durée du traité, tout particulièrement dans la Syrie du Nord et en Djezireh.

En Syrie, les récents accords ont été accueillis de façons différentes suivant les partis politiques. L'opposition au Gouvernement, toujours dirigée par le Dr Chahbandar, a publié un manifeste dans lequel elle rappelle :

1° que le traité franco-syrien ne doit pas

être, en faveur de la Syrie, moindre que le traité anglo-iraquien, qu'il s'agisse de son esprit ou de son application;

2° que tous les efforts doivent être faits pour faire entrer la Syrie dans la prochaine confédération arabe;

3° que le pays doit mettre à sa tête un gouvernement capable de réaliser un relèvement nationale fort et durable.

En réponse à l'attitude du Dr Chahbandar, des manifestations se sont déroulées à Damas en faveur du Président du Conseil syrien.

En Djezireh Syrienne. — *L'Asie française* a tenu ses lecteurs au courant de l'évolution de la situation politique en Djezireh syrienne.

Cette province, qui compte parmi les plus riches de Syrie et qui est habitée par une majorité chrétienne, n'a pas voulu jusqu'ici reconnaître l'allégeance syrienne et continue à se réclamer du mandat français.

Les fonctionnaires damascains n'ayant pu s'établir en Djezireh, le Haut Commissaire a été finalement dans l'obligation d'accéder au désir des populations locales en confiant à l'autorité militaire les pouvoirs administratifs et de police. Un officier français a aussi pris en main la direction de l'administration de la région, qui échappé maintenant, en fait, à l'autorité du gouvernement arabe de Damas.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE EN IRAK

Le problème palestinien. — La situation continue à s'aggraver en Palestine, et les mesures prises par le Gouvernement de Londres pour rétablir l'ordre dans le pays paraissent peu efficaces.

A en croire diverses nouvelles de presse, l'Etat-Major anglais se serait trouvé, à un certain moment, dans l'obligation de faire évacuer une partie du pays. C'est ainsi qu'un télégramme de Jérusalem, du 13 novembre, a annoncé qu'un bataillon d'infanterie britannique avait réussi à réoccuper entièrement le district de Jéricho où, depuis plusieurs semaines, des éléments arabes terroristes étaient maîtres de la situation..... En même temps, les troupes britanniques de Jérusalem avaient dû réoccuper de force la vieille ville, où des rebelles s'étaient établis.

Dans l'ensemble, le sentiment d'insécurité augmente au point d'arrêter presque complètement le trafic entre les principales villes, et l'autorité des représentants de Londres ne s'étend plus guère au delà des limites de Jérusalem, de Tel-Aviv et de Caïffa; de plus, en de nombreuses localités, l'administration britannique a dû céder la place à une administration de rebelles arabes.

Une telle situation devait entraîner de profondes réactions. En ce qui concerne l'Angle-

terre même, il semble que l'idée du partage de la Palestine, mise en avant il y a déjà un certain temps, devra être abandonnée.

Le Gouvernement britannique se proposerait d'inviter des représentants des Arabes palestiniens et des Etats voisins de la Palestine à venir discuter à Londres des conditions dans lesquelles la question judéo-arabe pourrait recevoir une solution.

Cette convocation de représentants des Etats voisins a soulevé quelques problèmes qui ont eu leur écho à la Chambre des Communes, où M. Mac Donald, ministre des Colonies, a déclaré :

En ce qui concerne les Etats voisins, nous sommes en communication avec les gouvernements de l'Egypte, de l'Irak, de l'Arabie seoudiste, du Yemen et de la Transjordanie. D'autres territoires voisins de la Palestine, la Syrie et le Liban peuvent s'intéresser à ces questions ; ils sont sous le mandat français et jouissent d'un statut différent. Il n'est pas envisagé d'inviter des représentants de ces territoires à ces discussions, mais le gouvernement britannique a l'intention de rester en étroit contact avec le Gouvernement français et de le tenir au courant de tous les développements susceptibles d'intéresser la Syrie et le Liban.

Quant à la représentation des Arabes palestiniens, je suis en consultation avec le Haut Commissaire, et je ne suis pas à même en ce moment d'indiquer quelles dispositions seront prises. La Chambre aura remarqué que le Gouvernement s'est réservé le droit de refuser de recevoir les chefs qu'il juge responsables de la campagne de violence et de meurtre. Le Gouvernement doit faire usage de ce droit dans le cas du muphti actuel de Jérusalem, que son passé de plusieurs années rend entièrement inacceptable.

Le Gouvernement a clairement déclaré qu'il continuera à se tenir responsable du Gouvernement de l'ensemble de la Palestine. Son but ultime est de donner à la population une paix et une prospérité durables. Son devoir immédiat est de faire régner la loi et l'ordre dans l'ensemble du pays.

Les Arabes de Palestine se sont maintenant vu offrir la possibilité de venir à Londres afin d'engager des discussions libres et complètes avec le Gouvernement anglais. Dans ces circonstances, le Gouvernement espère que les actes de rébellion cesseront. Sinon, le Gouvernement devra continuer de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin aux désordres.

TURQUIE

Pour la Marine marchande. — Le gouvernement turec a commandé onze navires marchands aux chantiers navals britanniques. Ces navires, qui doivent servir pour le transport des marchandises comme des voyageurs, seront livrés dans un délai de vingt-deux mois. La Turquie consacre à leur paiement une somme de £. 1.819.000 sur le crédit de £.10.000.000 que lui a récemment accordé l'Angleterre.

Pour le trafic ferroviaire. — Sur le même crédit de 10 millions de livres, seront prélevées 1.500.000 livres pour l'achat de 41 locomotives et d'environ 200 wagons de marchandises que le Royaume Uni doit fournir également à la Turquie.

POSSESSIONS ITALIENNES DE LA MER ÉGÉE

A Rhodes. — Les tribunaux particuliers que possédaient encore dans l'Ile les communautés grecque orthodoxe, musulmane et juive ont été supprimés à la fin de novembre par décret du gouverneur de Rhodes.

Ces tribunaux, vestige de l'ancien régime turc, statuaient sur les questions de statut personnel des membres de leurs communautés respectives. Depuis la chute du Sultanat, la Turquie avait aboli les juridictions analogues qui existaient jusqu'alors sur son territoire ; l'administration italienne les supprime à Rhodes à son tour et transfère aux tribunaux ordinaires, les affaires qui relevaient de leur compétence. Ainsi se continue la politique d'assimilation dont l'Asie française a déjà plus d'une fois relevé des manifestations dans le Dodécannèse.

ARABIE

Le Téléphone au Hedjaz. — Le Gouvernement seoudien procède à l'installation de centraux téléphoniques à la Mecque et à Djedda.

Extrême-Orient

SIAM

La nouvelle marine. — Sous l'inspiration de conseillers japonais, le Siam travaille avec persévérance à se donner une marine homogène répondant à ses besoins, selon un programme qui, toutes proportions gardées, est le plus vaste de tous les programmes de réarmement actuellement en cours d'exécution.

Ce qui, dans ce programme, retient principalement l'attention, c'est, écrit M. Raymond V. B. Blackman dans le *Bangkok Times*, la construction en cours d'achèvement de deux navires garde-côtes, déplaçant 2.200 tonnes. Leur armement consistera en quatre canons de 8 pouces. Les experts siamois **avaient** souvent réclamé la construction d'un navire **faisant** 20 nœuds ; dans quelle mesure ces navires, avec d'aussi petites plate-formes et d'aussi gros canons, pourront-ils dépasser ou ne pas réaliser la vitesse moyenne de 16 nœuds, des navires chargés de la défense des côtes ?

Par ordre de grandeur viennent, après les deux garde-côtes précités, deux nouveaux bâtiments d'escorte, de plan et de construction japonais. Ils déplacent 1.400 tonnes, sont armés de 4 canons de 5 pouces et demi et de 4 tubes lance-torpilles de 21 pouces, filant à 17 nœuds.

A l'heure présente, le Siam ne possède qu'un grand destroyer, le *Phra-Ruang* (ex *Radiant*), lequel fut lancé en 1917. D'un tonnage de 900 tonnes et portant 4 canons A. A. de 3 pouces et 4 tubes lance-torpilles de 21 pouces, le *Phra-Ruang* peut filer à 31 nœuds. La marine siamoise comprend également deux autres contre-torpilleurs datant d'avant-guerre, chacun de

380 tonnes environ, capables de faire 27 nœuds. Leur armement consiste en 1 canon de 3 pouces et de 2 tubes lance-torpilles de 18 pouces. Neuf autres unités, de construction récente, portent un armement trois fois supérieur, 3 canons A. A. de 3 pouces et 6 tubes lance-torpilles de 18 pouces, bien que leur tonnage soit beaucoup plus réduit. Leur vitesse est de 31 nœuds.

Le Siam possède d'autres petits bâtiments d'une utilité incontestable : 2 canonnières modernes de 1.000 tonnes, armées chacune de 2 canons de 6 pouces et de 4 canons A. A. de 3 pouces ; vitesse, 12 nœuds ; 1 navire d'escorte, le *Chow-Phraya* (ex *Havant*), qui déplace 840 tonnes et a une vitesse de 16 nœuds ; désarmé à l'heure actuelle, il sert de navire-école. A signaler encore le *Maha-Chakri*, l'ex-yacht royal qui, sous le nom de *Angthong*, sert de navire de ravitaillement pour sous-marins (il déplace 2.400 tonnes et file à 15 nœuds).

Parmi les autres unités, on compte 2 canonnières de 580 tonnes, armées d'un canon de 4 pouces, et une autre de 7 tonnes, portant 2 canons de même calibre que les précédents.

Jusqu'à ces temps derniers, le Siam ne possédait qu'un navire patrouilleur, un garde-côtes de 225 tonnes, filant à 15 nœuds. Il fait construire en ce moment 5 patrouilleurs de 130 tonnes.

De même ne dispose-t-il que de 4 torpilleurs de 120 tonnes d'une vitesse de 22 nœuds et armés de 2 tubes lance-torpilles de 18 pouces. A ces torpilleurs, lancés avant la grande guerre, il ajoutera bientôt 8 torpilleurs à moteurs de 11 à 16 tonnes, pouvant filer 40 nœuds et armés de 2 tubes lance-torpilles.

Le Siam possède encore 4 sous-marins de 325 tonnes chacun, pouvant développer en surface une vitesse de 18 nœuds et portant 5 tubes lance-torpilles de 21 pouces, et 2 dragueurs de mines de 408 tonnes, construits en Italie en 1936. Par ailleurs, 2 canonnières de 650 tonnes furent lancées par les chantiers de Harima, spécialisés au Japon dans la construction de navires de guerre de petite taille.

Ainsi, en peu de temps, le Siam a plus que triplé ses forces navales, portant ses unités de 14 à 48. Avec 2 bâtiments armés de canons de 8 pouces, 12 contre-torpilleurs, 12 torpilleurs, 4 sous-marins et une flotte de 18 bâtiments divers (canonnières, patrouilleurs, dragueurs de mines, etc.), le Siam s'est assuré une place prépondérante parmi les puissances navales de second ordre.

CHINE

Les négociations de Changhaï. — Depuis la prise de Changhaï, des négociations sont en cours entre le Settlement et les Japonais, au sujet du statut de la ville et des intérêts étrangers.

On apprend que ces négociations approchent du point décisif.

Dans les milieux ordinairement bien informés, on s'attend à ce que l'accord se fasse, au plus tard, à la fin de l'année. Et l'on dit que cet accord mettra fin aux divergences entre les deux parties.

Ces divergences sont maintenant ramenées, en pratique, aux quatre points suivants :

1° Les Japonais ont, au cours des hostilités de Changhaï, saisi les quartiers de Kongkew et de Yangtsépou, qui dépendent de la juridiction du Settlement, dont ils font partie. Ces quartiers n'ont pas encore été rendus au Settlement ;

2° Le Settlement maintient toujours des effectifs anglais et américains dans les secteurs de défense situés hors des limites en territoire ex-chinois ;

3° Les Japonais réclament une participation plus importante, tant sous le rapport des effectifs que sous celui de la direction, à la police du Settlement, cela, dans le but de pouvoir mieux réprimer les activités antinippones dans le Settlement ;

4° Le Settlement désire rétablir les transports en commun, tels qu'ils fonctionnaient avant la guerre, dans les quartiers de Kongkew et de Yangtsépou. Les Japonais ont, en fait, rétabli l'exploitation d'une ligne d'autobus exploitée par le Settlement ; mais, depuis l'ouverture des hostilités, ils ont eux-mêmes, dans ces quartiers, un service d'autobus qu'ils désirent garder.

Dans une interview accordée par lui à un journal de Changhaï, le sous-directeur japonais de la police du Settlement a préconisé une « réunion autour du tapis vert », au cours de laquelle les deux parties en présence — c'est-à-dire le Settlement et l'autorité japonaise — se décideront enfin à sortir de l'impasse en se faisant des concessions réciproques.

Quant aux difficultés actuelles, elles se prolongent par suite d'un regrettable malentendu : chacune des parties hésite à entrer la première dans la voie des abandons de privilèges de crainte que l'autre n'interprète ce geste comme une faiblesse et ne veuille l'exploiter pour obtenir davantage. Il faut en finir avec ce marchandage nuisible à tous, a conclu le fonctionnaire nippon.

Cette conférence est maintenant prévue. Elle se tiendrait prochainement, et réunirait les Japonais et les représentants des principales puissances ayant des intérêts ou des droits dans le Settlement. Un sérieux effort serait fait pour aplanir une fois pour toutes les divergences actuelles.

Valeur économique de Hankéou. — La chute de Hankéou a appelé l'attention sur l'importance économique de ce centre.

La richesse de Hankéou réside surtout dans ses ressources naturelles, ses mines et son agriculture.

On évalue la quantité de charbon contenue dans le sous-sol de cette région à 83 milliards 306 millions de tonnes. La quantité de fer contenue dans cette même région est estimée à 103.230.000 tonnes environ. La qualité du fer extrait est supérieure à celle du fer mandchou ; son degré de pureté dépasse 50 p. 100. Le contenu des mines de manganèse de Hankéou atteindrait 2.500.000 tonnes. La quantité de tungstène que l'on suppose être contenue dans les mines du centre est estimée à environ 800.000 tonnes. D'autre part, la région de Hankéou produit annuellement 6.460.000 tonnes de plomb. — L'exploitation des mines de zinc s'élèverait annuellement à environ 8.068 tonnes — Celle des mines d'étain produirait environ 692 tonnes. Parmi les ressources minières de la région de Hankéou, la plus importante est l'antimoine. La production annuelle totale est de 16.300 tonnes.

La région de Hankéou produit annuellement 930.000 tonnes de sel.

Dans cette même région, on s'adonne particulièrement à l'élevage et à l'agriculture. Voici, pour l'agriculture, quelques chiffres :

La production de coton de cette contrée est annuellement de 3.092.000 quintaux. — Celle de l'huile de paulownia, très employée actuellement dans l'industrie militaire et les constructions navales, est de 180.000 quintaux. La récolte annuelle de riz est estimée à 324.000.000 de quintaux et celle de blé à 144.930.000 quintaux.

Dans le domaine de l'élevage, on note 14.290.000 bœufs ; 1.240.000 chevaux ; 8.540.000 moutons ; 9.570.000 pores.

Si l'on ajoute le chiffre de production de la Chine du Nord, aux mains des Japonais, on aura une idée du gain que réalise le Japon par la prise de Hankéou et des régions voisines. L'apport du centre est remarquable en ce qui concerne le charbon : la production totale de la Chine du Nord et de la Chine du Centre se chiffrera par 217 milliards 800 millions de tonnes, quantité 17 fois plus grande que celle provenant des mines du Japon.

La quantité de fer des mêmes contrées s'élèvera à 323.000.000 de tonnes, représentant 49 p. 100 de la quantité de fer des mines japonaises.

Dans les ressources agricoles, il faut citer le coton brut : si l'on ajoute les 2.830.000 quintaux produits par la Chine du Nord aux 2.223.000 quintaux provenant de la Chine Centrale, on obtiendra un total de 8.145.000 quintaux représentant une quantité seize fois plus grande que celle produite par le Japon.

La quantité de blé sera quatorze fois plus grande, mais la production de riz ne serait que le double de celle produite par le Japon.

Quand à l'élevage, ses produits sont d'autant plus précieux que la production de la laine et du cuir est très restreinte au Japon.

La Bauxite au Chansi. — D'importants filons de bauxite ont été découverts près de Taiyuan, capitale du Chansi. C'est tout à fait par hasard que, des échantillons de bauxite ayant été trouvés dans des baraquements chinois, on put découvrir ces filons.

Le ciment en Chine. — Une nouvelle compagnie de ciment, au capital de 10.000.000 yens, sera constituée prochainement à Pékin. Cette compagnie prendra sous son contrôle la fabrique de Tsinan et celle de Taiyuan. Elle se propose d'acheter la compagnie de ciment Chihsin et d'en assurer l'exploitation sous une direction sino-japonaise. Tout l'outillage qui n'est pas utilisé au Japon sera transporté en Chine et plusieurs usines seront créées dans différentes localités afin d'intensifier la production du ciment. On estime à 1 million de tonnes le ciment qui doit être produit chaque année.

Les travaux du Congrès Panmandchou. — Un Congrès « panmandchou » s'est tenu à

Singking, capitale du Mandchoukouo, du 26 septembre au 5 octobre. Il réunit 172 délégués, soit 126 Mandchous, 29 Japonais et immigrants nippons, 11 Coréens et 6 Mongols. L'ordre du jour comprenait la discussion des rapports : administration générale, sécurité de l'Etat, santé publique, industrie, économie nationale, voies de communication, justice. Un huitième rapport exposait l'activité du Sé-Hé-Hoï (Assemblée ou Conseil des Représentants du Peuple).

Avant de commencer ses travaux, le Congrès entendit la lecture d'un rescrit de l'empereur du Mandchoukouo dont voici le principal passage :

La gravité de la situation internationale, qui ne cesse de s'accroître, demande qu'une attention toute particulière soit accordée à la position intérieure et extérieure de notre empire.

Nous nourrissons l'espoir inébranlable que tous nos sujets, mus par la force morale, par l'amour du travail, par une collaboration amicale nationale et par leur fidélité à l'Etat, surmonteront les difficultés présentes, qu'ils renforceront ainsi le prestige de l'Etat, tout en affermissant en même temps l'amitié avec le Nippon allié, et qu'ils contribueront ainsi à maintenir la paix en Asie Orientale.

En conséquence, nous vous ordonnons, délégués du Congrès national Sé-Hé-Hoï, de faire tout votre possible pour accomplir le devoir qui vous incombe, ainsi que de développer, agissant en complète unanimité, les vertus morales et la confiance mutuelle du trône et de la nation.

Sur 50 questions posées à l'examen du Congrès, 6 seulement ont trouvé leur solution. Les autres seront soumises aux délibérations de « l'état-major central » du Sé-Hé-Hoï. Il importe de signaler que l'Assemblée se prononça à l'unanimité en faveur de la lutte contre le Komintern. Remarquons en outre que l'instituteur a été considéré par les congressistes comme le meilleur agent de la campagne à mener contre la propagande soviétique ; aussi a-t-on décidé d'améliorer la situation matérielle des maîtres d'écoles.

Le port de Hulutao. — Le resserrement des rapports entre le Mandchoukouo et la Chine du Nord, ainsi que le développement du plan quinquennal industriel du Mandchoukouo ont exigé la révision du projet pour la construction du port de Hulutao. Une partie des quais vient d'être terminée et donne maintenant accès à des cargos d'un tonnage de 3.500 tonnes. De cette façon, le charbon de Fushun entreposé dans ce port par la Compagnie Nippo-Manchoue pourra désormais être réexpédié au Japon. La quantité totale que l'on compte exporter jusqu'à la fin de l'année s'élève à 140.000 tonnes.

La direction des chemins de fer d'Etat du Mandchoukouo a décidé de reviser le plan quinquennal pour la construction du port de Hulutao, commencée en 1936 avec la somme de 20.000.000 de yens. D'après le nouveau plan, cette somme sera portée à 30 millions de yens pour permettre l'élargissement du port, afin que le tonnage total des bateaux pouvant y pénétrer soit de 4 millions de tonnes par an.

Au cours de l'année prochaine, la construction du deuxième quai, comprenant quatre jetées, sera terminée et permettra ainsi aux bateaux d'un tonnage global de 1.000.000 de tonnes de s'abriter.

L'exécution des travaux sera terminée en 1940.

Le projet de construction dans le golfe du Tcheli d'un port concurrent de Dalny date de quelques années. Sun Yat Sen en fut le principal promoteur. Dans son « Traité sur la mise en valeur de la Chine à l'aide du capital étranger », il envisageait ce port comme le débouché des futures lignes ferrées de la haute Mandchourie, de la Mongolie et du Turkestan. A son idée, l'emplacement le plus favorable était l'estuaire de la petite rivière Tachingho, près de Chingwangtao. Mais Moukden donna la préférence à Hulutao, qui dessert une région riche en gisements de houille, propice à l'élevage et à la culture.

Un plan fut dressé et un devis de 500.000 dollars établi. La Butterfield and Swire, célèbre firme anglaise d'Extrême-Orient, devait exécuter les travaux. Des difficultés surgirent, en partie, semble-t-il, suscitées par l'Amérique.

De tout temps, celle-ci s'intéressa aux chemins de fer de Mandchourie, tentant d'abord de s'emparer de la voie japonaise, puis projetant de construire une voie concurrente et, enfin, proposant aux puissances l'internationalisation de l'Est-Chinois et des autres lignes.

En 1923, les chefs mandchous décident de s'opposer à l'emprise nipponne sur la Mandchourie. Un programme est arrêté suivant lequel le port de Hulutao doit être le débouché d'un réseau ferré indépendant du Sud-Mandchourien japonais. Des syndicats étrangers sont pressentis. Cinq ans plus tard, on annonce la prochaine conclusion d'un accord avec consortium de banques anglaises, américaines et françaises. Au début de 1930, une société hollandaise, la Netherlands Harbour Works, se met sur les rangs. Du premier coup, elle enlève l'affaire.

Les travaux, dont le coût est évalué à 6.400.000 dollars-or, consisteront dans la construction d'un brise-glaces, d'un quai, d'une jetée et de digues de soutènement. Aux termes du contrat, ils devaient être achevés le 15 octobre 1935.

Mais le port, suivant la conception de Moukden, se présente comme une partie d'un tout. Son activité est fonction de l'exploitation du réseau ferré autonome. Aussi prévoit-on que la société hollandaise sera appelée à assumer la construction des deux grandes voies qui relieront Hulutao à Hailar et à Tsitsikar sur l'Est-Chinois, et à Sahaliang, sur la rive chinoise de l'Amour.

En relations directes avec les territoires limitrophes mandchous-sibériens et avec les steppes de la Mongolie intérieure, le futur grand port chinois pourra être à même, croit-on, de lutter victorieusement contre Dalny et contre les ports japonais tributaires du Sud-Mandchourien.

L'annonce de la signature du contrat sino-hollandais produisit une vive émotion. Des informations officieuses déguisèrent cette inquié-

tude. On démontra que le port de Hulutao ne pourra avoir, par suite de la configuration des lieux, qu'une capacité maximum de trois millions de tonnes, dont la moitié sera absorbée par les exportations de charbon. Avec sa capacité de dix millions de tonnes, Dalny, qui, par surcroît, n'est pas bloqué par les glaces, n'aurait pas à craindre son rival.

Quoi qu'il en soit, le port de Hulutao était aux yeux du gouvernement de Nankin un instrument destiné à modifier l'équilibre économique mandchou.

Que fera Tokio ? demandions-nous ici même en 1930. Tokio attendait son heure, et, une fois le Mandchoukouo organisé, il se préoccupa de construire le port de Hulutao, sans idée de rivalité avec Dalny.

L'Église catholique au Mandchoukouo. —

La revue *France Japon* a eu soin de rappeler que, le 14 août 1838, la Mandchourie, avec une partie de la Mongolie, a été érigée en diocèse indépendant. Il y a cent ans qu'un premier évêque, Mgr E. J. F. Véroilles, et ses deux vicaires arrivèrent de France pour accomplir leur œuvre apostolique sur ce territoire encore peu connu et infesté de brigands. Le Père Maxime de la Brunière trouva la mort de la main des Giliaks, sur le fleuve Amour. Malgré les persécutions, le catholicisme s'est développé en Mandchourie. Il y a actuellement, suivant les statistiques nippones, 536 églises, et les catholiques s'élèvent au nombre de 220.000. Mgr Gaspais, vicaire apostolique de Kirin et de Singking, a été nommé au mois de mars 1934 délégué apostolique pour le Mandchoukouo. Les Japonais se plaisent à considérer que le Saint-Siège a reconnu de ce fait l'autonomie du nouvel État.

L'église catholique du Mandchoukouo se montre très active en matière d'enseignement. On y compte 936 écoles, fréquentées par 34.000 enfants, 56 orphelinats, quelques asiles pour vieillards, des hôpitaux et des cliniques.

JAPON

L'accord culturel germano-nippon. — Un accord culturel germano-japonais a été signé le 24 novembre à Tokio ; il a été publié simultanément dans les deux capitales.

D'après une déclaration de Berlin au sujet de cet accord, c'est le gouvernement du Reich qui en aurait eu, en septembre dernier, l'initiative.

Cette convention est la première de ce genre conclue par le Japon ; contrairement à l'accord culturel italo-allemand, elle se borne à énumérer quelques principes généraux ; mais on précise en ces termes le programme qui sera appliqué :

1° Création de comités de travail culturel ; 2° maintien et développement des institutions culturelles ; 3° recommandation de professeurs ; 4° développement des voyages d'études officiels ; 5° échange d'étudiants

et de professeurs ; 6° développement des rapports amicaux entre les organisations de jeunesse des deux pays ; 7° traitement bienveillant des écoles ; 8° échange de livres et de revues ; 9° échanges artistiques ; 10° échange de films ; 11° échanges d'émissions radio-phoniques ; 12° échanges dans les domaines des sports et de la santé publique.

Un climat favorable au rapprochement des deux puissances a facilité la négociation de cet accord. Déjà, avant la guerre de 1914, une collaboration culturelle germano-nipponne s'exerçait dans bien des domaines. Elle a pris aujourd'hui le caractère d'une propagande qui a trouvé sa première expression et sa raison d'être, dans la conclusion du pacte antikomintern.

Le Japon et le Pérou. — Dans ces dernières années, le volume total des échanges commerciaux entre le Japon et le Pérou a considérablement augmenté. En 1931, il était seulement de 810.000 yens, mais en 1936, il s'était élevé à 19.150.000 yens (6.150.000 yens pour les exportations japonaises au Pérou et 13.000.000 de yens pour les importations). Les produits japonais les plus importants figurant parmi les exportations nipponnes vers le Pérou sont les produits manufacturés de coton, de soie, de rayonne, les verreries, etc. D'autre part, le Japon importe d'une façon toujours croissante des matières premières du Pérou ; parmi celles-ci figurent en premier lieu le coton brut de bonne qualité, la corne, le café, la laine, le cuivre et autres minerais.

Une importante mission économique péruvienne, présidée par le général César de la Fuente, a séjourné au mois d'octobre au Japon. Son but était le renforcement des relations économiques existantes entre les deux pays. Après de nombreuses conversations, un accord, tenant compte des propositions et des vœux émis des deux côtés, est intervenu. On espère que, sur cette base, les relations entre les deux pays prendront un grand essor.

Au cours des conversations qui ont eu lieu récemment, les Japonais ont proposé d'élever la limite, qui prévoit une exportation annuelle de 680 tonnes de produits manufacturés de coton vers le Pérou. Les délégués péruviens ont demandé en échange l'importation au Japon d'environ 3.000 tonnes de coton brut. C'est sur cette base que va, vraisemblablement, se préciser l'accord commercial entre les deux pays. Le Pérou est prêt à favoriser l'importation de produits japonais en abaissant ses droits de douane.

La délégation péruvienne a exprimé le désir de voir le capital japonais participer au développement et à l'exploitation des ressources forestières et minérales du pays. Parmi celles-ci, à part le pétrole dont l'exploitation est réservée aux seules compagnies péruviennes, figurent l'or, l'argent, l'antimoine, le molybdène, le bismuth, le cuivre, le plomb, et.

Le Pérou s'est également déclaré prêt à accorder aux Japonais des concessions de pêcheries sur les côtes péruviennes.

Découverte d'un nouveau combustible liquide. — Le Dr R. Tsuchihashi, du Laboratoire Central du Bureau Impérial des Monopoles, a réussi à extraire de la gazoline très légère destinée surtout aux avions, en traitant les résidus de pulpe liquéfiée, d'huile camphrée et de caoutchouc. Des expériences ont démontré que la « paracimole » est un puissant combustible pour moteurs. La production du nouveau combustible extrait des résidus s'élèvera à 2.000 ou 3.000 tonnes, production qui alimentera bientôt le marché.

Asie Anglaise

INDE BRITANNIQUE

Les Princes et la Fédération. — Les Princes indigènes consentiront-ils en nombre suffisant à entrer dans la Fédération prévue dans la nouvelle loi constitutionnelle de 1935 ? Nul ne saurait encore le dire, car des problèmes se posent dont la solution sera peut-être plus difficile qu'on ne l'avait prévu. Deux exemples typiques permettront de s'en rendre compte.

* * *

L'Etat « modèle » de Mysore, fortement anglicisé, s'est dès le début montré favorable au projet de Fédération ; mais deux questions importantes n'ont pas encore été réglées : celle de la contribution financière, et surtout celle de la rétrocession de la station civile et militaire de Bangalore. Ce territoire de 30 kilomètres carrés fut établi, sous le nom de « Cantonnement », en 1809, lorsque les troupes quittèrent Seringapatam, considéré comme insalubre ; en 1881, il changea d'appellation quand il fut concédé au Gouvernement britannique « pour la période pendant laquelle des troupes y seraient maintenues » ; il est administré par un Résident, mais le maharadja en a conservé la souveraineté. Il comprend les casernes, un vaste champ de manœuvres, la résidence, une gare, le bâtiment des P. T. T., 2 hôpitaux, plusieurs églises, le bazar, plusieurs agglomérations populeuses, dont l'une, appelée *Saint John's Hill*, aux jolies maisons groupées autour de l'église paroissiale, « présente l'aspect d'un village anglais ». De grandes améliorations ont été faites ces années dernières, des îlots insalubres démolis, des routes élargies, certaines même goudronnées, l'électricité et des canalisations d'eau filtrée installées. Tous ces avantages, joints à la salubrité du climat, ont attiré de nombreux fonctionnaires retraités. Qu'advient-il de tout cela ?

* * *

L'Etat de Bhavnagar, situé au fond du Golfe

de Cambaye, dans la péninsule de Kathiawar, n'est pas l'un des plus vastes ni des plus peuplés : il couvre 7.400 kilomètres carrés et compte un demi-million d'habitants, dont 85 p. 100 d'Hindous ; les recettes annuelles atteignent en moyenne 185 lakhs ; l'Etat paie un tribut annuel de 1 crore 28 lakhs au Gouvernement britannique, 3.581 roupies à Baroda et 22.858 à Djounagadh. Mais ses ports lui ont donné une grande importance : en 1934, les importations (coton, métaux, riz, sucre, drap, bois de construction) ont été de 45.439.500 roupies et les exportations (coton, métaux, filés, laine) de 74.466.760, le coton en représentant plus d'un tiers.

Les traités de 1860 et 1866 fixèrent les droits réciproques de l'Etat et du Gouvernement britannique : Bhavnagar jouissait de toutes les prérogatives d'un port britannique et devait prélever les mêmes droits de douane et de port que dans l'Inde Britannique. En 1903, l'Etat fut, par erreur, inclus dans une ligne douanière établie par lord Curzon contre les ports du Kathiawar ; il protesta auprès du Secrétaire d'Etat, qui lui donna raison en 1910 ; il n'est pas sans intérêt de citer le texte de cette décision :

Il n'est point loisible au gouvernement, aussi longtemps que Son Altesse remplit sa part de l'accord, d'empêcher ni de taxer le commerce par terre de Bhavnagar par l'établissement d'une ligne douanière ; et le secrétaire d'Etat pour l'Inde est obligé de conclure que, pour respecter cet accord et aussi longtemps qu'il restera en vigueur et sera fidèlement observé par Son Altesse, le gouvernement s'est en fait dessaisi de ce que l'administration de lord Curzon a appelé le droit universellement reconnu du pouvoir souverain d'imposer des taxes sur les marchandises importées sur son territoire.

En 1926, le Gouvernement établit une barrière douanière contre les ports du Kathiawar, mais Bhavnagar conserva la liberté de son commerce. C'est cette liberté qu'il s'agit de sauvegarder dans la Fédération. Le président du Conseil d'Etat, sir Prabhshanker Pattani, fut délégué aux trois Conférences de la Table Ronde et prit part aux séances du Comité interparlementaire ; le maharadja, bien qu'encore mineur, assista à la première Conférence et à plusieurs séances des diverses Commissions. Le Président du Conseil d'Etat a, non sans humour, comparé la Fédération à un mariage dans lequel un Etat ne pouvait pas espérer conserver tous les avantages du célibat ; mais le fait même qu'on lui demande des sacrifices implique nécessairement que, dans les questions sur lesquelles un Etat a fait des réserves essentielles, les clauses de l'accord conclu autrefois avec la Couronne soient appliquées sans aucun changement.

Ajoutons que, comme Mysore, Bhavnagar est un Etat très moderne ; on y trouve un hôpital, une maternité, une école des Beaux-Arts comptant 500 élèves, des dispensaires dans tous les districts, 6 écoles supérieures (dont une pour les jeunes filles), 325 écoles de tout degré, 560 kilomètres de chemins de fer appartenant à l'Etat, 20 imprimeries, 62 moulins, 8 savonneries et 13 huileries.

Nos lecteurs se rappellent que c'est l'Etat de Bhavnagar qui, appliquant un projet de sir Prabhshanker Pattani, a le premier réussi à réduire, sinon à supprimer complètement le fléau que les usuriers constituent pour l'agriculteur indien.

Iran

Le Transiranien. — Après dix ans de travaux, marqués par des efforts financiers et surtout techniques considérables, le chemin de fer transiranien a été inauguré le 26 août 1938. Considérée pendant longtemps comme presque utopique, cette entreprise est désormais achevée : la Mer Caspienne est reliée au Golfe Persique ; une nouvelle voie de communication unit l'Occident à l'Orient.

Pour établir la nouvelle ligne de chemin de fer, longue de 1.580 kilomètres, deux nouveaux ports ont été construits ; au Nord, le port de Bender-Chah (à proximité de Bender-Gez) ; au Sud, le port de Bender-Chahpur (environ à 50 kilomètres de Khor-Musa). Au Nord, la ligne suit la plaine côtière du Mazenderan, le quitte à Aliabad, s'incurve vers le Sud dans la montagne pour atteindre la capitale. De là, elle va à Sultabad et à Bahrein, entre lesquels elle rejoint le tronçon sud.

Quelques chiffres suffisent à donner une idée de l'importance des travaux exécutés : 85 tunnels ont été percés au Nord entre Chahi et la plaine de Khar ; ces tunnels dépassent 24 kilomètres de longueur globale et le plus long d'entre eux mesure 2.800 mètres. Sur le tronçon sud, plus de 100 souterrains ont été exécutés, totalisant environ 30 kilomètres ; le plus long mesure 2.500 mètres. Près de 40.000 ouvriers ont été employés pour ces travaux.

Cette œuvre considérable semble, d'ailleurs, annoncer l'exécution d'un vaste programme ferroviaire. On construit une ligne partant des environs de Téhéran et aboutissant aux mines de Semnan, couvrant ainsi 100 kilomètres environ ; cette ligne sera prolongée plus tard vers Mesched. Peut-être songera-t-on alors, à la relier au chemin de fer russe de Boukhara, qui va à Tachkent, à Samara et en Sibérie. On pourrait également la raccorder aux chemins de fer turcs ou encore à la ligne de Bagdad, au tronçon de Mossoul en particulier ; mais ce ne sont là, bien entendu, que des projets d'avenir.

L'histoire financière du Transiranien est pleine d'intérêt et de péripéties. La construction du tronçon nord avait été confiée, il y a onze ans, à une société allemande ; celle du tronçon sud à une société américaine. Mais des désaccords s'étant produits, les contrats avec ces sociétés furent dénoncés ; pendant trois ans, l'entreprise

fut dirigée par une régie iranienne pour passer en 1933 sous la direction technique du Consortium Kamsax, réunissant un certain nombre de sociétés danoises et suédoises. Le Consortium Kamsax a, d'ailleurs, procédé à une large répartition des travaux entre les différentes nations ; parmi les sociétés qui lui ont prêté leur concours, on relève, en dehors des sociétés iraniennes, des maisons françaises, anglaises, belges, suisses, allemandes et italiennes. Les rails ont été fournis par des Russes.

Les sommes importantes nécessitées par ces travaux sont fournies exclusivement par des ressources nationales. On comptait au début dépenser 15 millions de livres, mais on atteignit finalement 28 millions.

A part quelques impôts spéciaux (sucre, thé, etc...) dont le rendement semble du reste assez modeste, la majeure partie des dépenses devrait être couverte, grâce aux redevances assurées par l'Anglo-Iranien Oil Company, redevances versées dans ce but à un compte spécial.

Certains ont estimé que le Transiranien permettrait à l'Iran de réaliser son entière indépendance et de s'émanciper totalement, au point de vue économique, de la Russie soviétique. Ce serait aller trop loin. Par sa situation géographique, l'Iran, et surtout l'Iran du Nord, continuera de recourir à l'Union soviétique pour lui vendre ses marchandises et pour les expédier en Europe. La Russie pourra même tirer profit de la nouvelle ligne, qui lui offrira de nouveaux débouchés vers l'Orient, par la voie maritime, en partant du Golfe Persique. Par contre, grâce à cette nouvelle ligne, l'Iran pourra se passer plus facilement des transports difficiles et coûteux s'effectuant par Bagdad et en partie aussi par Caïffa.

En outre (et c'est peut-être un des points les plus importants), l'Asie profitera du nouveau chemin de fer transiranien pour participer d'une façon plus active aux marchés iraniens. On peut donc s'attendre, d'ici quelque temps, à des efforts énergiques, dans ce but, de la part des producteurs hindous et japonais.

Toutes ces perspectives montrent quel rôle important le Transiranien est appelé à jouer dans le commerce international.

BIBLIOGRAPHIE

Introduction à l'étude de l'habitation sur pilotis dans l'Asie du Sud-Est, par NGUYEN VAN HUYEN. Paris, Geuthner, 1934, in-4 de XXIV-222 pages avec 36 planches, 88 figures et une carte en dépliant.

Ce très intéressant tome IV de la collection des *Austro-Asiatica*, consacré aux maisons sur pilotis de l'Indochine et de l'Insulinde, contient d'abord une description très soignée des demeures de ce genre dans les différentes parties de notre empire indochinois, puis à Sumatra, à Bornéo, à Célèbes et dans les

autres îles de l'archipel malais. A cette monographie descriptive succède ensuite un essai de synthèse, dans lequel l'auteur s'attache à dégager les causes qui, dans le Sud-Est asiatique, ont favorisé la diffusion de la maison sur pilotis ; les unes sont religieuses, d'autres économiques, d'autres encore d'ordre social. Non moins exactement, M. Nguyen van Huyen indique que la maison sur pilotis est conçue sous l'inspiration de la crainte et avec la préoccupation de se défendre, qu'avec ses trois compartiments elle économise le terrain et est commode pour l'exploitation, enfin qu'elle satisfait à la fois les exigences de la morale et celles de la religion. La thèse de M. Nguyen van Huyen, très consciencieuse, très minutieuse, est accompagnée de nombreux plans et d'un certain nombre de planches documentaires qu'on a fruit à comparer les uns aux autres.

La Civilisation aïnou et les cultures arctiques, par le Dr George MONTANDON. Paris, Payot, 1937, in-8, de 272 pages avec 10 cartes et 112 figures dans le texte et 48 planches hors texte.

Des trois parties dont se compose le pays habité par les Aïnou : l'île de Yezo, la moitié méridionale de Karafouto ou Sakhaline et l'archipel des Kouriles, il en est une dont nous connaissons un peu les habitants ; que de fois nous a-t-on parlé des Aïnou de Sakhaline et de la fête de l'ours. Nous ne savons pas grand'chose, d'ordinaire, des Aïnou de Hokkaïdo, ni de ceux des Chishima. Aussi, devons-nous de la reconnaissance au Dr George Montandon, pour nous avoir fourni naguère de nombreux et précieux documents sur l'anthropologie des Aïnou, et pour nous présenter aujourd'hui un tableau d'ensemble de leur civilisation.

De cette civilisation qu'il a autrefois soigneusement étudiée sur place et des manifestations ethnographiques de laquelle il a recueilli une fort belle collection, qu'on a pu voir et examiner au Musée du Trocadéro, le savant ethnologue ne néglige aucune partie. Bien entendu, la civilisation matérielle est de beaucoup la plus étudiée ; ni l'organisation sociale, ni celle de la famille, ni le côté religieux, ni même le point de vue intellectuel ne sont négligés par l'auteur qui termine en s'efforçant de déterminer la place de la civilisation aïnou au milieu des autres civilisations — le Dr Montandon dit « cultures », parce qu'il donne à ce mot un sens plus large qu'à celui de « civilisation » — arctiques, et surtout paléosibériennes. A la fin d'un intéressant tableau de chacune de ces civilisations, la conclusion qui se dégage est la suivante : la civilisation aïnou est la plus primitive des cultures arctico-subarctiques, un faciès arctico-primitif fruste ; elle constitue d'autre part, aujourd'hui encore, un des niveaux préhistoriques, par lesquels ont dû passer nos ancêtres européens. De là, le très grand attrait que présente pour nous son étude.

Quatre bibliographies — plus ou moins développées selon les cas — et un index des matières, des croquis très intéressants, d'excellentes planches hors texte et de nombreuses figures accompagnent cette belle monographie.

PUBLICATIONS RELATIVES AU CONFLIT SINO-JAPONAIS.
Nous avons déjà publié (cf. le numéro de mai 1938, p. 167) une liste de brochures et de plaquettes émanant plus ou moins directement des gouvernements chinois et japonais et respectivement destinés à gagner à la cause de chacun d'eux des

sympathies nouvelles ou encore à confirmer de vieilles amitiés. Nous donnons aujourd'hui les titres d'une nouvelle série de documents analogues, en indiquant, cette fois encore, de quelle partie ces documents soutiennent les intérêts.

Publications pro-chinoises. — *L'Agression japonaise et la Société des Nations*, 1938. III et IV. (Genève, Bureau de presse de la Délégation chinoise, 1938, 2 in-8 de 64 et 56 pages). — *La Voix de l'Eglise en Chine*, par NN. SS. les Evêques chinois Marius Zanin, Haouissée et Yu-pin (Bruxelles, la Cité chrétienne, 1938, in-8 de 96 pages). — *La Chine, le Japon et les Puissances*, par Félicien CHALLAYE (Paris, Editions Rieder, 1938, in-16 Jésus de 96 pages). — *La Chine après un an de guerre*, par Jean ESCARRA. Paris, 1938, in-8 de 38 pages. (Extrait de *Politique*, n° d'août 1938).

Publications pro-nippones. — *Official View of the Sino-Japanese Conflict* (s. l. n. d. [Tokyo, the Japan Foreign Trade Corporation, 1937]), in-8 de 26 pages). — *Some Remarks on the present Sino-Japanese Conflict*, par Kenji Kodama (s. l. n. d. [Tokyo, the Japan Foreign Trade Corporation 1937]), in-8 de 16 pages). — *Pourquoi ? Qui ? Comment ?* Questions et réponses au sujet du Conflit sino-japonais (Tokio, Association des Affaires étrangères du Japon [s. d.], in-4 de 4 pages). — *Le Japon et les Ressources mondiales*, par Seizaburo Takahashi (Paris, the Foreign Affairs Association of Japan, septembre 1937, in-8 de 48 pages). — *La Politique sociale au Japon*, par Yazoro Hirao (Paris, l'Association des Affaires étrangères du Japon [s. d.], in-8 de 40 pages). — *Les Problèmes agricoles au Japon*, par Magochiro Kimura (Paris, l'Association des Affaires étrangères du Japon, décembre 1937, in-8 de 48 pages). — *L'Economie et les Finances du Japon dans le Conflit avec la Chine*, par J. C. BALET. Paris, Société parisienne d'Imprimerie, 1938, in-8 de 40 pages). — *L'Anarchie en Chine et le Rôle du Japon. 1921-1938*. Témoignages recueillis et présentés par Edouard CLAVERY. Paris, les Editions des Presses Modernes, 1938, in-12 carré de 100 pages). — *La Guerre en Extrême-Orient*. Réponse à Mgr Paul Yu-Pin, par Paul SIMON. Verviers, G. Léens, 1938, in-18 de 64 pages, avec gravures. — *Le point de vue catholique sur le Conflit Sino-Japonais*, par le Contre-Amiral S. Yamamoto (Paris, l'Association des Affaires étrangères du Japon (1937), in-8 de 16 pages).

Compagnie Française des Chemins de fer
de l'Indochine et du Yunnan (C. I. Y.)

Exploitation de la ligne Haiphong à Yunnanfou, ainsi que de toutes autres entreprises de travaux publics, minières, commerciales ou industrielles et toutes entreprises de transport — sur le territoire de l'Indochine ou des pays voisins —

Siège social, 89, rue de Miromesnil, Paris

SOCIÉTÉ ANONYME DES

Etablissements L. DELIGNON

18, Avenue de l'Opéra - PARIS

FILATURE ET TISSAGE MÉCANIQUE

DE LA SOIE - CRÊPES DE CHINE - CRÉPONS

TOILES DE SOIE - SHANTUNGS

Siège social et maison de vente : 18, Avenue de l'Opéra, Paris

1938. 41



La bonne graine qui fait pousser les petits...

...pour les enfants le Riz d'Indochine est l'aliment n° 1, le plus nourrissant, le plus léger.

Le riz d'Indochine



Suraliment idéal

associé au lait à la crème, au beurre au jaune d'œuf elle suralimente sans fatiguer

la banane française

bien mûre



Buvez du Thé français — en exigeant des —

THÉS des "Plateaux Moïs"

(Indochine)

produits, préparés, transportés par des Français

LES MEILLEURS THÉS

Lecteurs de l'Asie Française, pour vous, un seul thé, le meilleur, le thé produit sur les "Plateaux Moïs", dans les Plantations de la C^{ie} Agricole des Thés et Cafés du Kontum

Achetez, demandez les Thés Français des "Plateaux Moïs", garantis d'origine, de réputation mondiale, les thés de l'élite

Distribués par S.I.C.P.A., 282, bd Saint-Germain, Paris (Inv. : 62-01)



Compagnie du Port, des Quais et Entrepôts
de BEYROUTH

Magasins généraux

Parc à pétroles - Zone franche

Entrepôts frigorifiques

TABLE DES MATIÈRES

PUBLIÉES DANS

L'Asie Française

ANNÉE 1938

GÉNÉRALITÉS

Comité de l'Asie française. — Liste des souscripteurs, 6, 42, 74, 106, 170, 314.

A nos Adhérents, 5, 281, 313.

A nos Lecteurs, 201.

Les souscriptions pour 1938, 6. — Mort de M. Lucien Hubert, 167. — Les souscriptions pour 1939, 202, 314.

Nos Morts. — M. de Fleuriau, 41. — M. André Lebon, 74. — M. Charles Lallemand, 138. — M. Lucien Hubert, 169. — M. Pierre Lefèvre-Pontalis, 201.

Réunions du Comité. — Réunion du mercredi 9 mars 1938 : exposé du R. P. Robert sur la Mandchourie, 105. — Assemblée générale du 10 mai 1938 : conférence de M. Louis Massignon sur l'évolution des esprits en Orient et le traité franco-syrien, 137.

Questions générales. — *Articles.* — Un nouveau problème national devant la conscience française. L'Industrialisation de nos Colonies, par P.-B. DE LA BROUSSE, 14. — Les possibilités d'un accord anglo-italien, par F. TAILLAR, 80. — Le commerce de l'Indochine avec les Colonies françaises, par P.-B. DE LA BROUSSE, 82. — Prudence et Dignité nécessaires, 106. — Le rapport Van Zeeland et les Colonies, par P.-B. DE LA BROUSSE, 138. — L'accord anglo-italien, par F. TAILLAR, 170. — La réglementation du conditionnement colonial, par André DURETESTE, 184.

Variété. — De Plymouth à Bombay par l'Égypte en 1837, 55.

Chroniques. — Une enquête sur les questions intéressantes des possessions françaises d'Asie, 87. — Les ondes françaises : le poste Paris-Mondial, 123. — Le caoutchouc indochinois et le renouvellement des accords internationaux, 123. — L'Italie et le canal de Suez, 271.

Bibliographie. — *Problèmes de politique extérieure*, 40. — Odoric DE PORDENONE : *De Venise à Pékin au moyen âge.* — Adaptation d'Henriette DUMOULIN, 72. — *La Genèse des Continents et des Océans*, par Alfred WEGENER, 135.

Rapports de l'Asie et de l'Europe. — *Articles.* — L'Accord anticommuniste Italo-Germano-Nippon, par F. TAILLAR, 7. — La politique italienne en Méditerranée et dans le Proche Orient, par F. TAILLAR, 42. — L'opposition au traité franco-syrien, 314.

Documents. — L'Amitié franco-turque (textes officiels), 210.

Chroniques. — Une exposition d'artistes annamites à Paris, 26. — Le traité franco-syrien sera-t-il modifié, 31. — Passage en Syrie du chef des jeunesses hitlériennes, 32. — Le traité franco-siamois, 34. — Le traité franco-syrien, 65. — Le Banco di Roma en Irak, 67. — Une mission commerciale nipponne en Allemagne, 72. — Négociations franco-syriennes, 93. — Propagande allemande en Syrie, 95. — Réunion du conseil de l'Entente balkanique, 96. — Traité gréco-turc, 96. — La Turquie et l'Angleterre, 96. — Voyage d'un ministre britannique en Arabie, 96. — Voyage en France

d'un fils de l'Imam Yalua, 96. — Voyage du vicomte Ishi à Paris et à Londres, 99. — La ratification du traité franco-syrien, 127. — Restrictions à l'enseignement de la langue française en Syrie, 128. — Propagandes italienne et allemande en Syrie-Liban, 128. — France et Turquie, 129. — Les négociations anglo-turques, 129. — Nomination de M. von Papen à Ankara, 129. — Voyage du comte d'Athlone en Arabie, 130. — Relations de l'Afghanistan avec l'U. R. S. S., 135. — L'accord anglo-italien du 16 avril, 155. — La ratification des traités franco-syrien et franco-libanais, 157. — Adhésion de l'Italie à la convention des Détroits, 159. — Relations italo-nipponnes, 162. — Le récent traité turco-grec, 190. — Les négociations anglo-turques, 193. — Relations germano-turques, 233. — Un accord professionnel franco-indochinois, 267. — Une motion de loyalisme de la Chambre libanaise, 271. — Voyage à Paris du Président du Conseil syrien, 271. — Les Juifs allemands en Palestine, 273. — Japon, Mandchoukouo et Italie, 276. — La poussée allemande vers le Proche-Orient, 303. — La coopération franco-britannique dans le Proche-Orient, 304. — Les pourparlers franco-syriens à Paris, 304. — L'enseignement du français en Syrie, 305. — L'incident de Tchang-Kou-Fong et son règlement, 307. — La propagande allemande dans le Proche-Orient, 335. — La ligne aérienne Marseille-Hong-Kong, 337. — Les pourparlers franco-syriens, à Paris, 337. — L'accord culturel germano-nippon, 343.

Rapports de l'Asie et de l'Afrique. — *Chroniques.* — Le commerce nippon en Éthiopie, 39. — Fin du commerce indien en Éthiopie, 39. — Les échanges économiques de l'Indochine avec l'Afrique du Nord, 58. — Voyage du roi d'Égypte en Turquie, 96. — Les réclamations des Indiens du Kenya, 101. — L'Égypte et le Pacte oriental, 127. — Relations arabo-éthiopiennes, 130. — Les relations commerciales de l'Indochine avec le Maroc, 151. — Câble sous-marin Tunis-Beyrouth, 271. — Les exportations indochinoises dans l'Afrique du Nord, 330.

Rapports de l'Asie et du Nouveau Monde. — *Chroniques.* — Vers un traité de commerce de la Turquie avec les États-Unis, 68. — Les pêcheries de l'Alaska, 196. — Les étudiants siamois aux États-Unis, 274. — Le Japon et le Pérou, 343.

La question du Pacifique. — *Article.* — L'aviation commerciale française à travers le Pacifique, par Jules Bosc, 259.

Chroniques. — Les pêcheurs de perles japonais dans les eaux australiennes, 39. — Les lignes aériennes du Pacifique, 68.

ASIÉ FRANÇAISE

(INDOCHINE, ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE)

I. — INDOCHINE

Articles. — La reconstruction du temple de Bantay S'rei (Angkor) par l'École française d'Extrême-Orient, 17. — Un aspect du problème social et démographique de l'Indochine : le régime matrimonial annamite, par André DURE-

TESTE, 50. — Le commerce de l'Indochine avec les Colonies françaises, par P.-B. DE LA BROUSSE, 82. — Regards sur l'Indochine (*premier article*), par P.-B. DE LA BROUSSE, 212, 247 et 289. — Le charbon et le problème de la main-d'œuvre en Indochine, par P.-B. de la Brosse, 321.

Chroniques. — A. GÉNÉRALITÉS. — Ouverture du Conseil des Intérêts économiques et financiers, 24. — Le mouvement des prix, 25. — Le riz flottant, 26. — Insuffisance des locaux d'enseignement secondaire, 26. — Une exposition d'artistes annamites à Paris, 26. — Au Grand Conseil des Intérêts économiques, 56. — Au Conseil du Gouvernement, 57. — Recettes budgétaires, 57. — Mouvements des exportations et des prix, 57. — Les échanges économiques avec l'Afrique du Nord, 58. — L'équipement radiogoniométrique, 58. — La défense de l'Indochine, 58. — La question des réfugiés chinois, 59. — Une opinion annamite sur les menées japonaises, 59. — La situation financière en 1937 et les prévisions pour 1938, 88. — Les progrès de l'artisanat, 89. — Les Commissions de conciliation, 89. — Les secours aux inondés, 89. — Le caoutchouc indochinois et le renouvellement des accords internationaux, 123. — Le marché du caoutchouc, 150. — La balance du commerce, 151. — Les relations commerciales avec le Maroc, 151. — Le crédit agricole mutuel, 151. — A la Commission de l'Enseignement, 152. — A l'École des Beaux-Arts, 152. — La piastre, 185. — Décrets-lois, 186. — Création d'un Conseil supérieur de la Colonisation, 187. — Les exportations au début de 1938, 187. — Occupation des îles Paracels, 225. — L'emprunt indochinois, 225. — Les secours aux inondés, 225. — La situation économique en 1937, 225. — Le crédit agricole mutuel, 226. — La lutte contre l'usure, 226. — Une inspection des Instituts Pasteur, 227. — Une exposition de peinture annamite à Paris, 227. — Le Conseil supérieur de la Colonisation, 264. — Le Crédit agricole et les Coopératives, 265. — Les congés payés, 267. — Un accord professionnel franco-indochinois, 267. — L'enseignement de l'hygiène, 267. — Don à la mission Lasnet en Chine, 267. — Le grand Conseil, 299. — Création des écoles rurales, 301. — Contre les calamités publiques, 301. — Le Conseil de gouvernement, 329. — L'activité économique, 330. — Les exportations en Afrique du Nord, 330. — L'enseignement public, 330. — L'enseignement technique et professionnel et la rénovation de l'artisanat, 330. — La méacécine sino-annamite, 331.

B. COCHINCHINE. — Le régime de la propriété dans le delta du Mékong, 26. — L'enseignement cambodgien, 27. — Le travaux du port de Saïgon, 59. — La plus vieille maison de commerce d'Indochine, 60. — Le centenaire de Petrusky, 60. — Le riz étuvé, 90. — Une tournée du gouverneur, 124. — Bureaux de placement, 125. — Une récolte désastreuse, 152. — Le commerce sino-indochinois, 152. — Le port de Saïgon-Cholon, 187. — La mutualité, 188. — La protection des autochtones dans les pays moïs, 188. — L'exposition de San Francisco, 227. — L'eau potable dans les villages, 227. — L'organisation sanitaire, 228. — La protection de l'enfance, 228. — Radio-Saïgon, 228. — Situation sociale et économique, 268. — Cérémonie bouddhique, 268. — Les principaux indices économiques, 301. — Renseignements démographiques, 331. — Les routes, 332.

C. ANNAM. — La « Jeanne d'Arc » à Tourane, 28. — Les grandes manœuvres, 28. — Le bilan de l'inondation, 28. — Pour l'alimentation indigène, 28. — La monarchie annamite, 60. — Réglementation du travail dans les mines, 60. — Les essais de coopératives, 90. — L'éducation des populations, 91. — La réorganisation de l'artisanat, 91. — A la mémoire de la reine Astrid, 125. — Le mandarinat, 153. — Le peuplement des hauts plateaux, 153. — Sacre de Mgr Pierre Ngô-Dinh-Thuc, 188. — Inauguration du dispensaire Mangin à Hué, 188. — Sociétés coopératives, 228. — L'enseignement indigène, 229. — Le premier Annamite à l'École des Chartes, 229. — Inspection du pays moï, 269. — Le redressement économique, 269. — La sériciculture, 302. — Heureux événements à la Cour, 332. — Les inondations, 332. — La culture du thé, 332.

D. TONKIN. — Retraite d'un haut mandarin, 29. — L'artisanat, 29. — Exposition tonkinoise à Hongkong, 29. — Vers le déblocage de la province de Laokay, 29. — L'assainissement de Hanoï, 29. — Exposition d'artistes annamites, 30. — Un nouveau pont à Haiphong, 60. — Une

liaison aérienne de Hanoï à Yunnanfou, 60. — Relations commerciales du Laos avec le Tonkin, 61. — Le reboisement, 91. — L'exposition d'art tonkinois à Hongkong, 92. — A la Société médico-chirurgicale, 125. — Visite du roi de Luang-Prabang, 153. — Hommage à un haut dignitaire annamite, 189. — Inspection du gouverneur général, 229. — Les habitations salubres, 229. — A la Chambre des représentants du peuple, 269. — La surpopulation, 269. — La lutte contre les épidémies, 270. — Le buste de Victor Tardieu, 270. — Le conseil des intérêts économiques et financiers, 302. — Chiffres de population, 302. — La quatorzième foire de Hanoï, 334. — Le tissage du polompon, 334. — Le R. P. Bernard, 334.

E. CAMBODGE. — A l'assemblée consultative indigène, 30. — L'inspection de l'enseignement, 30. — Une visite dans le golfe de Siam, 61. — Le nouveau marché de Pnom-Penh, 61. — Pour encourager l'élevage, 61. — La première Cambodgienne bachelière, 92. — Fouilles archéologiques, 92. — Une fête de la forêt à Kompong-Cham, 125. — Les cultures dans les provinces, 154. — Un service médical mobile, 189. — L'équipement hydraulique agricole, 189. — Dans la province de Pursat, 189. — Les pêcheries, 229. — Les écoles de pagode, 270. — Le Conseil des intérêts économiques et financiers, 303. — Le cadastre des terres, 303. — La montagne de marbre de Pursat, 335.

F. LAOS. — Une session de l'assemblée consultative indigène, 30. — Une « Société des Amis du Laos », 30. — Les relations commerciales avec le Tonkin, 61. — Le travail forcé, 92. — Inauguration de la route n° 13, 126. — Visite du roi de Luang-Prabang à Hanoï, 153. — Un drame du Mékong, 189. — La cérémonie du Petit Serment, 270. — Le télégraphe, 303. — Les Eurasiens, 335.

G. TERRITOIRE DE KOUANG-TCHEOU-WAN. — L'économie du territoire, 62. — Kouang-Tchéou escale aérienne, 335.

Gravures. — Temple de Bantay S'rei : état des ruines avant les travaux, 18. — Temple de Bantay S'rei : restauration des sanctuaires centraux, 19.

II. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

Variété. — Le comte de Lally, par W. LALANDE, 328.

Chroniques. — Au Conseil Général, 62. — Le maintien de l'ordre, 62. — Réglementation du travail, 62.

ASIE ANTÉRIEURE

(LEVANT, ARABIE, IRAN, AFGHANISTAN)

I. — GÉNÉRALITÉS

Articles. — La politique italienne en Méditerranée et dans le Proche-Orient, par F. TAILLAR, 42. — L'accord anglo-italien, par F. TAILLAR, 170. — L'évolution sociale de l'Islam contemporain en Orient, par Pierre RONDOT, 282, 316.

Documents. — Annexes II, III et IV de l'accord anglo-italien du 16 avril 1938, 173.

Chroniques. — La propagande antibritannique dans le monde arabe et la guerre des ondes, 63. — La propagande allemande dans le Proche-Orient, 63. — La guerre des ondes, 126. — L'Égypte et le Pacte Oriental, 127. — Adhésion au pacte arabe des principautés du Golfe Persique, 130. — L'accord anglo-italien du 16 avril, 155. — L'accord anglo-italien, 230. — Liaison ferroviaire entre Turquie, Irak et Iran, 230. — La propagande allemande dans le Proche-Orient, 335.

II. — LEVANT

Généralités. — *Chroniques.* — Le récent traité turco-grec, 190. — L'Italie et le canal de Suez, 271. — Câble sous-marin Tunis-Beyrouth, 271. — Inauguration du poste Radio-Levant, 271. — La poussée allemande dans le Proche-Orient, 303. — Coopération franco-britannique dans le Proche-Orient, 304. — Un projet de fédération arabe, 336. — L'Italie et le canal de Suez, 336.

Pays de mandat français. — *Article.* — La question d'Alexandrette, par XXX, 241. — L'opposition au traité franco-syrien, 314. — M. Gabriel Puaux, Haut-Commissaire en Syrie, par Paul FIDÈS, 320.

Documents. — Statut et loi fondamentale du Sandjak d'Alexandrette, 117, 140.

Variétés. — Avec les Bédouins de Syrie, par ***, 263.

Chroniques. — Nouvelles du Liban, 30. — Le nouveau patriarche arménien-catholique, 31. — Le traité franco-syrien sera-t-il modifié, 31. — Enlèvement du mohafez de Djézireh, 31. — Les élections au Djebel Druze, 32. — Passage en Syrie, du chef des jeunesses hitlériennes, 32. — Le Sandjak d'Alexandrette, 32. — L'Irak et la question d'Alexandrette, 33. — Dénonciation du traité syro-turc de 1926, 33. — La situation politique au Liban, 63. — Le traité franco-syrien, 65. — Le Sandjak d'Alexandrette, 66. — La situation politique au Liban, 93. — L'aérodrome de Beyrouth, 93. — La situation politique en Syrie, 93. — Négociations franco-syriennes, 93. — Le traité franco-syrien et les minorités chrétiennes de Syrie, 94. — Nomination d'un mohafez au Djebel Druze, 95. — Propagande allemande en Syrie, 95. — La situation politique au Liban, 127. — La ratification du traité franco-syrien, 127. — Restrictions à l'enseignement de la langue française en Syrie, 128. — Traité d'amitié syro-turc, 128. — Mouvements sociaux en Syrie et au Liban, 128. — Propagandes italienne et allemande en Syrie-Liban, 128. — Au Sandjak d'Alexandrette, 128. — Les minorités syriennes, 156. — La ratification des traités franco-syrien et franco-libanais, 157. — Rupture douanière entre la Syrie et le Liban, 158. — Conflit entre tribus du désert syrien, 158. — Au Sandjak d'Alexandrette, 159. — Syrie 1938, 190. — Situation politique en Syrie, 191. — Au Sandjak d'Alexandrette, 192. — Inauguration des travaux du port de Beyrouth, 230. — Situation politique en Syrie, 231. — Le règlement de l'affaire d'Alexandrette et ses répercussions, 231. — Mutations dans le Haut Commandement français, 233. — Une motion de loyalisme de la Chambre libanaise, 271. — Remaniement ministériel au Liban, 271. — Inauguration du poste Radio-Levant, 271. — Voyage à Paris du Président du Conseil syrien, 271. — Situation politique en Syrie, 271. — L'enseignement en Syrie et au Liban, 272. — Le commerce extérieur libano-syrien en 1937, 272. — Au Sandjak d'Alexandrette, 272. — Nomination d'un Haut Commissaire, 304. — Remaniement ministériel au Liban, 304. — Les pourparlers franco-syriens à Paris, 304. — Situation intérieure en Syrie, 305. — L'enseignement du français en Syrie, 305. — Sandjak d'Alexandrette, 305. — Le mandat français sur la Syrie et le Liban, à la S. D. N., 337. — Rentrée du Comte de Martel en France, 337. — Le départ de M. Piraux pour Beyrouth, 337. — La ligne aérienne Marseille-Hong-Kong, 337. — Les pourparlers franco-syriens à Paris, 337. — En Djézirek syrienne, 338.

Bibliographie. — *Le livre d'Or des Troupes du Levant*, 102. — Joseph-Etienne CANITROT : *Au Sud de l'île rouge* ; Jacques Crouzet, 103. — *La Passion de la Cilicie (1919-1922)*, par Paul du VÉOU, 135. — *Quinze ans de mandat* : l'œuvre française en Syrie et au Liban, 167. — *Éléments d'une Bibliographie française de l'après-guerre pour les États sous mandat du Proche-Orient (1919-1930)*, réunis par Philippe J. BIANQUIS, 199. — *Unité syrienne et Devenir arabe*, par Edmond RABBATH, 311.

Pays de mandat britannique et Irak. — *Article.* — Le port de Bassorah, par J. L. B., 12.

Variété. — Les hommes préhistoriques en Palestine, par Jean DE LA ROCHE, 22.

Chroniques. — Le problème palestinien, 33. — Le nouveau Haut Commissaire, 33. — L'Irak et la question d'Alexandrette, 33. — Le problème palestinien, 66. — Le nouveau Commandant supérieur des forces anglaises de Palestine, 67. — En Transjordanie, 67. — Le nouvel ambassadeur britannique à Bagdad, 67. — Le Banco di Roma en Irak, 67. — Les écoles élémentaires dans le désert, 67. — Accord tripartite entre le Yémen, l'Arabie Séoudite et l'Irak, 68. — Le terrorisme en Palestine, 95. — Le problème palestinien, 129. — Ratification du traité irako-iranien, 129. — Le problème palestinien, 159. — Fermeture de la basilique du Saint-Sépulchre, 159. — Frontières entre l'Irak et l'Arabie

Séoudite, 159. — Conversations irako-yéménites, 159. — Inauguration de l'aéroport de Bassorah, 159. — Le problème palestinien, 193. — L'exportation des agrumes, 193. — Programme de grands travaux en Irak, 193. — Liaison ferroviaire entre Turquie, Irak et Iran, 230. — Le problème palestinien, 233. — Le problème palestinien, 273. — Les Juifs allemands en Palestine, 373. — Le service militaire obligatoire en Irak, 273. — Le problème palestinien, 305. — Le problème palestinien, 338.

TURQUIE. — *Articles.* — Quelques aspects de la politique extérieure turque, par F. TAILLAR, 202. — La question d'Alexandrette par XXX, 241. — Ataturk, par F. TAILLAR.

Documents. — L'Amitié franco-turque (textes officiels), 210.

Chroniques. — Dénonciation du traité syro-turc de 1926, 33. — Passage d'une mission militaire française à Ankara, 33. — Contre les immigrants israélites, 33. — La question d'Alexandrette, 67. — Ratification du pacte oriental, 68. — Pour l'essor de l'aviation militaire, 68. — Fermeture de la Bourse de Stamboul, 68. — Vers un traité de commerce avec les États-Unis, 68. — Réunion du conseil de l'Entente balkanique, 96. — Traité gréco-turc, 96. — Voyage du roi d'Égypte en Turquie, 96. — Amendements à la constitution, 96. — La question juive, 96. — Création d'une Banque d'État, 96. — Le problème de la vie chère, 96. — La Turquie et l'Angleterre, 96. — Traité d'amitié syro-turc, 128. — France et Turquie, 129. — Les négociations anglo-turques, 129. — Nomination de M. Von Papen à Ankara, 129. — Chemins de fer, 130. — Relations afghano-turques, 135. — Politique extérieure de la Turquie, 159. — Adhésion de l'Italie à la convention des Détroits, 159. — Production et commerce, 160. — Les négociations anglo-turques, 193. — Liaison ferroviaire entre Turquie, Irak et Iran, 230. — Le règlement de l'affaire d'Alexandrette et ses répercussions ; l'attitude de la presse turque, 231. — La Dette ottomane, 233. — Relations germano-turques, 233. — Nouvelle insurrection kurde, 233. — L'exploitation du sous-sol, 233. — Nationalisation industrielle, 233. — Au Sandjak d'Alexandrette, 272. — L'insurrection kurde du Dersim, 274. — Mort du Président Ataturk, 305. — Renseignements économiques, 306. — Pour la marine marchande, 339. — Pour le trafic ferroviaire, 339.

Bibliographie. — *Allah est Grand* ; décadence et résurrection du monde islamique, par MOHAMMED ESSAD BEY, 279.

Possessions italiennes de la Mer Egée. — *Chronique.* — La base de Léros, 233. — A Rhodes, 339.

Chypre. — *Chronique.* — La base anglaise de Chypre, 160.

III. — ARABIE

Chroniques. — Le pèlerinage musulman, 34. — Interdiction d'un Congrès musulman, 34. — Accord tripartite entre le Yémen, l'Arabie Séoudite et l'Irak, 68. — Les droits du protectorat d'Aden sur l'Hadramaout, 68. — Fédération des émirats du Golfe Persique, 68. — Voyage d'un ministre britannique, 96. — Pèlerinage de La Mecque, 96. — Voyage en France d'un fils de l'Imam Yahia, 96. — Les îles Bahrein, 97. — Voyage du comte d'Athlone, 130. — **Nouvelles du Yémen**, 130. — **Relations arabo-éthiopiennes**, 130. — Gisements pétrolifères du Golfe Persique, 130. — Adhésion au pacte arabe des principautés du Golfe Persique, 130. — Frontières entre l'Irak et l'Arabie Séoudite, 159. — Conversations irako-yéménites, 159. — Le pèlerinage de La Mecque, 193. — Les pétroles de Koweït et des îles Bahrein, 234. — Le téléphone au Hedjaz, 339.

IV. — IRAN

Chroniques. — Les progrès de l'instruction publique, 40. — Une usine métallurgique à Amine-Abad, 40. — Les îles Bahrein, 97. — Ratification du traité irako-iranien, 129. — Commerce et situation financière, 165. — Liaison ferroviaire entre Turquie, Irak et Iran, 230. — Le Transiranien, 345.

Bibliographie. — *La Perse*, par Raymond FURON, 279.

V. — AFGHANISTAN

Chroniques. — Relations afghano-turques, 134. — Nouveaux traités d'amitié, 135. — Relations avec l'U. R. S. S., 135.

EXTRÊME-ORIENT

I. — GÉNÉRALITÉS

Chroniques. — Les lignes aériennes du Pacifique, 68. — Le « climat » populaire chez les belligérants, 234. — Développement des lignes aériennes, 274.

II. — SIAM

Chroniques. — La politique étrangère, 34. — Le traité franco-siamois, 34. — Un service aérien entre Bangkok et Hongkong, 97. — Ratification des nouveaux traités, 130. — L'armée, 161. — Les exportations de riz en 1937, 161. — Amitié siamo-nipponne, 274. — Achat d'une mine d'étain par le Japon, 274. — Les étudiants siamois aux Etats-Unis, 274. — La nouvelle marine, 339.

III. — CHINE

Articles. — Le conflit sino-japonais, par A. M., 19, 51, 83, 121, 148, 175, 215, 264, 296, 323. — Changhaï : I. Idée d'ensemble, par E. C., 21 ; II. Le « Plus Grand Changhaï » en mai 1937, par André DUBOSCQ, 22. — La guerre sino-nipponne : I, La situation politique en Chine, par Henri BRENIER, 74. — Nankin, par E. C., 85. — La guerre sino-nipponne : II, la situation militaire en Chine, par Henri BRENIER, 107. — La guerre sino-nipponne : III, La situation économique et financière ; 2^o en Chine, par Henri BRENIER, 182. — Au Turkestan chinois, par F. TAILLAR, 251. — Les derniers efforts du gouvernement de Nankin pour la reconstruction rurale en Chine, par François DE LA BROUSSE, 256. — Le commerce extérieur du Mandchoukouo en 1937, par J.-L., 326.

Variétés. — A la recherche du Dalaï-Lama, par P. M., 149. — Piraterie chinoise, par P. M., 298.

Chroniques. — L'occupation japonaise, 34. — La contrebande, 35. — Les filatures nippones en Chine, 36. — Mort du Panchen Lama, 36. — Les droits d'exterritorialité au Mandchoukouo, 37. — Chiffres des capitaux nippons en Chine, 37. — La question des réfugiés chinois en Indochine, 59. — Une liaison aérienne de Hanoï à Yunnanfou, 60. — Centres d'éducation bombardés, 69. — Contrôle de l'économie chinoise, 69. — Liaison routière Setchoan-Sinkiang, 70. — Dans la Chine du Nord, 70. — Le budget du Mandchoukouo, 70. — L'exploitation des ressources de Mongolie, 70. — L'agitation panislamique et le Japon, 71. — Les ambitions japonaises appréciées par un Chinois, 71. — La police spéciale de Changhaï, 97. — Les pertes de la Mission, 97. — Hommage au R. P. Jacquinet, 98. — Suppression de l'autonomie du Hopei oriental, 98. — Grandes firmes nippones dans la Chine du Nord, 98. — Recettes des chemins de fer mandchouriens, 98. — Un des plans des militaires nippons pour la réorganisation de la Chine, 99. — Manifestations anti-japonaises à Singapour, 102. — Chez les deux belligérants, 130. — La neutralité de Changhaï, 131. — Lignes aériennes sino-japonaises, 132. — Pour l'industrialisation de la Chine du Nord, 132. — Concessions de terrains, 132. — Le Meng-koukouo, 133. — Le commerce sino-indochinois, 152. — Les étudiants victimes de la guerre, 161. — Une révolte au Sin-Kiang (?), 162. — L'aviation nipponne en Mongolie intérieure, 162. — Découverte de pétrole au Chensi, 162. — L'armement maritime, 194. — Les pêcheries, 194. — L'enseignement au Mandchoukouo, 194. — La situation dans le Turkestan chinois, 195. — Envois de la Chine aux Etablissements français de l'Océanie, 196. — Les missionnaires artistes du XVIII^e siècle, 196. — La volonté de vaincre de Chang Kai Shek, 234. — Les opérations militaires, 235. — Les inondations dans le Nord, 235. — Les Japonais dans les îles proches de la côte chinoise, 236. — Manifestations pro-chinoises de Tibétains et de Mongols, 236. — La question des dommages de guerre, 236. — Don de l'Indochine à la mission Lasnet, 267. — La « forme » des opérations militaires dans la Chine du Nord, 274. — La guerre et l'observatoire de Zi-Ka-Wei, 275. — Riz et Coton dans la Chine du Nord, 275. — Réorganisation du Télégraphe et du Télé-

phone, 275. — Pour redresser les mœurs nippones en Chine, 276. — Prise de Hankéou et de Canton, 306. — Position de Hankéou, 306. — Mort du régent du Tibet, 306. — L'incident de Tchang-Kou-Fong et son règlement, 307. — Fusion des deux gouvernements de Pékin et de Nankin, 307. — L'avenir de la Chine du Nord, 308. — Le commerce extérieur du Mandchoukouo, 308. — Le budget du Sud Mandchourien, 308. — La Mandchourie et la production de l'or, 308. — Le Mandchoukouo et la lutte contre l'opium, 309. — Le troc dans le bloc sino-nippon-mandchou, 309. — Les négociations de Changhaï, 340. — Valeur économique de Hankéou, 340. — La bauxite au Chansi, 341. — Le ciment en Chine, 341. — Les travaux du Congrès Panmandchou, 342. — Le port de Hulutao, 342. — L'église catholique au Mandchoukouo, 343.

Bibliographie. — *Réflexions sur la politique du Japon à l'égard de la Chine et sur quelques aspects juridiques du conflit actuel*, par Jean ESCARRA, 40. — *La Chine (passé et présent)*, par Jean ESCARRA, 103. — Publications relatives au conflit sino-japonais : publications pro-chinoises, 167. — *Yuan Che-K'ai*, par le Dr VERBRUGGE, 239.

Carte. — Carte générale de la Chine, p. 110-111.

IV. — JAPON

Articles. — L'accord anti-communiste italo-germano-nippon, par F. TAILLAR, 7. — Le conflit sino-japonais, par A. M., 19, 83, 121, 148, 175, 296, 323, 51. — La situation financière du Japon et le conflit de l'Extrême-Orient, par P. A. P., 55. — La guerre sino-nipponne : III, la situation économique et financière ; 1^o au Japon, par Henri BRENIER, 177. — La situation économique du peuple coréen, par J. O., LÉVINE, 217.

Chroniques. — L'occupation japonaise en Chine, 34. — La contrebande japonaise en Chine, 35. — Les filatures nippones en Chine, 36. — Prorogation de la convention sur les pêcheries, 37. — Chiffres des capitaux japonais en Chine, 37. — L'île de Hokkaido, 37. — L'industrie de guerre en Corée, 39. — Le commerce nippon en Ethiopie, 39. — Les pêcheurs de perles japonais dans les eaux australiennes, 39. — Une opinion annamite sur les menées japonaises, 59. — L'agitation panislamique et le Japon, 71. — Les ambitions japonaises appréciées par un Chinois, 71. — La population japonaise, 71. — Une mission commerciale en Allemagne, 72. — Grandes firmes nippones dans la Chine du Nord, 98. — Voyage du vicomte Ishii à Paris et à Londres, 99. — Un des plans des militaires nippons pour la réorganisation de la Chine, 99. — Importance des exportations en cotonnades, 100. — Manifestation anti-japonaise à Sydney, 100. — La population japonaise de la Nouvelle-Calédonie, 101. — Le commerce des établissements français de l'Océanie avec le Japon en 1936, 101. — Lignes aériennes sino-japonaises, 132. — Visite de l'amiral Yamamoto en France, 133. — Les exportations de soie, 134. — Importation de fer de la Westralie, 134. — L'action nipponne en Mongolie intérieure, 162. — Relations italo-nippones, 162. — La question du pétrole, 162. — Du nickel en Hokkaido, 163. — Le nouveau pacte commercial avec l'Australie, 163. — Les pêcheries de l'Alaska, 196. — Propagande japonaise, 196. — Prix d'achat de l'or, 197. — Exploitation nipponne des mines de fer de la Nouvelle-Calédonie, 197. — Rapports commerciaux du Japon et des Etablissements français de l'Océanie, 197. — Les Japonais dans les îles proches de la côte chinoise, 236. — Un appel du prince Konoye au peuple nippon, 236. — La question douanière sous le nouveau régime, 237. — Remaniement du plan quinquennal, 237. — Achat d'une mine d'étain siamoise par le Japon, 274. — Pour redresser les mœurs nippones en Chine, 276. — Démographie nipponne, 276. — Japon, Mandchoukouo et Italie, 276. — Un accord économique nippon-mandchou, 277. — L'industrie de l'automobile, 277. — Le pétrole à Sakhaline, 278. — L'incident de Tchang-Kou-Fong et son règlement, 307. — Démission du général ministre des affaires étrangères, 309. — Vers une réforme du statut universitaire, 309. — Le troc dans le bloc sino-nippon-mandchou, 309. — La production d'or, 310. — L'accord culturel germano-nippon, 343. — Le Japon et le Pérou, 343. — Un nouveau combustible liquide, 344.

Bibliographie. — *Réflexions sur la politique du Japon à l'égard de la Chine et sur quelques aspects juridiques du conflit actuel*, par Jean ESCARBA, 40. — *Les conséquences du développement économique du Japon pour l'empire français*, par Roger LÉVY, 135. — Publications relatives au conflit sino-japonais : publications pro-nippones, 167. — *Le Japon et les Japonais*, par K. HAUSHOFER, 279.

ASIE ANGLAISE

Articles. — La nouvelle constitution de l'Inde britannique. I. Les Provinces britanniques, par Paul MARTIN, 142.

Variétés. — De Plymouth à Bombay par l'Égypte en 1837, 55. — Le Sikkim «pays de rêve», par P. M., 86. — Une expédition française à l'Himalaya, par E. C., 222.

Chroniques. — A. EMPIRE DES INDES. — Fin du commerce indien en Éthiopie, 39. — Les revendications ouvrières à Calicut, 101. — Les réclamations des Indiens du Kénya, 101. — Le congé du vice-roi, 163. — La lutte contre la tuberculose, 163. — La T. S. F., 164. — Réformes dans l'État d'Haïderabad, 165. — Le budget, 197. — La campagne de Waziristan, 198. — L'agitation agraire dans le Bihar, 198. — La question des chemins de fer, 238. — Les prisonniers des îles Andaman, 300. — Les princes et la Fédération, 344.

B. ADEN. — Les droits du protectorat d'Aden sur l'Hadramaout, 68.

C. BIRMANIE. — Les exportations du riz de Birmanie en 1937, 199.

D. ETABLISSEMENTS DES DÉTROITS. — La nouvelle base navale, 72. — Le retour de la prospérité dans les Straits Settlements, 101. — Les grandes manœuvres, 101. — Manifestations antijaponaises à Singapour, 102. — A Singapour, 199.

E. HONG-KONG. — Une exposition tonkinoise à Hong-Kong, 29. — L'exposition d'art tonkinois, 92. — Un service aérien entre Bangkok et Hongkong, 97.

ASIE RUSSE

Chronique. — A. SIBÉRIE. Prorogation de la convention japono-russe sur les pêcheries, 37. — L'incident du Tchang-Kou-Fong et son règlement, 307.

AUSTRALASIE

(INSULINDE, PHILIPPINES, AUSTRALIE, NOUVELLE-ZÉLANDE, MICRONÉSIE ET POLYNÉSIE)

Australie. — *Chroniques.* — Les pêcheurs de perles japonais dans les eaux australiennes, 39. — Manifestation anti-japonaise, à Sydney, 100. — Importation au Japon de fer de la Westralie, 134. — Le nouveau poste commercial du Japon avec l'Australie, 163.

Polynésie. — *Chroniques.* — La population japonaise de la Nouvelle-Calédonie, 101. — Le commerce des Etablissements français de l'Océanie avec le Japon en 1936, 101. — Envois de la Chine aux Etablissements français de l'Océanie, 197. — Exploitation nipponne de mines de fer de la Nouvelle-Calédonie, 197. — Rapports commerciaux du Japon et des Etablissements français de l'Océanie, 197.



COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme fondée en 1877

Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés

Réserves : 90.000.000 de francs

Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

Toutes Opérations de BANQUE, de BOURSE et de CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis
Dépôts à Echéance
Escompte et Encaissement de tous Effets
Crédits de Campagne - Avances sur Marchandises
Envois de Fonds - Opérations sur Titres
Garde de Titres
Souscriptions - Paiement de Coupons
Location de compartiments de Coffres-forts
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
sur tous Pays

AGENCES :

en France et dans toutes les Villes et principales
Localités de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc
ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

Correspondants dans le Monde entier

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

Société Anonyme au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8^e

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297

AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep,
Alexandrette, Antioche, Deir ez-Zor,
Hama, Homs, Idlib, Kamechlié,
Lattaquieh, Soueida, Tartous.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth,
Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'Industrie, l'Agriculture
et le Commerce en Syrie et au Liban

Mettons en valeur nos Colonies...

l'Anthracite Indochinois DONG-TRIEU

(TONKIN)

est français

Il possède toutes les qualités
des meilleurs anthracites
anglais, mais coûte moins cher.
C'est l'anthracite idéal pour
- - le chauffage central - -

Société des CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU

Société Anonyme au Capital de 28 millions de francs

Siège Social : 2, Rue Francis Garnier, à Haïphong.

Siège administratif : 5, rue Blanche, à Paris.

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

Capital : Frs 250.000.000 ou £ 10.000.000
dont moitié versée

COMITÉ A PARIS

Siège à PARIS
7, rue Meyerbeer, 7
Téléph. : Opéra 67-00

Agence à MARSEILLE
38, rue St-Ferréol - Tél 12-52

COMITÉ A LONDRES

Siège à LONDRES
26, Throgmorton Street E.-C. 2

Agence à MANCHESTER
56/60 Cross Street

Siège Central : ISTANBUL (Ancien Constantinople Galata)

Agence à YENI-ÇAMI et bureau à BEYOGLU

PLUS DE 60 AGENCES EN ORIENT

Turquie - Égypte - Chypre - Palestine
Transjordanie - Irak - Iran - Grèce

BANQUES AFFILIÉES :

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN
BANQUE FRANCO-SERBE
BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK Ltd (Athènes)
BANK OF ROUMANIA Ltd

La Banque peut offrir les meilleures conditions
pour toutes

OPÉRATIONS de BANQUE avec l'ORIENT

R. C. N° 48.883

L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

FÉVRIER 1938

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS
TÉLÉPH. : *Littre* 97-39

Le Numéro : 6 francs



RETR
NEVA

**ROYAL
KEBIR**



**VIN RENOMMÉ
D'ALGÉRIE**

—
**SE BOIT
DANS LE MONDE ENTIER**
—

**FRÉDÉRIC LUNG
ALGER**

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA **QUINACRINE**

Atébrine (*Noms déposés*)

**TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

LA **PRÉMALINE**

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

ODETTE
ZÉAU

L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

MARS 1938



AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS
TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 6 francs



**ROYAL
KEBIR**



**VIN RENOMMÉ
D'ALGÉRIE**

—
**SE BOIT
DANS LE MONDE ENTIER**
—

**FRÉDÉRIC LUNG
ALGER**

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA **QUINACRINE**

Atébrine (Nom déposé)

**TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

LA **PRÉMALINE**

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

XII
21

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

N° 359

RETR
NEWS



L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

AVRIL 1938

AU SIÈGE DU COMITE
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS
TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 6 francs



**ROYAL
KEBIR**



**VIN RENOMMÉ
D'ALGÉRIE**

—
**SE BOIT
DANS LE MONDE ENTIER**
—

**FRÉDÉRIC LUNG
ALGER**

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA **QUINACRINE**

Atébrine (*Noms déposés*)

**TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**


LA **PRÉMALINE**

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

RETRONews

L'Asie
Française



BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

MAI 1938

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS
TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 6 francs



RETRAC
NEW



VIN RENOMMÉ
D'ALGÉRIE

—
SE BOIT
DANS LE MONDE ENTIER
—

FRÉDÉRIC LUNG
ALGER

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA **QUINACRINE**

Atébrine (Nomus déposés)

TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE

LA **PRÉMALINE**

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

OPETTE
ZÉAU

XII
2-1

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

N° 361

RETR
NEWS

L'Asie



Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

JUIN 1938

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS

TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 6 francs



RETRO
NEWSP



VIN RENOMMÉ
D'ALGÉRIE

—
SE BOIT
DANS LE MONDE ENTIER
—

FRÉDÉRIC LUNG
ALGER

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA **QUINACRINE**

Atébrine (Nom déposé)

TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE

LA **PRÉMALINE**

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

OPETTA
ZÉAU

AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf - Elysées 38-95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE
AFRIQUE DU NORD
AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE
AMÉRIQUE DU SUD
PROCHE-ORIENT
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

SERVICE COMMERCIAL

9, rue Auber - Opéra 41-00

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS
IMPORTATEURS DE CHARBONS

Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS - 9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

DÉPÔTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS

Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

pour tous appareils

de chauffage central et d'appartements

C^{ie} G^{ie} TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auber, PARIS

Dans la joie du soleil, faites un
"Circuit Transat" en Afrique du Nord

ALGÉRIE
SAHARA
TUNISIE
MAROC

Un équipement touristique ultra-moderne fait de
l'Afrique du Nord, dont le visage n'a pas changé
au cours des siècles, la terre élue du tourisme

PRIX A PARTIR DE 1.800 francs
(Traversées maritimes comprises)

(Brochure illustrée envoyée sur demande)

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :

Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :

Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers

PORT-SAID

DJIBOUTI

COLOMBO

SINGAPORE

SAIGON

TOURANE

HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme
en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des
services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.

SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

Société Anonyme au Capital de 25.500.000 Francs.
12, rue Roquépine, PARIS 8^e

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297

AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib, Kamechlié, Lattaquieh, Soueida, Tartous.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'Industrie, l'Agriculture et le Commerce en Syrie et au Liban

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

Capital : Frs 250.000.000 ou £ 10.000.000
dont moitié versée

COMITÉ A PARIS

Siège à PARIS
7, rue Meyerbeer, 7
Téléph. : Opéra 67-00
Agence à MARSEILLE
38, rue St-Ferréol - Tél. 17-52

COMITÉ A LONDRES

Siège à LONDRES
26, Throgmorton Street E.-C. 2
Agence à MANCHESTER
56/60 Cross Street

Siège Central : ISTANBUL (Ancien Constantinople Galata)
Agence à YENI-ÇAMI et bureau à BEYOGLU

PLUS DE 60 AGENCES EN ORIENT

Turquie - Égypte - Chypre - Palestine
Transjordanie - Irak - Iran - Grèce

BANQUES AFFILIÉES :

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN
BANQUE FRANCO-SERBE
BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK Ltd (Athènes)
BANK OF ROUMANIA Ltd

La Banque peut offrir les meilleures conditions
pour toutes

OPÉRATIONS de BANQUE avec l'ORIENT

R. C. N° 48.883

MESSAGERIES MARITIMES

CROISIÈRES

EN MÉDITERRANÉE - 16 à 38 jours

ITALIE-GRÈCE-TURQUIE-SYRIE-PALESTINE
ÉGYPTE - HAUTE-ÉGYPTE - SOUDAN

EN INDOCHINE - 80 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - CEYLAN
LES INDES - SINGAPORE - COCHINCHINE
CAMBODGE - ANGKOR - TONKIN
BAIE D'ALONG

A MADAGASCAR - 65 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - MOMBASA
DAR-ES-SALAM - LES COMORES
MADAGASCAR - LA RÉUNION - MAURICE

EN OCÉANIE - 106 jours.

ALGÉRIE - LES ANTILLES - PANAMA - TAHITI
NOUVELLES-HÉBRIDES
NOUVELLE-CALÉDONIE - MADÈRE

Voyages autour du Monde

Pour tous renseignements et prix concernant ces croisières,
s'adresser au Service des Passages des Messageries Maritimes,
12, Boulevard de la Madeleine, à Paris, ainsi qu'à toutes
les Agences de voyages

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers

PORT-SAID

DJIBOUTI

COLOMBO

SINGAPORE

SAIGON

TOURANE

HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des
services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

Cie Gie TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auber, PARIS

Dans la joie du soleil, faites un
"Circuit Transat" en Afrique du Nord

ALGÉRIE
SAHARA
TUNISIE
MAROC

Un équipement touristique ultra-moderne fait de
l'Afrique du Nord, dont le visage n'a pas changé
au cours des siècles, la terre élue du tourisme

PRIX A PARTIR DE 1.800 francs
(Traversées maritimes comprises)

(Brochure illustrée envoyée sur demande)

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS

IMPORTATEURS DE CHARBONS

Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

DÉPOTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS

Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

pour tous appareils

de chauffage central et d'appartements

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPERATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

Société Anonyme au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8^e

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297

AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib, Kanechlié, Lattaquieh, Soueida, Tartous.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'Industrie, l'Agriculture et le Commerce en Syrie et au Liban

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

Capital : Frs 250.000.000 ou £ 10.000.000
dont moitié versée

COMITÉ A PARIS

Siège à PARIS
7, rue Meyerbeer, 7
Téléph. : Opéra 67-00

Agence à MARSEILLE
38, rue St-Ferréol - Tél. 12-52

COMITÉ A LONDRES

Siège à LONDRES
26, Throgmorton Street E.-C. 2

Agence à MANCHESTER
56/60 Cross Street

Siège Central : ISTANBUL (Ancien Constantinople Galata)
Agence à YENI-ÇAMI et bureau à BEYOGLU

PLUS DE 60 AGENCES EN ORIENT

Turquie - Égypte - Chypre - Palestine
Transjordanie - Irak - Iran - Grèce

BANQUES AFFILIÉES :

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN
BANQUE FRANCO-SERBE
BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK Ltd (Athènes)
BANK OF ROUMANIA Ltd

La Banque peut offrir les meilleures conditions pour toutes

OPÉRATIONS de BANQUE avec l'ORIENT

R. C. N° 48.883

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers
PORT-SAID
DJIBOUTI
COLOMBO
SINGAPORE
SAIGON
TOURANE
HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme
en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villiers.

AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf - Elysées 38-95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE
AFRIQUE DU NORD
AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE
AMÉRIQUE DU SUD
PROCHE-ORIENT
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

SERVICE COMMERCIAL

9, rue Auber - Opéra 41-00

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS
IMPORTATEURS DE CHARBONS

Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

DÉPÔTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS

Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

pour tous appareils
de chauffage central et d'appartements

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme fondée en 1877

Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés

Réserves : 90.000.000 de francs

Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

**Toutes Opérations
de BANQUE, de BOURSE et de CHANGE**

Comptes de dépôts à vue et à préavis

Dépôts à Echéance

Escompte et Encaissement de tous Effets

Crédits de Campagne - Avances sur Marchandises

Envois de Fonds - Opérations sur Titres

Garde de Titres

Souscriptions - Paiement de Coupons

Location de compartiments de Coffres-forts

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
sur tous Pays

AGENCES :

en France et dans toutes les Villes et principales
Localités de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc
ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

Correspondants dans le Monde entier

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

Société Anonyme au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8^e

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297

AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib, Kamechlié, Lattaquieh, Soueida, Tartous.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'Industrie, l'Agriculture et le Commerce en Syrie et au Liban

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

Capital : Frs 250.000.000 ou £ 10.000.000
dont moitié versée

COMITÉ A PARIS

Siège à PARIS
7, rue Meyerbeer, 7
Téléph. : Opéra 67-00

Agence à MARSEILLE
38, rue St-Ferréol - Tél. 12-52

COMITÉ A LONDRES

Siège à LONDRES
26, Throgmorton Street E.-C. 2
Agence à MANCHESTER
56/60 Cross Street

Siège Central : ISTANBUL (Ancien Constantinople Galata)
Agence à YENI-ÇAMI et bureau à BEYOGLU

PLUS DE 60 AGENCES EN ORIENT

Turquie - Égypte - Chypre - Palestine
Transjordanie - Irak - Iran - Grèce

BANQUES AFFILIÉES :

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN
BANQUE FRANCO-SERBE
BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK Ltd (Athènes)
BANK OF ROUMANIA Ltd

La Banque peut offrir les meilleures conditions
pour toutes

OPÉRATIONS de BANQUE avec l'ORIENT

R. C. N° 48.883

Mettre en valeur nos colonies
L'ANTHRACITE INDOCHINOIS

DONG-TRIEU

(TONKIN)

EST FRANÇAIS

Il possède toutes les qualités des meilleurs anthracites anglais, mais coûte moins cher. C'est l'anthracite idéal pour le chauffage central.

Société des CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU

Société Anonyme au Capital de 28 millions de Francs

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier, à Haiphong.
Siège administratif : 5, Rue Blanche, à Paris.

Compagnie Française des Chemins de fer
de l'Indochine et du Yunnan (C. I. Y.)

Exploitation de la ligne Haiphong à Yunnanfou, ainsi que de toutes autres entreprises de travaux publics, minières, commerciales ou industrielles et toutes entreprises de transport — sur le territoire de l'Indochine ou des pays voisins —

Siège social, 89, rue de Miromesnil, Paris

**Compagnie du Port, des Quais et Entrepôts
de BEYROUTH**

Magasins généraux

Parc à pétroles - Zone franche

Entrepôts frigorifiques

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS

IMPORTATEURS DE CHARBONS

●
Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS - 9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

**DÉPÔTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS**

●
Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

pour tous appareils

de chauffage central et d'appartements

CANNES

CASINO MUNICIPAL

THÉÂTRE - MUSIC-HALL

Tous les Jeux...

Tous les Sports...

Restaurant des Ambassadeurs

GALAS — ATTRACTIONS

▼▼
Saison de Décembre à Mai

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme fondée en 1877

Capital : 115.000.000 de Francs entièrement versés

Réserves : 90.000.000 de francs

Siège Social : **PARIS, 50, rue d'Anjou**

**Toutes Opérations
de BANQUE, de BOURSE et de CHANGE**

Comptes de dépôts à vue et à préavis

Dépôts à Echéance

Escompte et Encaissement de tous Effets

Crédits de Campagne - Avances sur Marchandises

Envois de Fonds - Opérations sur Titres

Garde de Titres

Souscriptions - Paiement de Coupons

Location de compartiments de Coffres-forts

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
sur tous Pays

AGENCES :

en France et dans toutes les Villes et principales
Localités de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc
ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

Correspondants dans le Monde entier

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — **CAMBODGE :** Battambang, Pnom-Penh. — **COCHINCHINE :** Cantho, Saïgon. — **TONKIN :** Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — **NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES :** Nouméa. — **ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE :** Pondichéry. — **COTE FRANÇAISE DES SOMALIS :** Djibouti. — **CHINE :** Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — **SIAM :** Bangkok. — **STRAITS SETTLEMENTS :** Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

Société Anonyme au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8^e

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297

AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir ez-Zor, Hama, Homs, Idlib, Kamechlié, Lattaquieh, Soueida, Tartous.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'Industrie, l'Agriculture
et le Commerce en Syrie et au Liban

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

Capital : Frs 250.000.000 ou £ 10.000.000
dont moitié versée

COMITÉ A PARIS

Siège à PARIS
7, rue Meyerbeer, 7
Téléph. : Opéra 67-00
Agence à MARSEILLE
38, rue St-Ferréol - Tél. 12-52

COMITÉ A LONDRES

Siège à LONDRES
26, Throgmorton Street E.-C. 2
Agence à MANCHESTER
56/60 Cross Street

Siège Central : ISTANBUL (Ancien Constantinople Galata)
Agence à YENI-ÇAMI et bureau à BEYOGLU

PLUS DE 60 AGENCES EN ORIENT

Turquie - Égypte - Chypre - Palestine
Transjordanie - Irak - Iran - Grèce

BANQUES AFFILIÉES :

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN
BANQUE FRANCO-SERBE
BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK Ltd (Athènes)
BANK OF ROUMANIA Ltd

La Banque peut offrir les meilleures conditions
pour toutes

OPÉRATIONS de BANQUE avec l'ORIENT

R. C. N° 48.883

Mettre en valeur nos colonies

L'ANTHRACITE INDOCHINOIS

DONG-TRIEU

(TONKIN)

EST FRANÇAIS

Il possède toutes les qualités des meilleurs anthracites anglais, mais coûte moins cher. C'est l'anthracite idéal pour le chauffage central.

Société des CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU

Société Anonyme au Capital de 28 millions de Francs

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier, à Haïphong.
Siège administratif : 5, Rue Blanche, à Paris.

Compagnie Française des Chemins de fer
de l'Indochine et du Yunnan (C. I. Y.)

Exploitation de la ligne Haïphong à Yunnanfou, ainsi que de toutes autres entreprises de travaux publics, minières, commerciales ou industrielles et toutes entreprises de transport — sur le territoire de l'Indochine ou des pays voisins —

Siège social, 89, rue de Miromesnil, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social : 51, rue d'Anjou, PARIS

Tél. Anj. 30-30

Adr. Tél. Caoutchine Paris

CANNES

CASINO MUNICIPAL

THÉÂTRE - MUSIC-HALL

Tous les Jeux...

Tous les Sports...

Restaurant des Ambassadeurs

GALAS — ATTRACTIONS

Saison de Décembre à Mai

HAVAS



*je suis partout
dans le monde*

Dans toutes les colonies françaises, le Riz d'Indochine est à l'honneur. Facile à cuire, il est à la base de l'alimentation du colonial qui a le goût de la bonne cuisine et le... sens de l'économie ! Demandez au comptoir le livre des cent recettes du riz d'Indochine.

Le riz d'Indochine

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

Société Anonyme au Capital de 25.000.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8^e

Tel. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297

AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir ez-Zor, Hama, Homs, Idlib, Kamechlié.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

GOVERNEMENT DE LATTACQUIEH. — Lattaquieh, Tartous.

GOVERNEMENT DU DJEBEL-DRUZE. — Soueida.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.
Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'Industrie, l'Agriculture et le Commerce des Etats sous mandat.

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

Capital : Frs 250.000.000 ou £ 10.000.000
dont moitié versée

COMITÉ A PARIS

Siège à PARIS
7, rue Meyerbeer, 7
Téléph. : Opéra 67-00
Agence à MARSEILLE
38, rue St-Ferréol - Tél. 12-52

COMITÉ A LONDRES

Siège à LONDRES
26, Throgmorton Street E.-C. 2
Agence à MANCHESTER
56/60 Cross Street

Siège Central : ISTANBUL (Ancien Constantinople Galata)
Agence à YENI-ÇAMI et bureau à BEYOGLU

PLUS DE 60 AGENCES EN ORIENT

Turquie - Égypte - Chypre - Palestine
Transjordanie - Irak - Iran - Grèce

BANQUES AFFILIÉES :

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN
BANQUE FRANCO-SERBE
BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK Ltd (Athènes)
BANK OF ROUMANIA Ltd

La Banque peut offrir les meilleures conditions
pour toutes

OPÉRATIONS de BANQUE avec l'ORIENT

R. C. N° 48.883

L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

JUILLET-AOUT 1938

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS
TÉLÉPH. : *Litré 97-39*

Le Numéro : 7 francs



**ROYAL
KEBIR**



**VIN RENOMMÉ
D'ALGÉRIE**

—
**SE BOIT
DANS LE MONDE ENTIER**
—

**FRÉDÉRIC LUNG
ALGER**

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA QUINACRINE

Atébrine (Nomms déposés)

**TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

LA PRÉMALINE

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

XII
21

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

N° 363

RETRO
NEWS

L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1938

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS
TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 7 francs



**ROYAL
KEBIR**



**VIN RENOMMÉ
D'ALGÉRIE**

—
**SE BOIT
DANS LE MONDE ENTIER**
—

**FRÉDÉRIC LUNG
ALGER**

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA QUINACRINE

Atébrine (Nom déposé)

**TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

LA PRÉMALINE

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

NOVEMBRE 1938

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS
TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 6 francs



**ROYAL
KEBIR**



**VIN RENOMMÉ
D'ALGÉRIE**

—
**SE BOIT
DANS LE MONDE ENTIER**
—

**FRÉDÉRIC LUNG
ALGER**

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA **QUINACRINE**

Atébrine (*Noms déposés*)

**TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

LA **PRÉMALINE**

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

177
2-1

RETRON
NEWS

L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

DÉCEMBRE 1938

AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS
TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 6 francs



LA MAISON DU KEBIR
LUNG FRÈRES
FRÉDÉRIC LUNG SUCCESSEUR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS

ALGER

Maison fondée en 1886



SES VINS FINS DE RÉPUTATION MONDIALE
qui s'imposent

LES DEMANDER A VOS FOURNISSEURS

Pendant votre séjour à la colonie,
pour vous - même,
pour votre personnel...

Utilisez, contre le paludisme

LA QUINACRINE

Atébrine (Nomus déposés)

**TRAITEMENT CURATIF ET
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

LA PRÉMALINE

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

Aucune toxicité ni accoutumance

AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf - Elysées 38-95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE
AFRIQUE DU NORD
AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE
AMÉRIQUE DU SUD
PROCHE-ORIENT
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

SERVICE COMMERCIAL

9, rue Auber - Opéra 41-00

MESSAGERIES MARITIMES

CROISIÈRES

EN MÉDITERRANÉE - 16 à 38 jours

ITALIE-GRÈCE-TURQUIE-SYRIE-PALESTINE
ÉGYPTE-HAUTE-ÉGYPTE-SOUDAN

EN INDOCHINE - 80 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - CEYLAN
LES INDES - SINGAPORE - COCHINCHINE
CAMBODGE - ANGKOR - TONKIN
BAIE D'ALONG

A MADAGASCAR - 65 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - MOMBASA
DAR-ES-SALAM - LES COMORES
MADAGASCAR - LA RÉUNION - MAURICE

EN OCÉANIE - 106 jours.

ALGÉRIE - LES ANTILLES - PANAMA - TAHITI
NOUVELLES-HÉBRIDES
NOUVELLE-CALÉDONIE - MADÈRE

Voyages autour du Monde

Pour tous renseignements et prix concernant ces croisières, s'adresser au Service des Passages des Messageries Maritimes, 12, Boulevard de la Madeleine, à Paris, ainsi qu'à toutes les Agences de voyages

C^{ie} G^{ie} TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auber, PARIS

Dans la joie du soleil, faites un
"Circuit Transat" en Afrique du Nord

ALGÉRIE
SAHARA
TUNISIE
MAROC

Un équipement touristique ultra-moderne fait de l'Afrique du Nord, dont le visage n'a pas changé au cours des siècles, la terre élue du tourisme

PRIX A PARTIR DE 1.800 francs
(Traversées maritimes comprises)

(Brochure illustrée envoyée sur demande)

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers
PORT-SAID
DJIBOUTI
COLOMBO
SINGAPORE
SAIGON
TOURANE
HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — **CAMBODGE :** Battambang, Pnom-Penh. — **COCHINCHINE :** Cantho, Saïgon. — **TONKIN :** Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — **NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES :** Nouméa. — **ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE :** Pondichéry. — **COTE FRANÇAISE DES SOMALIS :** Djibouti. — **CHINE :** Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — **SIAM :** Bangkok. — **STRAITS SETTLEMENTS :** Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS
IMPORTATEURS DE CHARBONS

●
Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

●
**DÉPOTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS**

Concessionnaires exclusifs pour la France de
L'ANTHRACITE DE HONGAY
(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

●
COMBUSTIBLE IDÉAL
pour tous appareils
de chauffage central et d'appartements

C^{ie} des Eaux et d'Electricité de l'Indochine

concessionnaire des services d'eaux et d'électricité de
SAIGON - CHOLON - PNOM-PENH
concessionnaire des services d'électricité de
GIADINH - GOVAP - THUDAUMOT
BIENHOA - DALAT, etc.

Société Indochinoise d'Electricité

concessionnaire des distributions d'eaux et d'électricité
de la ville de **HAIPHONG**
et des distributions d'électricité de la ville de **HANOI**
de la zone suburbaine de **HANOI**
du **DELTA du TONKIN**
et du territoire de **KOUANG-TCHEOU-WAN**
Siège : 62 bis, avenue d'Iéna, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social : 51, rue d'Anjou, PARIS
Tél. Anj. 30-30 ADR. Tél. Caoutchine Paris

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE

Capital : 25.000.000 de francs
Siège Social : 21, rue de la Ville-l'Évêque - PARIS (8^e)

Téléphone : ANJOU 05-10

Siège d'Exploitation : Mine BARTHOLOMI - PHONTHIOU (Laos)

AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf - Elysées 38-95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE
AFRIQUE DU NORD
AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE
AMÉRIQUE DU SUD
PROCHE-ORIENT
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

SERVICE COMMERCIAL

9, rue Auber - Opéra 41-00

MESSAGERIES MARITIMES

CROISIÈRES

EN MÉDITERRANÉE - 16 à 38 jours

ITALIE-GRÈCE-TURQUIE-SYRIE-PALESTINE
ÉGYPTE - HAUTE-ÉGYPTE - SOUDAN

EN INDOCHINE - 80 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - CEYLAN
LES INDES - SINGAPORE - COCHINCHINE
CAMBODGE - ANGKOR - TONKIN
BAIE D'ALONG

A MADAGASCAR - 65 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - MOMBASA
DAR-ES-SALAM - LES COMORES
MADAGASCAR - LA RÉUNION - MAURICE

EN OCÉANIE - 106 jours.

ALGÉRIE - LES ANTILLES - PANAMA - TAHITI
NOUVELLES-HÉBRIDES
NOUVELLE-CALÉDONIE - MADÈRE

Voyages autour du Monde

Pour tous renseignements et prix concernant ces croisières,
s'adresser au Service des Passages des Messageries Maritimes,
12, Boulevard de la Madeleine, à Paris, ainsi qu'à toutes
les Agences de voyages

Cie G^{le} TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auber, PARIS

Dans la joie du soleil, faites un
"Circuit Transat" en Afrique du Nord

ALGÉRIE
SAHARA
TUNISIE
MAROC

Un équipement touristique ultra-moderne fait de
l'Afrique du Nord, dont le visage n'a pas changé
au cours des siècles, la terre élue du tourisme

PRIX A PARTIR DE 1.800 francs
(Traversées maritimes comprises)

(Brochure illustrée envoyée sur demande)

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :

Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers

PORT-SAID

DJIBOUTI

COLOMBO

SINGAPORE

SAIGON

TOURANE

HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des
services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.
SAIGON : 15-16, Quai Le-Hytre-de-Villers.

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPERATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS

IMPORTATEURS DE CHARBONS

Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

DÉPÔTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS

Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

pour tous appareils
de chauffage central et d'appartements

C^{ie} des Eaux et d'Electricité de l'Indochine

concessionnaire des services d'eaux et d'électricité de
SAIGON - CHOLON - PNOM-PENH
concessionnaire des services d'électricité de
GIADINH - GOVAP - THUDAUMOT
BIENHOA - DALAT, etc.

Société Indochinoise d'Electricité

concessionnaire des distributions d'eaux et d'électricité
de la ville de HAIPHONG
et des distributions d'électricité de la ville de HANOI
de la zone suburbaine de HANOI
du DELTA du TONKIN
et du territoire de KOUANG-TCHEOU-WAN
Siège : 62 bis, avenue d'Iéna, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social : 51, rue d'Anjou, PARIS

Tél. Anj. 30-30

Adr. Tél. Caoutchiine Paris

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE

Capital : 15.000.000 de francs

Siège Social : 21, rue de la Ville-l'Évêque - PARIS (8^e)

Téléphone : ANJOU 05-10

Siège d'Exploitation : Mine BARTHOLONI - PHONTHIOU (Laos)

AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf - Elysées 38-95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE
AFRIQUE DU NORD
AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE
AMÉRIQUE DU SUD
PROCHE-ORIENT
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

SERVICE COMMERCIAL

9, rue Auber - Opéra 41-00

MESSAGERIES MARITIMES

CROISIÈRES

EN MÉDITERRANÉE - 16 à 38 jours

ITALIE-GRÈCE-TURQUIE-SYRIE-PALESTINE
ÉGYPTE - HAUTE-ÉGYPTE - SOUDAN

EN INDOCHINE - 80 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - CEYLAN
LES INDES - SINGAPORE - COCHINCHINE
CAMBODGE - ANGKOR - TONKIN
BAIE D'ALONG

A MADAGASCAR - 65 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - MOMBASA
DAR-ES-SALAM - LES COMORES
MADAGASCAR - LA RÉUNION - MAURICE

EN OCÉANIE - 106 jours.

ALGÉRIE - LES ANTILLES - PANAMA - TAHITI
NOUVELLES-HÉBRIDES
NOUVELLE-CALÉDONIE - MADÈRE

Voyages autour du Monde

Pour tous renseignements et prix concernant ces croisières, s'adresser au Service des Passages des Messageries Maritimes, 12, Boulevard de la Madeleine, à Paris, ainsi qu'à toutes les Agences de voyages

C^{ie} G^{ie} TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auber, PARIS

Dans la joie du soleil, faites un
"Circuit Transat" en Afrique du Nord

ALGÉRIE
SAHARA
TUNISIE
MAROC

Un équipement touristique ultra-moderne fait de l'Afrique du Nord, dont le visage n'a pas changé au cours des siècles, la terre élue du tourisme

PRIX A PARTIR DE 1.800 francs

(Traversées maritimes comprises)

(Brochure illustrée envoyée sur demande)

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :

Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :

Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers

PORT-SAID

DJIBOUTI

COLOMBO

SINGAPORE

SAIGON

TOURANE

HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.

SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS
IMPORTATEURS DE CHARBONS

Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

DÉPÔTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS

Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

pour tous appareils
de chauffage central et d'appartements

La plus belle saison d'été...

DEAUVILLE

La plage fleurie

de Juillet à fin Septembre

NORMANDY-HOTEL

ROYAL-HOTEL

HOTEL DU GOLF

1.250 Chambres de luxe avec Bain et Téléphone

CASINO

THÉÂTRE - MUSIC-HALL - ELDORADO-CINÉ

Tous les Sports

Manifestations au Bar du Soleil en juillet

RESTAURANT DES AMBASSADEURS

GRILL-ROOM — On soupe chez BRUMMEL

Georges Carpentier au D. Y. C.

Maurice d'Arhampe au Tardets-Bar

1^{er} Août. — Réouverture du Giro's, direction ALBERT de Maxim's

AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf - Elysées 38-95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE
AFRIQUE DU NORD
AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE
AMÉRIQUE DU SUD
PROCHE-ORIENT
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

SERVICE COMMERCIAL

9, rue Auber - Opéra 41-00

MESSAGERIES MARITIMES

CROISIÈRES

EN MÉDITERRANÉE - 16 à 38 jours

ITALIE-GRÈCE-TURQUIE-SYRIE-PALESTINE
ÉGYPTE - HAUTE-ÉGYPTE - SOUDAN

EN INDOCHINE - 80 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - CEYLAN
LES INDES - SINGAPORE - COCHINCHINE
CAMBODGE - ANGKOR - TONKIN
BAIE D'ALONG

A MADAGASCAR - 65 jours.

ÉGYPTE - COTE DES SOMALIS - MOMBASA
DAR-ES - SALAM - LES COMORES
MADAGASCAR - LA RÉUNION - MAURICE

EN OCÉANIE - 106 jours.

ALGÉRIE - LES ANTILLES - PANAMA - TAHITI
NOUVELLES-HÉBRIDES
NOUVELLE-CALÉDONIE - MADÈRE

Voyages autour du Monde

Pour tous renseignements et prix concernant ces croisières, s'adresser au Service des Passages des Messageries Maritimes, 12, Boulevard de la Madeleine, à Paris, ainsi qu'à toutes les Agences de voyages

Cie Gie TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auber, PARIS

Dans la joie du soleil, faites un
"Circuit Transat" en Afrique du Nord

ALGÉRIE
SAHARA
TUNISIE
MAROC

Un équipement touristique ultra-moderne fait de l'Afrique du Nord, dont le visage n'a pas changé au cours des siècles, la terre élue du tourisme

PRIX A PARTIR DE 1.800 francs

(Traversées maritimes comprises)

(Brochure illustrée envoyée sur demande)

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :

Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers

PORT-SAID

DJIBOUTI

COLOMBO

SINGAPORE

SAIGON

TOURANE

HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.

SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8^e)

SUCCURSALES ET AGENCES :

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances
Toutes opérations sur titres
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

WORMS & C^{IE}

ARMATEURS
IMPORTATEURS DE CHARBONS

Siège Social :

45, Boulevard Haussmann, PARIS-9^e

Tél. : Opéra 62-50 - 15 lignes

DÉPOTS DANS LES PRINCIPAUX PORTS
FRANÇAIS

Concessionnaires exclusifs pour la France de

L'ANTHRACITE DE HONGAY

(de la Société Française des Charbonnages du Tonkin)

COMBUSTIBLE IDÉAL

pour tous appareils
de chauffage central et d'appartements

La plus belle saison d'été...

DEAUVILLE

La plage fleurie

de Juillet à fin Septembre

NORMANDY-HOTEL

ROYAL-HOTEL

HOTEL DU GOLF

250 Chambres de luxe avec Bain et Téléphone

CASINO

THÉÂTRE - MUSIC-HALL - ELDORADO-CINÉ

Tous les Sports

Manifestations au Bar du Soleil en Juillet

RESTAURANT DES AMBASSADEURS

GRILL-ROOM — On soupe chez BRUMMEL

Georges Carpentier au D. Y. C.

Maurice d'Arhampe au Tardets-Bar

1^{er} Août. — Réouverture du Giro's, direction ALBERT de Maxim's